

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 29 août 2012

Projet de loi

accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2012 à 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 21 de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Convention d'objectifs

¹ La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université de Genève est ratifiée.

² Elle est annexée à la présente loi.

Art. 2 Indemnité

¹ L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire de fonctionnement, au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (ci-après LIAF), un montant de :

321 487 865 F	en 2012
320 251 018 F	en 2013
323 251 018 F	en 2014
326 251 018 F	en 2015

² Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

³ L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse

salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

⁴ Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, il est accordé, au titre de compléments CIA, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré. Les autres dispositions relatives notamment aux mesures d'assainissement de la caisse de pension demeurent réservées.

⁵ Les montants de l'indemnité non monétaire sont les suivants :

Location-financement	71 496 877 F
Prestations OPE	780 000 F
Indemnité non monétaire - total	72 276 877 F

Ces montants sont réévalués annuellement.

Art. 3 Rubrique budgétaire

L'indemnité figure sous le programme A04 « Hautes écoles » et les rubriques suivantes du budget annuel voté par le Grand Conseil :

- 03.26.00.00 363.00102 pour l'indemnité monétaire
- 03.26.00.00 363.10102 pour l'indemnité non monétaire de la location-financement (bâtiments et intérêts)
- 05.04.06.00 425.10153 pour le revenu non monétaire de la location-financement (bâtiments)
- 05.04.06.00 427.10153 pour le revenu non monétaire de la location-financement (intérêts)
- 03.26.00.00 363.10134 pour l'indemnité non monétaire des prestations OPE
- 02.25.10.00 436.10101 pour le revenu non monétaire des prestations OPE

Art. 4 Durée

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2015.

Art. 5 But

Cette indemnité doit permettre à l'Université d'assurer sa mission et le financement des objectifs définis dans la convention d'objectifs annexée.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modification éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

L'Université de Genève, dont les comptes sont consolidés avec ceux de l'Etat, doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

Conformément à l'article 25, alinéa 2, de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants accordés restent garantis lors du vote annuel du budget.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur l'université, du 13 juin 2008, aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce projet de loi, soumis à votre examen, a pour objet l'adoption de la loi fixant le montant des indemnités accordées à l'Université de Genève (ci-après : l'Université) et ratifiant la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université selon les modalités fixées par la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (ci-après : LIAF).

Introduction

La loi sur l'université, du 13 juin 2008, prévoit à son article 21 que tous les quatre ans, l'Etat et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs sont atteints.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'université (ci-après : LU), du 13 juin 2008, une première convention d'objectifs a été conclue pour les années 2008 à 2011. Elle a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2010 et a été soumise, conformément à l'article 25, alinéa 1, LU, à une évaluation externe réalisée par une commission d'experts indépendants.

Le présent projet de loi fait suite à ce premier exercice et porte sur la période quadriennale 2012 à 2015. Il attribue à l'Université les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des objectifs définis pour les années 2012-2015 et qui s'inscrivent dans le programme de législature du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat entend ainsi soutenir l'Université dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la Cité, et ceci dans la perspective de développer l'excellence de la recherche et de renforcer les principes de démocratisation des études et d'égalité des chances.

1. Evaluation de la première convention d'objectifs

La première convention d'objectifs couvrant les années 2008 à 2011 s'est inscrite dans le cadre des travaux ayant mené à la réforme de l'Université et à l'adoption de la nouvelle loi sur l'Université entrée en vigueur le 9 mars 2009, après avoir été approuvée en votation populaire le 30 novembre 2008.

En raison de ce contexte particulier, la convention d'objectifs n'a été ratifiée par le Grand Conseil qu'en décembre 2009, date à laquelle elle est entrée en vigueur.

1.1 Évaluation intermédiaire

La première convention d'objectifs a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire par le rectorat portant sur les années 2008 à 2010. Ce rapport intermédiaire d'auto-évaluation passe en revue l'ensemble des objectifs de la convention et rend compte de l'état des indicateurs dès 2008 pour ce qui a trait aux prestations courantes de l'Université. Les objectifs pour lesquels un financement spécifique était prévu à partir de 2009, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'université, n'ont été évalués que pour les années 2009 et 2010.

Parmi les faits marquants signalés, il faut indiquer tout d'abord que l'Université a enregistré depuis 2008 une hausse de 16,9 % du nombre de ses étudiants. L'attractivité de l'institution s'est notamment traduite par une augmentation des nouveaux inscrits en provenance d'autres cantons suisses et de l'étranger. En outre, le nombre de participants a également augmenté dans le secteur de la formation continue. L'objectif général qui visait à « renforcer l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins des étudiants et de la société » apparaît donc avoir été atteint.

Sur le plan de la recherche, la haute école genevoise a également emporté d'importants succès puisqu'elle est classée dans le 1% des meilleures universités au monde parmi plus de 17 000 établissements d'enseignement supérieur pris en compte dans les classements (*rankings*). Par ailleurs, les chercheurs genevois participent à plus de 100 programmes financés par l'Union européenne. Le montant des fonds externes compétitifs obtenus s'élève à près de 150 millions de francs par an. Ainsi, l'objectif d'assurer l'excellence de la recherche, en augmentant notamment les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, a été réalisé.

Pour l'ensemble des domaines d'excellence de l'Université qui ont été retenus par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (ci-après : FNS) comme pôle national d'excellence (sciences de la vie, physique, neurosciences et sciences affectives), les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive avec un taux de citations supérieur à la moyenne mondiale. Durant cette première période quadriennale, l'Université a en outre constitué un pôle en sciences historiques et a renforcé le développement de deux pôles, l'un en sciences de l'environnement et l'autre en relations internationales, en collaboration respectivement avec les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études

internationales et du développement (IHEID). Deux nouveaux instituts interfacultaires ont été mis en œuvre, à savoir l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) et l'Institut universitaire en finance, et la nouvelle École d'avocature a été inaugurée en 2011.

Les liens de l'Université avec la Cité ont été renforcés en particulier en 2009, année de célébration du 450^e anniversaire de la fondation de l'Académie par Jean Calvin. Les manifestations organisées à cette occasion ont attiré un public nombreux et ont eu un large écho dans les médias.

Répondant à des objectifs de qualité, les mesures adoptées pour favoriser l'égalité des chances, en augmentant la parité dans le corps professoral ont porté leurs fruits puisque le pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations est passé de 26,4% en 2007 à 32,2% en 2010, soit le taux le plus élevé de toutes les grandes universités cantonales et écoles polytechniques.

Sur le plan de la démocratisation des études, l'Université poursuit également la mise en œuvre d'appuis favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires. Enfin, des mesures ont été mises en œuvre afin de favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle.

En matière de gouvernance, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université (LU), le 9 mars 2009, a conduit à de nombreux changements, dont notamment l'adoption de nouveaux règlements sur le personnel et sur les finances, mais aussi l'entrée en fonction de nouveaux organes comme l'assemblée de l'Université et les trois instances indépendantes prévues par la LU, à savoir le conseil d'orientation stratégique, le comité d'éthique et de déontologie et le comité d'audit.

L'Université dans son ensemble a ainsi vécu depuis 2009 une période de transformations importantes, correspondant à son nouveau statut d'établissement public autonome. Les indicateurs de gouvernance et de gestion interne rendent compte des efforts entrepris par le rectorat, en collaboration avec la communauté universitaire, pour réaliser ces changements qui s'inscrivent dans une perspective de service public et répondent aux principes de transparence et d'efficacité.

1.2 Évaluation externe

Conformément à l'article 25, alinéa 1, LU et à l'article 16, alinéa 4, de la convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011, un comité d'experts a été mandaté, en date du 3 juin 2011, pour réaliser une évaluation externe de la convention d'objectifs.

Sur la base du rapport d'évaluation intermédiaire de la convention d'objectifs, les trois experts extérieurs ont eu la charge d'évaluer les mesures

prises par l'Université pour atteindre les objectifs définis dans la convention ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement dans la convention. Leur rapport a été finalisé le 27 novembre 2011.

De l'avis des experts, la première convention d'objectifs a été un outil de gestion structurant les activités de l'Université et l'aidant dans sa réflexion stratégique. Concernant l'atteinte des objectifs, le rapport d'évaluation intermédiaire estime qu'à six mois de la fin de la période de la convention, 100% des objectifs stratégiques prioritaires et plus de 80% des objectifs de qualité et de gouvernance ont été atteints avec succès. Il relève également que l'Université de Genève a réussi le pari de suivre une orientation interdisciplinaire.

Le rapport d'évaluation externe ne pouvant pas englober les résultats des objectifs pour l'ensemble de l'année 2011, le département de l'instruction publique de la culture et du sport (ci-après : DIP) a par conséquent demandé que le rectorat mette à jour les indicateurs 2011 et rende un rapport final sur l'évaluation de la convention d'objectifs 2008 à 2011, comprenant l'auto-évaluation du rectorat, l'évaluation externe et enfin la position du rectorat sur les conclusions de l'évaluation externe. Ces documents sont transmis pour information au Grand Conseil et sont annexés au présent projet de loi.

1.3 Traitement des bénéfices et des pertes

Au terme de la période 2008-2011, le DIP a réglé la question du traitement des bénéfices et des pertes. C'est ainsi un montant de 4 731 282,68 F qui a été restitué au printemps 2012 par l'Université.

2. Convention d'objectifs pour les années 2012-2015

La convention d'objectifs constitue l'outil de pilotage pour la mise en œuvre du programme « Hautes écoles » du canton de Genève. Cet instrument permet un dialogue périodique entre le pouvoir politique et le pouvoir académique qui se déterminent sur les orientations de la politique universitaire. Les mécanismes d'évaluation et de suivi de la réalisation des objectifs facilitent le contrôle financier et la surveillance qui incombent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Le projet de loi, tel qu'il vous est présenté, ainsi que la convention d'objectifs ci-annexée, qui définit les orientations, prestations, principes et moyens à développer pour les années 2012 à 2015, sont conformes aux modèles élaborés par le groupe interdépartemental chargé de la coordination de la mise en œuvre de la loi sur les indemnités et les aides financières.

2.1 Déroulement des travaux

Les travaux de préparation de la convention d'objectifs ont été entamés au second trimestre 2011 et ont été menés par une délégation de représentants du DIP et du rectorat de l'Université. Deux documents principaux ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de convention : le rapport intermédiaire d'évaluation de la convention 2008-2011, du 17 mai 2011, ainsi que le plan stratégique de l'Université réactualisé et approuvé par le rectorat, les doyens et l'assemblée de l'Université en avril 2011.

Ce plan stratégique, intitulé « Une vision pour 2020 », figure en annexe. Dans ce document, l'Université de Genève affirme notamment sa volonté de maintenir sa spécificité d'université à la fois polyvalente et profilée, assurant une formation attractive et une recherche d'excellence dans l'ensemble des disciplines, des sciences exactes aux sciences sociales en passant par les sciences naturelles, médicales, comportementales et humaines.

Aux objectifs du rectorat s'ajoutent également ceux du Conseil d'Etat. Le programme de législature 2010-2013 comprend, pour le domaine des hautes écoles, l'objectif de développer l'enseignement supérieur et la recherche de manière à consolider la place académique genevoise. Le gouvernement entend en effet poursuivre ses efforts dans le domaine de la recherche et de la formation afin de garantir des formations de qualité, en adéquation avec les attentes de la société et du monde du travail.

Ces objectifs de législature ont été intégrés dans la convention avec l'Université en particulier à travers l'établissement d'objectifs portant sur le développement des pôles d'excellence de recherche de l'Université ainsi que ceux visant à améliorer l'encadrement des étudiants pour garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études.

Suite à l'adoption du plan financier quadriennal 2012-2015 par le Conseil d'Etat et au vote du budget pour l'année 2012 par le Grand Conseil, les négociations sur la convention d'objectifs ont repris en janvier 2012. Les objectifs ont été réajustés en fonction des prévisions budgétaires et se concentrent sur trois axes prioritaires.

Le projet de convention d'objectifs a été présenté à la commission de l'enseignement supérieur, le 26 avril 2012, conformément à l'article 230C, alinéa 3, de la loi portant règlement du Grand Conseil de République et canton de Genève, du 13 septembre 1985.

2.2 Objectifs de la convention

Les priorités principales pour la période quadriennale 2012-2015 se fondent sur la mission de l'Université, décrite notamment à l'article 2 de la loi sur l'Université. Définie comme un service public, sa mission est dédiée à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Les priorités se déclinent en trois catégories d'objectifs :

- les objectifs stratégiques;
- les objectifs de qualité des prestations;
- les objectifs institutionnels.

La première catégorie vise à réaffirmer le maintien de la polyvalence disciplinaire de l'Université et l'importance de la place d'excellence qu'elle occupe dans la recherche. En s'appuyant sur les pôles d'excellence déjà existants, il s'agit de consolider ce dispositif pour les années 2012 à 2015 et de le compléter en développant certains domaines de recherche et de formation.

Ces objectifs stratégiques visent également à renforcer la place académique genevoise au sein de l'espace de recherche romand et suisse. Sur le plan cantonal, une collaboration accrue avec les hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'IHEID a été souhaitée, de manière à développer des synergies entre les institutions qui forment le paysage de l'enseignement supérieur à Genève. La collaboration avec l'IHEID poursuivra notamment autour des centres conjoints et plus particulièrement du Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire. Deux domaines de collaboration avec la HES-SO Genève seront privilégiés, à savoir l'analyse territoriale des inégalités ainsi que la formation des professionnels de la santé.

Enfin, l'Université poursuivra la valorisation de ses découvertes, à travers sa collaboration avec le tissu industriel genevois. Il est notamment prévu qu'un centre de créativité, rassemblant les chercheurs de l'Université, de la HES-SO Genève et des acteurs des milieux économiques et industriels soit développé afin de stimuler la créativité autour de projets novateurs.

Les objectifs de qualité des prestations se rapportent aux missions de base de l'Université, en matière de formation et de recherche. A cet égard, la qualité de l'accueil et de l'encadrement des étudiants constitue un objectif incontournable qui vise à garantir des conditions d'études optimales favorisant la réussite des études. Pour faire face à l'accroissement du nombre de ses étudiants qui devrait se poursuivre dans les années à venir, l'Université

de Genève devrait disposer au minimum de 3 millions de francs supplémentaires pour éviter une détérioration du taux d'encadrement qui a déjà été observée dans le domaine en particulier des sciences humaines et sociales où le ratio étudiants par enseignant dépasse déjà aujourd'hui les seuils fixés par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Compte tenu des contraintes budgétaires et de ses engagements fermes à l'égard du FNS, qui s'élèvent à près de 8 millions de francs, l'Université de Genève ne pourra pas consacrer plus d'un cinquième des montants octroyés dans le cadre de la convention d'objectifs pour les années 2012-2015 à l'encadrement. Elle devra dès lors trouver des formules pédagogiques innovantes qui soient en même temps économes en ressources supplémentaires. Par ailleurs, la haute école renforcera sa contribution à la formation continue des personnes actives dans la région, et ceci en collaboration notamment avec la HES-SO Genève. Enfin, en matière de recherche, l'Université cherchera à accroître les montants acquis sur une base compétitive auprès de tous les bailleurs externes et notamment auprès du FNS et des programmes de l'Union européenne.

La dernière catégorie d'objectifs, composée des objectifs institutionnels, prévoit la formation de la relève scientifique, dont la Suisse a un besoin croissant, ainsi que la promotion des carrières féminines qui participe également à cet effort. Par ailleurs, l'Agenda 21 figure, pour la première fois parmi, les objectifs de l'Université qui a déjà pris les premières initiatives en ce sens. Les objectifs pour la période 2012-2105 sont fixés en fonction des moyens alloués. L'Université adoptera néanmoins toutes les mesures possibles dans le cadre budgétaire qui lui a été attribué pour s'engager dans ce processus dont la mise en œuvre sera poursuivie lors de la prochaine période conventionnelle. Enfin, le Conseil d'Etat et le rectorat entendent poursuivre la démarche évolutive de la planification des bâtiments et infrastructures dédiés à l'enseignement supérieur, en cohérence avec la vision de campus urbains intégrés élaborée avec les hautes écoles du canton d'une part, et le plan directeur cantonal, d'autre part.

2.3 Indicateurs

La convention d'objectifs est un des outils permettant de garantir la mise en œuvre des orientations négociées entre l'Etat et l'Université dans un cadre défini. Compte tenu de la diversité des missions l'Université, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été définis pour mesurer et évaluer les objectifs convenus. Les indicateurs constituent des outils de mesure pour rendre compte et décrire le résultat des actions réalisées.

Plusieurs types d'indicateurs ont été retenus :

- les indicateurs statistiques rétrospectifs permettent de mesurer l'évolution actuelle par rapport à des données observées dans le passé. Ils s'appliquent notamment aux objectifs liés à l'évaluation des performances de l'institution en matière de formation (p. ex : nombre d'étudiants) ou de recherche (p. ex : l'impact des publications),
- les indicateurs statistiques prospectifs mesurent, sur la base d'une tendance observée par le passé, la progression vers un objectif défini comme une cible à atteindre (p. ex : pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral),
- les indicateurs qualitatifs et descriptifs visent à rendre compte de la réalisation d'un objectif, par la description d'un plan d'action, et des moyens déjà déployés ou à mettre en œuvre dans le futur pour répondre à l'objectif fixé.

Les indicateurs de la convention d'objectifs feront l'objet de fiches descriptives contenant notamment des informations sur la méthode pour calculer l'indicateur, construits et documentés au cours de la mise en œuvre de la convention. Des tableaux de bord seront constitués à cet effet.

3. Financement de l'Université

Pour accomplir sa mission, l'Université dispose de trois sources de financement principales :

- Les subventions des collectivités publiques. Il s'agit du budget Etat, comprenant l'indemnité cantonale monétaire, l'indemnité cantonale non-monétaire, ainsi que des revenus composés de la subvention de base de la Confédération et de la contribution des autres cantons;
- Le FNS qui soutient des projets spécifiques de recherche au sein des universités suisses sur concours;
- Les fonds de tiers en provenance de fonds publics, institutionnels et privés. Sur la base des données comptables de l'année 2011, les fonds provenant de l'extérieur représentent 26 % des produits d'exploitation. À relever qu'un quart environ des fonds provenant de l'extérieur est d'origine privée, ce qui représente un peu moins de 6 % des produits totaux d'exploitation.

Le budget Etat de l'Université correspond au budget de fonctionnement permettant à l'institution d'assurer ses prestations de base d'enseignement, de recherche et de services à la cité. Le financement de base est constitué du budget de fonctionnement par prestations, selon les modalités définies par la

Conférence universitaire suisse (CUS) pour l'ensemble des hautes écoles universitaires.

L'indemnité cantonale monétaire de fonctionnement allouée à l'Université pour l'exercice 2012, conformément au budget 2012 voté, représente 70 % des revenus monétaires.

3.1 Indemnité cantonale de fonctionnement

Dans son Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2013 à 2016, du 22 février 2012, le Conseil fédéral précise que ce domaine constitue pour la Suisse un domaine politique prioritaire : « La politique d'encouragement du domaine FRI repose sur l'observation que la Suisse ne pourra conserver et renforcer sa compétitivité, actuellement très bonne, qu'en tant que société de la connaissance capable de s'affirmer à la pointe de la comparaison internationale ». À cet effet, et afin de garantir le maintien du niveau de la formation et de la recherche au sein des universités cantonales, les autorités fédérales ont décidé d'allouer pour la période de financement 2013 à 2016 des subventions correspondant à un accroissement de 3,7%. Ce soutien vise à permettre de compenser le taux de renchérissement, de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants – évaluée à +1,6% –, d'améliorer leur encadrement, de soutenir la formation de la relève scientifique, et enfin d'encourager la recherche.

Pour les années 2012 à 2015, l'indemnité cantonale de fonctionnement intègre la participation de l'Etat de Genève aux objectifs assignés à l'Université et inscrits dans la convention. Le soutien du canton sur l'ensemble de la période correspond à un accroissement de 1,5% sur l'ensemble de la période et de 0,6% par rapport au point de référence des comptes 2011. Mentionnons ici que les autres cantons universitaires se sont prononcés en janvier 2011 au sein de la Conférence universitaire suisse (CUS) pour si possible augmenter de 4% au moins par an la part de leur budget affectée à leur haute école.

Les objectifs pour la période 2012 à 2015 ont été planifiés en fonction du PFQ de l'Etat. Le tableau ci-dessous récapitule l'indemnité cantonale monétaire et sa variation sur la période. Celle-ci tient compte des mesures prises par l'Etat en faveur du retour à l'équilibre budgétaire pour les années 2012 et 2013 et intègre une augmentation de 3 millions en 2014 et 2015.

	Indemnité monétaire	Variation annuelle		
	en francs	<i>en francs</i>	<i>en %</i>	
C2011	324 171 518			
2012	321 487 865	-2 683 653	-0,83	2011-2012
2013	320 251 018	-1 236 847	-0,38	2012-2013
2014	323 251 018	3 000 000	0,94	2013-2014
2015	326 251 018	3 000 000	0,93	2014-2015
		Variation totale		
			1,5	2012-2015

Pour les années 2012 à 2015, il s'agira d'allouer une partie des ressources attribuées dans le cadre de la convention d'objectifs pour répondre spécifiquement aux engagements déjà pris envers le FNS mais qui ne permettront pas l'accueil de nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN) conduits en collaboration avec les deux hautes écoles universitaires lausannoises (Unil et EPFL) notamment. Ces pôles sont l'instrument principal de l'Université pour préserver et développer son excellence en matière de recherche et sa visibilité nationale et internationale.

L'Université de Genève héberge six PRN, principaux instruments du FNS pour la création de centres d'excellence dans les universités helvétiques, dont trois nouveaux sélectionnés en 2011 : Lives (analyse des précarités au cours des trajectoires individuelles), Synapsy (origine des maladies neuropsychiatriques), et Biologie chimique (nouvelles méthodes et technologies pour étudier le vivant). L'ensemble des pôles de recherche nationaux génère pour l'Université de Genève plus de 13 millions de francs par an en provenance du FNS (soit plus de 50 millions pour 2012-2015). Comme institution hôte, l'Université de Genève est tenue de participer au financement de ces pôles et à leur pérennisation. En effet, en contrepartie du financement très important accordé par la Confédération, il est attendu que l'Université de Genève apporte un cofinancement à hauteur d'environ 15% du subside fédéral (matching-fund) et qu'elle s'engage à pérenniser ses pôles d'excellence nationaux à la fin des douze années d'aide fédérale.

L'Université de Genève consacrera environ 2 millions de francs par an spécifiquement au développement de ces activités d'innovation scientifique qui profiteront au dynamisme de la région en matière de recherche et également de formation. Environ un quart des ressources supplémentaires allouées dans le cadre de la convention d'objectifs sera consacré à faire face à

l'accroissement du nombre d'étudiants immatriculés à l'Université de Genève qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

3.2 Indemnité non monétaire

Une indemnité non monétaire est inscrite à hauteur de 72 276 877 F afin de tenir compte de la réalité économique de la mise à disposition des bâtiments et de l'équipement. Ce montant intègre également les prestations de l'office du personnel de l'Etat pour le service de rémunération et pour le service de la santé.

Ces traitements n'ont pas d'impact sur le résultat financier de l'Etat de Genève ni sur celui de l'Université. Ils n'impliquent pas de transfert de propriété juridique des biens, mais résultent de la reconnaissance de la réalité économique liée à l'utilisateur de ces biens spécifiques.

3.3. Mécanismes salariaux

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 2008 relatif au mode de calcul des compléments de subventions accordés aux entités au titre de l'indexation et des mécanismes salariaux, un montant complémentaire sera versé à l'Université pour la durée de la convention d'objectifs. Les variations de taux des charges sociales et de la part patronale à la cotisation de la caisse de pension (CIA) fera également l'objet d'un complément d'indemnité, calculé au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Demeurent réservés les autres dispositions relatives notamment aux mesures d'assainissement de la caisse de pension.

3.4 Traitement des bénéfices et des pertes

En application de la loi sur les indemnités et les aides financières et afin de permettre à l'Université de réaliser les objectifs définis, l'article 12 de la convention prévoit que l'institution conserve 75% du résultat annuel de son budget Etat.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance des efforts contributifs consentis dès 2006 par l'Université et visant à la stabilisation de son enveloppe budgétaire. Elle doit contribuer à favoriser la bonne gestion de l'institution tout en permettant de développer ses prestations, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation. Pour ce faire, la part conservée par l'Université est répartie entre deux réserves, conformément à l'article 24, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'université.

Il s'agit d'une part, de la « réserve pour fonds d'innovation et de développement » qui est alimentée à hauteur de 60% de la part de résultat

revenant à l'Université et, d'autre part, de la réserve intitulée « part de subvention non dépensée » disponible à l'échéance de la convention.

3.5 Utilisation du fonds d'innovation et de développement

Pour les années 2012 à 2015, le Fonds d'innovation et de développement (FID) sera utilisé notamment pour contribuer au financement de démarrage des trois nouveaux Pôles de recherche nationaux accueillis à l'Université et en prévision d'un pôle de recherche national supplémentaire qu'elle est susceptible de recevoir, décision qui sera prise par la Confédération d'ici la fin de l'année 2013. Ces moyens seront repris progressivement par les moyens spécifiques de la convention.

Les moyens du FID permettront également de lancer de nouveaux projets d'innovation pédagogique et de démarrer de nombreux projets spécifiques inscrits dans son plan stratégique ou dans la convention d'objectif (politique des langues, mobilité des étudiants, bourses d'excellence pour la relève féminine, liens avec les organisations internationales, par la mise sur pied notamment de places de stages, amélioration des infrastructures, etc.). La plupart de ces projets bénéficient directement aux étudiants. Un rapport annuel sur l'utilisation des moyens du FID est établi par l'Université.

4. Suivi de la réalisation des objectifs

La loi sur l'Université vise à garantir une autonomie de gestion la haute école tout en assurant un suivi à plusieurs niveaux des activités de l'institution.

Le dispositif de suivi de la convention d'objectifs reprend les indications contenues dans la loi sur l'Université (article 23, alinéa 4, lettre d) ainsi que la loi sur les indemnités et les aides financières.

Chaque année, le rapport de gestion de l'Université contient des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs. Il est transmis par le rectorat au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour information. Il comprend les comptes de l'exercice écoulé, le bilan financier ainsi que des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs, permettant notamment de mesurer ou d'évaluer les indicateurs.

L'annexe 3 de la convention d'objectifs précise les échéances de reddition des documents remis périodiquement par l'Université et qui permettent de rendre compte de ses activités.

Conclusion

La convention d'objectifs constitue un outil de pilotage politique et un moyen de contrôle de l'indemnité versée à l'Université de Genève. Elle permet une clarification et une planification des objectifs de l'Université ainsi que des moyens alloués pour les atteindre.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Convention d'objectifs pour les années 2012 à 2015*
- 5) *Rapport d'évaluation de la Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011*
- 6) *Plan stratégique de l'Université, approuvé par le Collège rectorat-doyens en avril 2011*
- 7) *Etats financiers de l'Université au 31 décembre 2011*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- **Objet** : Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2012 à 2015
- **Rubriques budgétaires concernées** : 03.26.00.00 363.00102, 03.26.00.00 363.10102, 05.04.06.00 425.10153, 05.04.06.00 427.10153, 03.26.00.00 363.10134 et 02.25.10.00 436.10101
- **Numéro et libellé du programme concerné** : A04 "Hautes Ecoles"
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet, hormis les mécanismes d'adaptation prévus à l'article 2 alinéas 2, 3 et 4 du projet de loi.

(en millions de francs)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	393.76	392.53	395.53	398.53	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	393.76	392.53	395.53	398.53	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	0.78	0.78	0.78	0.78	-	-	-	-
Autres revenus [42]	36.06	36.06	36.06	36.06	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	36.84	36.84	36.84	36.84	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	356.93	355.69	358.69	361.69	-	-	-	-
(charges - revenus - retour sur investissement)								

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Ce crédit de fonctionnement est inscrit au budget de fonctionnement dès 2012. Selon la pratique unifiée en août 2009 entre les départements dont le budget comprend le financement d'entités subventionnées, le montant de l'indemnité monétaire figurant au budget englobe les mécanismes d'adaptation prévus aux alinéas 2, 3 et 4 de l'article 2 du projet de loi (mécanismes salariaux et indexation).
 - L'indemnité de fonctionnement prendra fin à l'échéance comptable 2015.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires et entrent dans le cadre du PFQ 2012-2015 du DIP.
- **Annexes au projet de loi** : convention d'objectifs pour les années 2012 et 2015, rapport d'évaluation externe de la convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011 et rapport d'auto-évaluation intermédiaire, rapport final d'évaluation de la convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011, plan stratégique de l'Université, états financiers de l'Université au 31 décembre 2011.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17.08.2012

Signature du responsable financier : M. Pascal Tissot

2. Approbation / Avis du département des finances

- L'article 8 du projet de loi est induit par l'article 21 alinéa 3 de la loi sur l'Université (C 1 30, entrée en vigueur le 17.3.2009).

Genève, le : 17.08.2012

Visa du DF : Marc Gloria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 14 août 2012.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement
PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2012 à 2015

Projet présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	charges financières récurrentes
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier: P. Tissot
Date: 17/08/2012

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2012 à 2015

Projet présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	393'764'742	392'527'895	395'527'895	398'527'895	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
	393'764'742	392'527'895	395'527'895	398'527'895	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	36'838'186	36'838'186	36'838'186	36'838'186	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	780'000	780'000	780'000	780'000	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	36'058'186	36'058'186	36'058'186	36'058'186	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus - retour sur investissement)	356'926'556	355'689'709	358'689'709	361'689'709	0	0	0	0
Remarques :								

Signature du responsable financier: P. T. 15307
Date: 17/08/2012



**Convention d'objectifs
pour les années 2012 à 2015**

entre

- **La République et canton de Genève**

représentée par Monsieur Charles Beer,

Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (le département),

d'une part

et

- **L'Université de Genève**

représentée par Monsieur Jean-Dominique Vassalli,

Recteur de l'Université de Genève (l'Université)

d'autre part

Plan de la convention

TITRE I : Préambule et conditions cadres

TITRE II : Dispositions générales

Article 1: Cadre légal

Article 2: Objet de la convention

Article 3: Forme juridique

TITRE III : Engagements des parties

Article 4: Objectifs

Article 5: Gestion du personnel

Article 6: Système de contrôle interne

Article 7: Développement durable

Article 8: Engagements financiers de l'Etat

Article 9: Plan financier

Article 10: Rythme de versement de l'indemnité

Article 11: Suivi des recommandations de l'inspection cantonale des finances

Article 12: Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'Université

Article 13: Traitement des bénéfices et des pertes

Article 14: Affectation de la part de résultat annuel revenant à l'Université

Article 15: Utilisation du fonds d'innovation et de développement

TITRE IV : Suivi et vérification des objectifs fixés

Article 16: Objectifs, indicateurs et tableau statistique

Article 17: Modifications

Article 18: Evaluation de la convention

TITRE V : Dispositions finales

Article 19: Règlement des litiges

Article 20: Résiliation de la convention et modalités de résiliation

Article 21: Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement

TITRE I : Préambule et conditions cadres

L'Université de Genève

Université cantonale, l'Université de Genève accueille, en 2012, plus de 16 000 étudiantes et étudiants, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du nouveau système de Bologne. L'Université contribue au progrès de la science en menant des recherches reconnues internationalement, visant à augmenter nos connaissances de la nature, de la société et de l'être humain. Elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple plus de 10 000 participants aux cours de formation continue.

L'Université poursuit ses activités de formation, de recherche et de services dans un cadre d'autonomie et de liberté académique qui l'engage à mettre au centre de ses préoccupations une éthique responsable, dans le respect des règles morales de la société et dans l'exigence d'une ouverture à la société civile.

Le paysage universitaire mondial

L'émergence d'une société du savoir à l'échelle mondiale pose de nouveaux défis aux universités, lieux par excellence de la création et de la transmission de la connaissance. Les pays développés tels les Etats-Unis et le Japon, ainsi que les pays émergents tels l'Inde et la Chine, l'ont compris et ont augmenté massivement ces dernières années le soutien à la recherche scientifique universitaire. La Suisse, dont la position est encore enviable, doit relever ce défi. Son développement socio-économique dépend beaucoup de sa capacité à former de larges contingents de jeunes universitaires, à assurer la formation continue et favoriser l'évolution de la société pour qu'elle soit en mesure de répondre aux changements. L'autonomie, qui rend l'Université plus proactive, est un instrument nécessaire de cette adéquation et permet, dans le paysage universitaire suisse en mutation, le développement de centres de compétences du plus haut niveau mondial.

Le paysage universitaire européen

L'Union Européenne veut améliorer la position de ses universités face d'une part aux Etats-Unis et, d'autre part, aux pays émergents d'Asie. Elle développe la prochaine génération de ses programmes de recherche appliquée et de technologie (Horizon 2020). Elle soutient également, grâce au Conseil Européen de la Recherche (ERC), la recherche fondamentale et libre. Genève y participe pleinement.

Le paysage universitaire suisse

Le paysage universitaire suisse lui-même évolue très rapidement. Adoptée en automne 2011 par les Chambres fédérales, la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) charge la Confédération et les cantons de veiller ensemble à la qualité et à la compétitivité du domaine suisse des hautes écoles. Elle lie les subventions fédérales à des critères axés sur les prestations, mettant les Hautes écoles en concurrence. D'autre part, la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) adoptée en novembre 2011 par le Conseil fédéral et transmise aux Chambres pose l'exigence de l'excellence de la recherche dans un contexte de plus en plus international.

**La place de
l'Université de
Genève**

L'Université de Genève est classée dans le 1% des meilleures universités au monde parmi plus de 17'000 établissements d'enseignement supérieur pris en compte dans les rankings. Elle fait partie du peloton de tête des universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique. En 2011, le plus connu de ces rankings, celui de Shanghai, a classé l'Université de Genève au 73^e rang mondial. Toutefois, dans le concert mondial, pour que la Suisse reste une référence, les Hautes écoles doivent coordonner leurs forces et leurs compétences. Ainsi, l'Université s'est associée à des réseaux comme la Ligue européenne des universités de recherche (LERU) qui rassemble une vingtaine parmi les meilleures universités généralistes d'Europe, qui agissent ensemble pour améliorer leur fonctionnement et leurs performances. Sur le plan régional ou encore national, l'Université coopère activement avec les autres hautes écoles suisses pour partager des enseignements et pour créer des pôles de recherche scientifique dont plusieurs sont coordonnés par elle.

**Conduire le
développement**

La première convention d'objectifs a permis d'affirmer la place de l'Université de Genève dans le paysage universitaire suisse en définissant des axes stratégiques clairs. Les objectifs ont été soutenus par l'amélioration de la qualité des prestations et de la gouvernance, assurant transparence financière et utilisation optimale des deniers publics.

Comparée à la première convention d'objectifs, la deuxième convention se structure autour des missions de l'Université figurant dans la Loi sur l'Université. Deux raisons ont présidé à ce changement : d'une part, avec la mise en œuvre de la première convention, l'Université de Genève a démontré sa capacité à assumer pleinement son nouveau statut d'autonomie. D'autre part, suite aux coupures budgétaires imposées par l'Etat à l'Université de Genève pour les années 2012 et 2013, les deux parties à la convention ont convenu de définir des objectifs réalisables en regard des ressources disponibles.

La deuxième convention d'objectifs permettra à l'Université de Genève de poursuivre le développement de sa gouvernance et d'intégrer de nouvelles priorités scientifiques. Elle confirme la polyvalence de l'Université, renforce sa contribution au pôle en relations internationales et sa collaboration avec la HES-SO Genève. Elle introduit l'Agenda 21. Enfin, elle affirme la nécessité d'assurer un encadrement de qualité à un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants qui choisissent Genève pour y suivre leur formation.

La convention d'objectifs est complétée par un Plan stratégique à long terme élaboré par l'Université, conformément à l'article 23, al. 4, let. a de la loi sur l'Université (LU). Il définit les mesures que l'Université entend mettre en place pour atteindre ses objectifs et les buts spécifiques qu'elle souhaite poursuivre à l'interne, sans engagement à l'égard de l'Etat. Ce Plan stratégique est annexé à la présente convention.

**Principe
budgétaire**

L'enveloppe budgétaire est déterminée à partir d'un plan financier quadriennal (PFQ) remis par l'Université, document élaboré sur la base des éléments et lignes directrices ci-après qui constituent le contexte et le cadre budgétaire général de l'Etat et des entités subventionnées :

1. le discours de Saint-Pierre et le programme de législation du Conseil d'Etat ;
2. le dernier plan financier quadriennal établi par l'Etat.

Le budget Etat, considéré dans la présente convention, est composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université (écolages, prestations de services à des tiers, autres recettes).

Le plan financier quadriennal établi sur la base du budget Etat est annexé à la présente convention. Il est composé d'un compte d'exploitation qui détaille les dépenses et les sources de financement de l'Université et d'un compte de fonctionnement décliné par prestations (conformément aux catégories définies par la Conférence universitaire suisse - CUS).

**But de la
convention**

Cette convention est élaborée conformément à la loi sur l'Université qui prévoit, à son article 21, que l'Etat et l'Université négocient tous les quatre ans les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. La présente convention d'objectifs consigne ces différents éléments et fixe les engagements financiers de l'Etat.

Cette convention est également conforme à la loi sur les indemnités et les aides financières (art. 11 et 12 LIAF). Le Conseil d'Etat de Genève, par voie du département de l'Instruction publique, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les conventions d'objectifs sont les garants.

La loi ratifiant la convention d'objectifs constitue une loi spécifique au sens de l'art. 25, alinéa 2, de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

**Principe de
proportionnalité**

Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention d'objectifs en appréciant notamment :

1. le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'Université ;
2. l'importance de l'indemnité octroyée par l'Etat ;
3. les relations avec les autres instances publiques.

**Principe de
bonne foi**

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II : Dispositions générales**Article 1***Cadre légal*

Les bases légales relatives à la présente convention d'objectifs sont :

- La loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles et son ordonnance ;
- La loi sur l'Université du 13 juin 2008 (LU) et ses règlements ;
- La loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 31 mai 2006 ;
- La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF) du 7 octobre 1993 et le règlement sur l'établissement des états financiers, du 15 décembre 2010 ;
- Le règlement sur l'établissement des états financiers, du 15 décembre 2010
- La loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF), du 19 janvier 1995.

Article 2*Objet de la convention*

1. La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique "Hautes écoles". Elle contribue à la réalisation de la cinquième priorité du département de l'instruction publique intitulée « excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur ».

2. Selon l'art. 2 de la loi sur l'Université, l'Université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.

3. L'Université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.

4. L'Université contribue à la démocratisation des études et à l'égalité des chances (art. 3 LU).

Article 3*Forme juridique*

L'Université est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du département (art. 1 al.1 de la loi sur l'Université).

TITRE III Engagements des parties**Article 4**

- Objectifs**
1. L'Université s'engage à fournir les prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité que lui assigne la loi sur l'Université.
 2. Dans ce cadre, durant la période 2012-2015, elle visera à améliorer ses prestations en poursuivant trois catégories d'objectifs :
 - A. Les objectifs stratégiques ;
 - B. Les objectifs de qualité des prestations (enseignement, recherche, services à la cité) ;
 - C. Les objectifs institutionnels.

A. Objectifs stratégiques

- Objectif 1** Maintenir la polyvalence disciplinaire de l'Université de Genève pour répondre aux défis de la société aux niveaux politique et social, économique et financier ainsi que dans le domaine de l'environnement, de la santé, de la qualité de vie et de l'innovation.

Indicateur : Indice de concentration des étudiants (Indice d'Herfindahl-Hirschmann calculé au niveau des facultés).

- Objectif 2** Développer les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités basées notamment sur les centres de compétences sélectionnés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Pôles de recherche nationaux).

Indicateurs :

- 1) Nombre de citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (base 100 = impact moyen des publications à l'échelle mondiale).
- 2) Montants extérieurs obtenus (base 100 = montant moyen sur la période 2008-2011).

- Objectif 3** Renforcer la cohérence (synergies, centres d'excellence) de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée avec les hautes écoles romandes et la participation à des projets d'intérêt national.

Indicateur : Nombre de grands programmes de recherche impliquant une collaboration avec d'autres institutions de niveau universitaire en Suisse.

- Objectif 4** Renforcer la contribution de l'Université au pôle en relations internationales et aux domaines d'excellence de la Genève internationale, en intensifiant notamment la collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services à la cité.

Indicateur : Taux de réalisation d'un plan de développement de la collaboration avec IHEID.

Objectif 5 Développer les collaborations avec la HES-SO Genève en fédérant notamment expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de prestation de services (mandats), dans les domaines notamment de l'analyse territoriale des inégalités et de la santé.

Indicateur : Taux de réalisation d'un plan de développement, par thème, de la collaboration avec la HES-SO Genève.

Objectif 6 Renforcer les synergies et les collaborations entre chercheurs des hautes écoles et le tissu industriel et stimuler la créativité autour de projets novateurs et créateurs de valeur économique, en développant notamment un centre de créativité.

Indicateur : Nombre de projets de collaborations hautes écoles – industries, notamment en collaboration avec la HES-SO Genève.

B. Objectifs de qualité des prestations d'enseignement, de recherche et de services à la cité

Objectif 7 Améliorer l'encadrement des étudiants en développant notamment les innovations pédagogiques.

Indicateur : Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement.

Objectif 8 Promouvoir la formation continue, notamment avec les hautes écoles et, en particulier, la HES-SO Genève.

Indicateur : Nombre de diplômes de formation continue (CAS, DAS, MAS) délivrés par l'Université de Genève ou en collaboration avec d'autres hautes écoles et, en particulier, nombre de diplômes délivrés conjointement avec la HES-SO Genève.

Objectif 9 Maintenir voire augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée en comparaison des autres Universités suisses (FNS, programmes de l'Union européenne, CTI).

Indicateur : Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses.

C. Objectifs institutionnels

Objectif 10 Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux, en s'appuyant notamment sur les ressources fédérales octroyées à cette fin.

Indicateur Nombre de programmes doctoraux.

Objectif 11	Renforcer la parité dans les fonctions représentatives et de responsabilité en prenant des mesures en faveur du genre sous-représenté. Atteindre notamment 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral.
<u>Indicateur :</u>	Évolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.
Objectif 12	Engager l'Université de Genève dans un processus d'Agenda 21.
<u>Indicateur :</u>	Taux de réalisation d'un plan de développement.
Objectif 13	Poursuivre la démarche évolutive de la planification des bâtiments et infrastructures de l'Université, en cohérence avec la vision de campus urbains intégrés élaborée avec les hautes écoles du canton d'une part, et le plan directeur cantonal, d'autre part.
<u>Indicateur :</u>	Taux de réalisation d'un plan de développement.

Article 5

<i>Gestion du personnel</i>	L'Université tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'art. 12 de la LIAF.
-----------------------------	--

Article 6

<i>Système de contrôle interne</i>	1. L'Université doit mettre en œuvre et maintenir un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat. 2. Le système de contrôle interne fait l'objet d'une vérification par l'organe de révision externe. Lors de chaque boucllement comptable, l'organe de révision doit attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI comptable, financier et opérationnel) et doit l'évaluer sur la base du barème du manuel de l'Etat de Genève.
------------------------------------	--

Article 7

<i>Développement durable</i>	L'Université s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001.
------------------------------	---

Article 8

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département, s'engage à verser annuellement à l'Université une indemnité, monétaire et non monétaire, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette indemnité recouvre tous les éléments de charge en lien avec les missions de l'Université.

Montant annuel de l'indemnité monétaire

2. Les montants de l'indemnité monétaire engagés sur quatre ans sont les suivants :

2012	321'487'865 F
2013	320'251'018 F
2014	323'251'018 F
2015	326'251'018 F

Montant de l'indemnité non monétaire

3. En application des principes définis par les normes IPSAS, les montants de l'indemnité non monétaire concernent notamment la mise à disposition des terrains, bâtiments et équipements, le service de gestion des rémunérations des collaborateurs de l'Université par l'Office du personnel de l'Etat, ainsi que les prestations du Service de santé du personnel de l'Etat.

Location financement - total	71'496'877 F
Subvention non monétaire - prestations OPE	780'000 F

Les montants sont réévalués annuellement et sont inscrits dans le budget de fonctionnement de l'Etat de Genève et de l'Université.

Bénéficiaire direct

4. Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, l'Université s'engage à être le bénéficiaire direct des subventions versées. Elle ne peut procéder à une redistribution sous forme de subvention que dans le cadre de ses missions.

Mécanismes salariaux

5. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels décidés par le Conseil d'Etat, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

Indexation

6. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, l'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

Complément CIA 7. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, il est accordé, au titre de compléments CIA, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré. Les autres dispositions relatives notamment aux mesures d'assainissement de la caisse de pension demeurent réservées.

8. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 9

Plan financier 1. Le plan financier pluriannuel est élaboré par le Rectorat, et est soumis pour avis au Conseil d'orientation stratégique. Il comprend une estimation des besoins financiers (charges de fonctionnement) et une évaluation des moyens y relatifs (revenus de fonctionnement). Il couvre les activités dont le financement est assuré par le Fonds Etat composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université.

2. Actualisé chaque année, le plan financier pluriannuel s'inscrit dans le processus d'élaboration budgétaire. Il a pour objectif d'accompagner le budget annuel d'une vision financière à moyen terme. Son établissement suit les mêmes règles que celles de l'élaboration du budget annuel.

Article 10

Rythme de versement de l'indemnité 1. L'indemnité est mise à disposition de l'Université suivant les modalités qui sont fixées dans la Convention sur la caisse centralisée en vertu de l'art. 24, al. 2 de la loi sur l'Université et de l'article 17 du Règlement sur les finances de l'Université

Application des "douzièmes provisoires" 2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des « douzièmes provisoires »).

Article 11

Suivi des recommandations de l'ICF L'Université s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF

Article 12

*Reddition des
comptes, rapports
et autres
documents
prévus par la loi
sur l'Université*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (art. 12 al. 3) et à la loi sur l'Université (art. 23 alinéa 4 lettre d), l'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet pour information au Grand Conseil les états financiers de l'exercice écoulé révisés conformément au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) du 15 décembre 2010.

2. Les autres documents prévus à l'art. 23 de la loi sur l'Université sont listés à l'annexe 3 qui précise les délais ainsi que la fréquence de transmission.

Article 13

*Traitement des
bénéfices et
pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention d'objectifs, le résultat annuel établi conformément à l'art. 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'Université selon la clé figurant à l'al. 4 du présent article, et sur la base des principes arrêtés dans la loi sur l'Université (article 24) et dans le règlement sur les finances de l'Université (article 12).

2. Une dette reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule "subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par l'Université « résultat net du Fonds Etat après répartition » (part conservée par l'Université) est comptabilisée dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée de la convention d'objectifs, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques, définies à l'article 24, alinéas 2 et 3 de la loi sur l'Université de la réserve « part de subvention non dépensée ».

4. L'Université conserve 75% du résultat annuel du Fonds Etat avant répartition. Le solde revient à l'Etat.

5. A l'échéance de la convention, l'Université restitue l'éventuel solde de la créance « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » à l'Etat.

6. A l'échéance de la convention, l'Université assume les éventuelles pertes reportées.

Article 14

*Affectation de la
part du résultat
annuel revenant à
l'Université*

1. Le résultat net du Fonds Etat après répartition est affecté aux deux réserves spécifiques selon la répartition suivante:

- a. 60% en faveur de la réserve pour « fonds d'innovation et de développement (FID) »;
- b. 40% en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée ».

2. A l'échéance de la convention, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est attribué à la réserve « Fonds d'innovation et de développement ».

Article 15

*Utilisation du
Fonds
d'innovation et
de
développement*

1. En vertu du règlement sur les finances (article 14), la réserve FID est utilisée pour financer les projets de durée limitée et sans incidence directe sur l'indemnité cantonale. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique à long terme de l'Université.

2. Une directive du Rectorat définit les conditions et modalités de financement de ces projets.

TITRE IV Suivi et vérification des objectifs fixés

Article 16

*Objectifs,
indicateurs,
tableau
statistique*

1. Les objectifs définis à l'art. 4 de la présente convention sont évalués par le biais d'indicateurs listés dans ce même article. Un recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs figure à l'annexe 2.
2. Les indicateurs définis sont pertinents et établis en lien avec la pratique de terrain de l'Université.
3. Le tableau des données statistiques figurant à l'annexe 1 de la présente convention permet de suivre la tendance générale de l'activité de l'Université. Il est réactualisé et commenté chaque année et inclus au rapport annuel de gestion.

Article 17

Modifications

1. En cas de changement important en cours de période, l'Etat et l'Université conviennent d'un avenant selon la procédure de l'art. 21 al. 4 de la loi sur l'Université.

Article 18

*Évaluation de la
convention*

1. Les parties à la présente convention mettent en place un dispositif de suivi approprié qui implique la réunion des deux parties au moins une fois par année afin de :
 - a) veiller à l'application de la convention ;
 - b) évaluer la réalisation des engagements par le biais des indicateurs et du rapport annuel de gestion établi par l'Université ;
 - c) permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions de la convention.
2. L'évaluation de la convention se fait en deux étapes :
 - Une auto-évaluation après trois ans ;
 - Une évaluation externe avant la fin de la convention conformément à la loi sur l'Université (art. 23 al. 4 et art. 25 al. 1).

*Évaluation
externe*

3. L'évaluation externe est réalisée par un comité d'experts extérieurs mandaté par le Conseil d'Etat.
4. Conformément à l'art. 34 al. 3 de la loi sur l'Université, le rectorat sollicite l'avis du conseil d'orientation stratégique sur le mandat des évaluations externes et les conclusions à tirer des évaluations externes.
5. Les résultats de l'évaluation sont publics.

TITRE V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la Cour de justice.

Article 20*Résiliation de la convention*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier la convention et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité lorsque :
 - a) l'indemnité n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
 - b) le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
 - c) l'indemnité a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Modalités de résiliation

2. Sauf si les circonstances l'exigent, la résiliation s'effectue par écrit, moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.

Article 21*Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement*

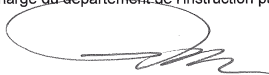
1. La convention entre en vigueur le 1er janvier 2012 dès que la loi d'approbation est votée. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2015.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement de la convention au moins douze mois avant son échéance.

Fait à Genève, le 29 août 2012, en deux exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par Monsieur Charles Beer,

Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport



Pour l'Université de Genève :

représentée par Monsieur Jean-Dominique Vassalli,

Recteur



Annexe 1 : Tableau des données statistiques

	Statistiques décembre 2011
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>	
Etudiants (sans les instituts rattachés à l'Université)	
Nombre d'étudiants total	15'283
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat universitaire	7'407
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise universitaire	3'961
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	928
Nombre d'étudiants inscrits doctorats	1'904
Nombre d'autres formations ¹	1'353
Personnel (EPT, tous fonds confondus)	
Professeurs, catégories de personnel SIUS I-II	443.065
Autre enseignants, catégories SIUS III-VI	401.819
Maîtres-assistants, assistants, postdocs, collaborateurs scientifiques catégories SIUS VII-X	1817.250
Personnel administratif et technique, catégories XI-XVII	1506.425
Dépenses (Comptes 2011, charges d'exploitation)	
Fonds provenant de l'« État »	542'643'628 CHF
Fonds provenant de l'extérieur	196'492'827 CHF
dont fonds du FNS	81'464'037 CHF
dont fonds des programmes européens	20'517'171 CHF
dont autres fonds institutionnels	94'511'619 CHF
Total	739'136'455 CHF
Recherche	
Nombre de subsides européens reçus en 2011	34 nouveaux projets (111 projets en cours)
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS en 2011	153 nouveaux subsides

1. Certificats, anciennes licences, stages, programmes complémentaires

2. Pour le personnel, changement de loi en 2009, les collaborateurs de recherche ont passé de PAT à Autres enseignants, et les professeurs assistants ont passé d'Autres enseignants à Professeurs sius I et II.

Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs

OBJECTIFS STRATEGIQUES							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2011	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014	Cible 2015
1	Maintenir la polyvalence disciplinaire de l'Université de Genève pour répondre aux défis de la société aux niveaux politique et social, économique et financier ainsi que dans le domaine de l'environnement, de la santé, de la qualité de vie et de l'innovation	Indice de concentration des étudiants (Indice d'Herfindahl-Hirschmann calculé au niveau des facultés)	1'526	<160 0	<160 0	<160 0	<160 0
2	Développer les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités basées notamment sur les centres de compétences sélectionnés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Pôles de recherche nationaux)	Nombre de citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (base 100 = impact moyen des publications à l'échelle mondiale)	2010 = 191%	>150 %	>150 %	>150 %	>150 %
3	Renforcer la cohérence (synergies, centres d'excellence) de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée avec les hautes écoles romandes et la participation à des projets d'intérêt national	Montants extérieurs obtenus (base 100 = montant moyen sur la période 2008-2011)	100	100	102	102	104
4	Renforcer la contribution de l'Université au pôle en relations internationales et aux domaines d'excellence de la Genève internationale, en intensifiant notamment la collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services à la cité	Nombre de grands programmes de recherche impliquant une collaboration avec d'autres institutions de niveau universitaire en Suisse	23 (6 NCCR (dont 2 se terminent en 2013) + CIBM + Cadmos + Vital-IT + SystemsX + Nano-Tera + Resal + 11 Sinergia)	>18	>18	>18	>18
5	Développer les collaborations avec la HES-SO Genève en fédérant notamment expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de prestation de services (mandats), dans les domaines notamment de l'analyse territoriale des inégalités et de la santé	Taux de réalisation d'un plan de développement de la collaboration avec IHEID	0%	50%	80%	100%	100%
6	Renforcer les synergies et les collaborations entre chercheurs des hautes écoles et le tissu industriel genevois et stimuler la créativité autour de projets novateurs et créateurs de valeur économique, en développant notamment un centre de créativité	Taux de réalisation d'un plan de développement de la collaboration avec la HES-SO Genève	10%	25%	50%	75%	100%
		Nombre de projets de collaborations hautes écoles – industries, notamment en collaboration avec la HES-SO Genève	0	10	10	10	10

	No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2011	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014	Cible 2015
des prestations d'enseignement, de recherche et de services à la cité	7	Améliorer l'encadrement des étudiants en développant notamment les innovations pédagogiques	Taux de satisfaction des étudiants vis-à- vis de la qualité de l'enseignement	2010-2011= 77%	>75%	>75%	>75%	>75%
	8	Promouvoir la formation continue, notamment avec les hautes écoles et, en particulier, la HES-SO Genève	Nombre de programmes diplômants de formation continue (CAS, DAS, MAS) proposés par l'Université de Genève ou en collaboration avec d'autres hautes écoles et, en particulier, nombre de programmes diplômants proposés conjointement avec la HES-SO Genève	150	153	155	156	156
	9	Maintenir voire augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée en comparaison des autres Universités suisses (FNS, programmes de l'Union européenne, CTI)	Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses	Montant des subsidies individuels obtenus auprès du FNS = 42.6 MCHF % suisse pas encore disponible	> 45 MCHF et > 13% de la suisse	> 45 MCHF et > 13% de la suisse	> 45 MCHF et > 13% de la suisse	> 45 MCHF et > 13% de la suisse
OBJECTIFS INSTITUTIONNELS	10	Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux, en s'appuyant notamment sur les ressources fédérales octroyées à cette fin	Nombre de programmes doctoraux	25	26	27	28	29
	11	Renforcer la parité dans les fonctions représentatives et de responsabilité en prenant des mesures en faveur du genre sous-représenté. Atteindre notamment 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral	Évolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral	35.8%	> 30%	> 30%	> 30%	> 30%
	12	Engager l'Université de Genève dans un processus d'Agenda 21	Taux de réalisation d'un plan de développement	5%	25%	50%	75%	100%
	13	Poursuivre la démarche évolutive de la planification des bâtiments et infrastructures de l'Université, en cohérence avec la vision de campus urbains intégrés élaborée avec les hautes écoles du canton d'une part, et le plan directeur cantonal, d'autre part	Taux de réalisation d'un plan de développement	5%	10%	15%	20%	25%

Annexe 3 : Tableau des échéances de reddition des documents

Document	Fréquence et date de reddition	Émetteur	Destinataire
Plan stratégique (art. 23 al. 4 LU)	• Tous les quatre ans	• Rectorat	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)
Actualisation du plan stratégique	• Périodiquement	• Rectorat	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)
Budget inscrit dans le plan financier pluriannuel (art. 23 al. 4 LU)	• Annuellement	• Rectorat	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)
Comptes et rapport financier (art. 12 al. 3 LIAF et art. 23 al. 4 LU)	• Annuellement • 3 mois après clôture du dernier exercice	• Rectorat	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)
Rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires (art. 23 al. 4 LU)	• Annuellement • 4 mois après clôture du dernier exercice	• Rectorat	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)
Rapport d'audit (art. 36 al. 4 LU)	• Semestriellement	• Comité d'audit	• Conseil d'Etat • Rectorat

Document	Fréquence et date de reddition	Émetteur	Destinataire
Rapport du conseil d'orientation stratégique (art. 34 al. 7 LU)	• Annuellement	• Conseil d'orientation stratégique	• Conseil d'Etat • Grand Conseil
Rapport du comité d'éthique et de déontologie (art. 35 al.6 LU)	• Annuellement	• Comité d'éthique	• Conseil d'Etat • Grand Conseil
Auto-évaluation de la convention	• Après trois ans	• Rectorat	• Conseil d'Etat
Evaluation externe (art.23 al. 4 et art. 25 al.1 LU)	• Avant la fin de la convention	• Mandat externe	• Conseil d'Etat • Grand Conseil (pour information)

Plan financier quadriennal par prestations 2012-2015 (source : MCA - modèle de la Confédération)

	MCA 2010 État	C2011	PF2012	PF2013	PF2014	PF2015
Enseignement de base	31.6%	171'740	176'266	176'640	179'364	181'652
Enseignement post-grade	8.7%	47'184	48'428	48'530	49'279	49'907
Recherche	49.5%	268'863	275'950	276'534	280'799	284'382
Formation continue	3.2%	17'600	18'064	18'103	18'382	18'616
Service à la Cité	6.9%	37'256	38'238	38'319	38'910	39'406
Total	100.0%	542'644	556'946	558'126	566'734	573'964

Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport	Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 546 69 00 Fax : 022 546 69 49
Unité de l'enseignement supérieur	Madame Ivana Vrbica, directrice de l'unité de l'enseignement supérieur Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 546 69 32 Fax : 022 546 69 49
Rectorat de l'Université	Monsieur Jean-Dominique Vassalli, Recteur Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 71 11 Fax : 022 379 11 34
Service financier de l'Université	Monsieur Raphaël Ferrillo, Chef de la Division comptabilité et gestion financière Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 27 Fax : 022 379 77 53
Audit externe	KPMG Chemin De-Normandie 14 Case postale 449 1211 Genève 12 Tél. +41 22 704 15 15 Fax +41 22 347 73 13



Rapport d'évaluation

Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations 2008-2011
entre l'Etat de Genève et l'Université

Bénéficiaire : Université de Genève

Département(s) de tutelle : Département de l'instruction publique

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Soutenir la mission de l'Université telle que décrite à l'article 2 de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008 : enseignement supérieur de base et approfondi, recherche scientifique fondamentale et appliquée, formation continue.

Mention du contrat : Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011 entre la République et canton de Genève et l'Université de Genève

Durée du contrat : 4 ans

Période évaluée : 2008 à 2011

Observations de l'Université :

Conformément aux articles 23 al. 4 et 25 al. 1 de la loi sur l'Université, la réalisation de la convention d'objectifs a été évaluée par une commission externe. Ce rapport d'expertise externe a été établi sur la base d'un rapport intermédiaire d'évaluation réalisé par le Rectorat.

Un rapport final d'évaluation de la convention d'objectifs figure en annexe et comprend la position du Rectorat sur l'évaluation externe ainsi que la mise à jour des indicateurs pour l'année 2011.

Observations du département :

Le rapport d'évaluation externe est transmis pour information au Grand Conseil. Le rapport d'évaluation externe ne pouvant pas englober les résultats des objectifs pour l'ensemble de l'année 2011, le département de l'instruction publique de la culture et du sport a demandé que le Rectorat mette à jour les indicateurs 2011 et rende un rapport final sur l'évaluation de la convention d'objectifs 2008 à 2011.

**Pour l'Université de Genève**

Nom, prénom, titre

Signature

Vassalli, Jean-Dominique, Recteur

Genève, le 15 juin 2012

Pour la République et Canton de Genève

Nom, prénom, titre

Signature

Vrbica, Ivana, directrice de l'Unité de l'enseignement supérieur

Genève, le 22 août 2012

Annexes :

- *Rapport final d'évaluation de la Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011, du 5 avril 2012*
- *Prise de position du Rectorat sur le rapport d'évaluation externe*
- *Rapport d'expertise concernant la convention d'objectifs de l'Université, du 27 septembre 2011*
- *Rapport intermédiaire d'évaluation de la Convention d'objectifs, du 17 mai 2011*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

**Convention d'objectifs
2008 – 2011
de l'Université de Genève**

**Rapport Final
2008 – 2011**

Cadre général

Le présent rapport établit le bilan des actions entreprises par l'Université de Genève depuis le printemps 2009 pour atteindre les buts fixés dans la première Convention d'objectifs (COB) conclue entre le Conseil d'Etat genevois et l'Université de Genève. Cette convention représente un dispositif essentiel dans les relations entre l'Université et les autorités politiques dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'Université, entrée en vigueur le 17 mars 2009 qui confère une autonomie accrue à l'institution. Si la COB a été signée le 2 juin 2009 seulement, sa mise en œuvre a été entreprise dès le début 2009.

Le présent rapport fait état des résultats obtenus dans le cadre de la Convention d'objectifs 2008-2011 à l'issue de cet exercice. La COB ne fixe pas seulement des objectifs à l'institution, mais aussi le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à l'Université dans une planification quadriennale. Il est à noter qu'à côté de la Convention d'objectifs quadriennale qui établit une vision commune entre les autorités et l'Université, cette dernière établit aussi un Plan stratégique à long terme qui constitue sa propre vision académique. La COB et le Plan stratégique sont de ce fait indissociables. Ce dernier, publié sous le titre « Une vision pour 2020 » est joint en annexe au présent rapport.

Résultats obtenus

La COB fixe à l'Université des objectifs dans trois domaines : les objectifs stratégiques prioritaires, les objectifs de qualité et les objectifs de gouvernance. Le présent rapport décrit les réalisations dans ces trois domaines.

Le tableau suivant indique de manière synthétique les résultats obtenus pas objectifs.

A) Objectifs stratégiques prioritaires

1. Renforcer et consolider les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités au sein d'une Université polyvalente

Mettre sur pied un pôle d'excellence en sciences de la vie

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : MCHF 4,5 de la COB.
Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 7 fois supérieur à la moyenne mondiale.

Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences physiques

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : MCHF 4 de la COB.
Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 6,4 supérieur à la moyenne mondiale.

Mettre en œuvre un pôle en neurosciences et sciences affectives

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : MCHF 4.1 de la COB.
---	---

Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 3 fois supérieur à la moyenne mondiale.
-----------------------------------	--

Institutionnaliser et développer le programme en sciences de l'environnement et le pôle en relations internationales en complémentarité et en collaboration avec les partenaires académiques

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations budgétaires ont été réalisées selon la planification. Au total : CHF 870'000 de la COB.
Nombre et impact des publications	Mesure non disponible : Les instruments pour mesurer valablement l'impact des publications de ces disciplines font encore défaut.
Suivi des réalisations	En ligne : Audition et reporting régulier des responsables des pôles ; un rapport sur le développement du pôle en relations internationales a été établi.

Institutionnaliser et mettre en œuvre l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE)

Indicateurs/Evaluation de la progression

Acceptation du règlement et des programmes	Favorable : L'IUFE a été inauguré en octobre 2010.
Reconnaissance des formations par la CDIP	En ligne : démarche en cours.

Étudier le développement d'un pôle en sciences historiques

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets	Favorable : Création de la Maison de l'histoire ; les réallocations ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 921'000 d'allocations structurelles de la COB ; obtention de CHF 2,8 millions de fonds compétitifs auprès du Fonds national de la recherche scientifique suisse (programme Sinergia).
--	---

Étudier le développement d'un pôle d'excellence autour du thème « Finance et Société »

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets	Favorable : Création et lancement des activités de l'Institut universitaire en Finance; son règlement et sa convention de prestations ont été approuvés. Les réallocations ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 1.1 million de la COB.
--	---

Institutionnaliser et mettre en œuvre, dès 2010, l'Ecole d'avocature

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre d'étudiants suivant la formation à l'école d'avocature	Favorable : Les travaux pour la mise en œuvre de l'Ecole d'avocature ont été réalisés en vue de son ouverture à la rentrée universitaire 2011. 300 étudiants inscrits pour la première volée.
---	---

B) Objectifs de qualité**2. Renforcer l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins des étudiants et de la société****Activités de promotion**

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre d'actions de promotions entreprises	Favorable : Renforcement des actions entreprises; une augmentation du nombre d'étudiants de 22,4% sur trois ans est constatée.
Variation du nombre d'étudiants selon le domicile et l'origine	Favorable : voir les résultats dans le Tableau 1.

Politique des langues

Indicateur/Evaluation de la progression

Liste des baccalauréats et maîtrises consécutives en français + liste des cours de français pour non-francophones	En ligne : Un rapport a été établi contenant un plan d'action dont la mise en œuvre est entreprise en 2011. Des actions ponctuelles ont été réalisées: programme de tandems linguistiques; réforme du <i>Geneva International Students Programme</i> (GISP) offrant des cours accélérés de français.
---	--

Disposer d'une meilleure vision du parcours académique et de la situation sociale des étudiantes et étudiants par le développement de l'Observatoire de la vie étudiante

Indicateur/Evaluation de la progression

Rapport de synthèse de l'observatoire de la vie étudiante pour 2008-2011	En ligne : Un indicateur de provenance socio-culturelle a été mis en place. Les premiers résultats ont été établis pour l'année 2011.
--	---

Systématiser l'évaluation des programmes et des enseignements et consolider la mise en œuvre de Bologne

Indicateur/Evaluation de la progression

Rapport d'évaluation des différentes filières	Favorable : L'évaluation des enseignements a été systématisée; un plan d'évaluation systématique des programmes de formation et des directives à ce sujet ont été mis en place et a débuté. Voir données quantitatives dans le Tableau 2, en annexe.
---	--

Promouvoir la formation continue, sa qualité, son adéquation et sa bonne gestion

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'une démarche qualité pour la formation continue	Favorable : Enquête systématique du taux de satisfaction; augmentation constante du nombre de programmes et d'étudiants. En février 2010, l'OAQ a accrédité le premier MAS, celui en « Interpreter Training ». Le MBA a obtenu le renouvellement de son accréditation.
---	--

Identifier les pistes de collaboration avec la HES-SO Genève

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre de formations menées en commun	En ligne : Un accord Université de Genève-HES a été signé; une convention de programme a été conclue entre la HES-So et l'Université de Genève pour permettre la mise en place de titres conjoints.
Planification de la mise en œuvre et identification des obstacles	Favorable : Un groupe de travail au niveau des directions a été mis en place.
Suivi des réalisations	A surveiller : Un état des lieux est en cours d'élaboration.

Promouvoir les passerelles entre l'Université de Genève et la HES-SO pour accéder aux maîtrises

Indicateurs/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	A surveiller : Un état des lieux est en cours d'élaboration.
------------------------	--

3. Assurer l'excellence de la recherche scientifique et sa contribution à la résolution des questions de société dans un cadre éthique reconnu**Maintenir voire augmenter les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée**

Indicateur/Evaluation de la progression

Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses	A surveiller : Montant des subsides individuels (recherche libre à l'exclusion de la recherche orientée et des subsides d'équipements) obtenus auprès du FNS : 2008 : MCHF 62.9 = 14. % du total suisse 2009 : MCHF 65.3 = 14.8 % du total suisse 2010 : MCHF 63.1 = 13.5% du total suisse 2011 : MCHF 42.6 (total suisse non disponible)
--	---

Consolider les directives pour l'intégrité dans la recherche et la charte éthique et développer la communication sur ces thématiques au sein de la communauté universitaire

Indicateur/Evaluation de la progression

Généralisation de la signature de la charte lors de la signature de nouveaux contrats	Favorable : Objectif qualitatif réalisé. Une directive a été édictée.
---	---

Renforcer la cohérence de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de programmes de recherches impliquant une collaboration avec d'autres institutions de niveau universitaire suisse	Favorable : Collaborations renforcées dans le cadre des projets CADMOS (Modélisation), Vital-IT (Bioinformatique), CIBM (Imagerie biomédicale), SystemsX.ch (biologie des systèmes) et trois nouveaux Pôles de recherche nationaux en co-leading avec les HEU lausannoises. En 2009, l'Université de Genève collaborait à 11 grands programmes lémaniques ou nationaux. En 2011, ce nombre s'élevait à 23 programmes majeurs réalisés avec les hautes écoles lémaniques ou suisses.
---	---

Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de programmes doctoraux et proportions de doctorants inscrits dans ces programmes	En ligne : Renforcement du soutien financier à la formation de la relève dans les facultés; trois nouvelles écoles doctorales en préparation pour 2011 dans le cadre des nouveaux Pôles de recherche nationaux; université doctorale d'été avec les partenaires de la <i>League of European Research Universities</i> (LERU). Augmentation du nombre de doctorants de l'Université de Genève inscrits dans des programmes doctoraux : +21%.
--	---

4. Affirmer le rôle de l'Université comme partenaire avec les secteurs économiques, sociaux et culturels, et développer des synergies avec la Genève internationale

Encourager et faciliter l'accès à l'expertise scientifique de l'Université au service de la Cité

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre et ampleur des mandats	En ligne : Progression de 17% en trois ans : 2008 : CHF 71'004'000 2009 : CHF 83'683'000 2010 : CHF 83'115'000
Variation du volume des fonds de tiers par domaine et provenance	Pas encore mesurable. Des résultats ne seront mesurables que dans le long-terme.

Fédérer expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de mandats entre l'Université et la HES-SO Genève, notamment entre le LEA et le CRAG

Indicateurs/Evaluation de la progression

Réunions d'entités	A surveiller : Des négociations préparatoires ont été conduites ; une expertise a été effectuée en 2011 pour examiner les solutions susceptibles d'être envisagées pour fédérer le savoir-faire et l'expertise du CRAG et du LEA . En attente de résultats concrets ; signature de conventions en matière de formation continue.
--------------------	--

Promouvoir le transfert des technologies et des connaissances par le bureau UNITEC de l'Université

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de demandes soumises à UNITEC et nombre de brevets et licences	Favorable : Augmentation régulière du nombre de contrats et de dépôts de brevets : le nombre d'annonces d'inventions a progressé de 38 en 2007 à 48 en 2010.
---	--

Promouvoir la participation de la région genevoise aux programmes sciences et technique de l'UE grâce au bureau Euresearch

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de projets européens traités en comparaison avec les autres universités suisses	Favorable : l'Université de Genève bénéficie de 2007 à 2009 de 7% du total des subsides obtenus en Suisse : 1ère université cantonale avec l'Université de Zurich.
--	--

Renforcer la contribution de l'Université aux efforts de résolution des problèmes environnementaux, économiques, urbanisme, de santé, et de société

Indicateur/Evaluation de la progression

Inventaire des actions entreprises	En ligne : 7 projets majeurs réalisés (voir la liste détaillée dans le rapport).
------------------------------------	--

Renforcer la place de l'Université et ses liens avec la Cité

Indicateur/Evaluation de la progression

Inventaire des manifestations et de leur impact	Favorable : 230'000 personnes ont participé aux diverses manifestations du 450 ^{ème} .
---	---

5. Promouvoir l'égalité des chances et la démocratisation des études

Augmenter la parité dans les fonctions représentatives et notamment atteindre 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral

Indicateur/Evaluation de la progression

Evolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations. Objectif 30%.	Favorable : le pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations a progressé de 26,4% en 2007 à 35,8% en 2011.
---	--

Contribuer au développement de la formation et de la recherche sur la question du genre

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de cours intégrant le genre	En ligne : plusieurs cours de baccalauréat sont dispensés sur la thématique spécifique du genre, en sus de la maîtrise universitaire en Etude genre.
------------------------------------	--

Renforcer les appuis favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires

Indicateur/Evaluation de la progression

Identification des problèmes et des appuis proposés	A surveiller : Analyse en cours.
---	----------------------------------

Favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle

Indicateur/Evaluation de la progression

Taux d'employabilité (statistiques OFS) par rapport aux autres universités suisses	En ligne : De nouveaux outils statistiques en cours d'élaboration pour une meilleure connaissance du problème.
--	--

C) Objectifs de gouvernance**6. Mettre en œuvre, dans la perspective de service public, les processus et règlements prévus par la loi sur l'Université**

Améliorer la gouvernance de l'Université dans le sens des exigences de la nouvelle loi, notamment en matière de règlement sur le personnel, de règlement financier et de statut de l'Université et se doter d'instruments et de critères sur l'Université permettant de mesurer les qualités et performances des diverses filières d'enseignement et des domaines de recherche

Indicateurs/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne. Le statut de l'Université a été élaboré, de même que le règlement sur le personnel, le règlement hospitalo-universitaire et le règlement financier. Le statut de l'Université a été approuvé par le Conseil d'Etat.
------------------------	---

Se doter d'instruments et de critères sur l'Université permettant de mesurer les qualités et performances des diverses filières d'enseignement et des domaines de recherche

Indicateurs/Evaluation de la progression

Réalisation d'un tableau de bord académique	En ligne : Le projet d'une base de données institutionnelle est en cours de réalisation.
---	--

Renforcer la gestion des ressources humaines

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne : Une procédure de gestion des conflits a été implémentée. De nombreuses directives ont été revues. La fonction RH est revue en profondeur, et une décentralisation est en cours d'implémentation.
------------------------	---

Développer le système d'information de l'Université, notamment en implémentant le plan directeur informatique

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	Favorable : Le Plan directeur a été lancé et est en cours d'exécution. Un audit de la gouvernance informatique a été conduit par l'ICF attestant l'existence d'un certain nombre de procédures.
------------------------	---

Elaborer une planification stratégique à long terme visant à optimiser la gestion de l'information scientifique et des bibliothèques de l'Université et maintenir la qualité de l'accès à l'information scientifique

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne : Une planification stratégique de l'information scientifique et des bibliothèques a été lancée. Le projet de regroupement des bibliothèques a démarré.
------------------------	--

Mettre en place un dispositif efficace de gestion et d'entretien des bâtiments universitaires

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	A surveiller : Ce plan nécessite une collaboration étroite avec le DCTI qui a pris un certain temps pour être mise en place.
------------------------	--

Mettre en place un dispositif de déclaration et de contrôle obligatoires des activités accessoires

Indicateurs/Evaluation de la progression

Rapport sur la mise en œuvre du dispositif	En ligne : Une directive a été établie et la récolte des données des activités 2009, 2010 et 2011 a été entreprise.
Rapport annuel sur le nombre de demandes d'autorisation, le nombre et le montant des rétrocessions	En ligne : Une liste des demandes d'autorisation est établie et transmise au DIP.

Donner la visibilité et les responsabilités nécessaires au Comité d'éthique et de déontologie et au Conseil d'orientation stratégique prévus par la loi sur l'Université

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	Favorable : Les deux comités ont pris leurs responsabilités et des contacts fructueux ont été établis avec le Rectorat.
------------------------	---

ANNEXES

Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants de 2008 à 2011, selon le domicile à la fin des études antérieures

		2008	2009	2010	2011	Croissance en % 2008- 2011
Université (hors Instituts)	Total	12'479	13'667	14'230	15'272	22.4 %
	1. Genève	5'669	6'128	6'278	7'051	24.4 %
	2. Ailleurs Suisse	2'687	3'000	3'139	3'023	12.5 %
	3. A l'étranger	4'123	4'539	4'813	5'198	26.1 %
Université + IHEID + Institut Cécuménique	Total	13'379	14'489	15'057	16'081	20.2 %
	1. Genève	5'757	6'170	6'308	7'083	23 %
	2. Ailleurs Suisse	2'835	3'116	3'249	3'124	10.2 %
	3. A l'étranger	4'787	5'203	5'500	5'873	22.7 %

Tableau 2 : Evolution du nombre de programmes de baccalauréat, de maîtrise et de maîtrise d'étude avancée et du nombre d'étudiants inscrits et diplômés de 2007 à 2010

	BA				MA				MAS ²			
	2007	2010	↗		2007	2010	↗		2007	2010	↗	
Nombre de programmes ³	28	28	+0%		55	62	+13%		7	14	+100%	
Nombre d'étudiants inscrits	6138	7362	+20%		1921	3708	+93% ⁴		149	179	+20% ⁵⁶	
Nombre de diplômés ⁷	920	1218	+32%		383	1096	+186% ⁸		23	112	+387% ⁹	

Tableau 3 : Evolution du nombre de doctorants et de programmes doctoraux CUSO

	2007	2010	↗
Nombre de programmes doctoraux CUSO	14	16	+14%
Nombre d'étudiants Unige inscrits dans ces programmes	307	425	+21% ¹⁰
Nombre de doctorants à l'Unige ¹¹	1'652	1'694	+2.5%
Proportion de doctorants ¹² suivant un programme doctoral CUSO	18.6%	25%	

¹ Chiffres du tableau 2 sans les étudiants HEID, des étudiants en certificats complémentaires, de spécialisation et autres programmes, les étudiants licence et études propédeutiques, ainsi que les étudiants libres et en stage.

² Seuls sont considérés les MAS de formation approfondie (et non ceux de formation continue).

³ Les mentions/orientations d'un même programme ne sont pas comptés de manière distincte ; HEI, IUED (2007) ou IHEID (2010) ne sont pas inclus.

⁴ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

⁵ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

⁶ Peut s'expliquer par la création de 4 MAS en médecine/pharmacie qui ont entre 1 et 5 inscrits

⁷ Le nombre de diplômés 2010 est provisoire

⁸ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

⁹ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

¹⁰ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes doctoraux

¹¹ Sans les instituts. Avec, les chiffres se montent à respectivement 1'925 et 1'987

¹² Sans les instituts

Tableau 4 : Liste des événements organisés par l'Université de Genève dans le cadre du 450ème

- 7 Grandes Conférences - 11'325 auditeurs
- 12 Samedis de l'Université (des après-midis pour les familles) - 9'970 visiteurs
- 8 Cafés scientifiques - 1'240 auditeurs
- 19 conférences et cours sur et autour de Calvin - 1'960 auditeurs
- 2 expositions dans des centres commerciaux - 18'000 visiteurs
- L'exposition "Matière Première" sur la physique des particules - 14'000 visiteurs
- Exposition "Emotions de collections - collections d'émotions" avec le Jardin botanique - 21'100 visiteurs
- Dies Academicus - 1'380 auditeurs
- Soirée du personnel - 2'000 participants
- Nuit de l'Université de Genève - 16'000 participants
- Finales du championnat européen universitaire de badminton - 1'500 spectateurs
- Exposition BaseCamp - 2'000 visiteurs
- Exposition "Bonjour Monsieur Piaget" - 1'700 visiteurs
- Exposition "Génome - Voyage au coeur du vivant" - 127'099 visiteurs
- Colloque Finance et Société - 900 auditeurs
- Portes ouvertes aux collégiens - 6'500 participants
- Course de l'escalade - 380 participants

Tableau 5 : Personnel PAT (fonctions de cadre) en EPT de 2008 à 2001

Classe	2008			2009			2010			2011		
	Total	dont femmes	en % du total	Total	Dont femmes	en % du total	Total	dont femmes	en % du total	Total	dont femmes	en % du total
23	44.9	12.3	27.4%	43.4	15.8	36.4%	44.7	12.9	28.9%	48.8	14.6	29.9%
24	4.7	1.7	36.2%	1.5	0.0	0.0%	3.5	1.0	28.6%	4.0	1.0	25.0%
25	6.6	1.3	19.1%	7.3	0.8	10.3%	7.8	1.8	22.6%	7.8	1.8	22.6%
26	1.0	0.0	0.0%	1.2	0.0	0.0%	2.0	0.0	0.0%	3.3	0.0	0.0%
27	2.0	0.0	0.0%	2.0	0.0	0.0%	2.6	0.6	23.1%	2.8	0.8	28.6%
28	0.0	0.0	0.0%	3.7	1.7	46.0%	3.7	1.7	46.0%	4.7	2.7	57.5%
29	0.0	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%
30	0.3	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0	0.0	0.0%
Total PAT	59.4	15.3	25.7%	59.1	18.3	30.9%	64.3	18.0	27.9%	71.0	20.9	29.4%

Tableau 6 : Nouvelles nominations professorales

	Sexe	PAS/PAD	PAST	PO	Total	Indicateurs I*
2008	F	1	0	1	2	6.9%
	M	7	2	18	27	93.1%
	Total	8	2	19	29	100.0%
2009	F	6	2	2	10	22.7%
	M	15	4	15	34	77.3%
	Total	21	6	17	44	100.0%
2010	F	8	4	7	19	32.2%
	M	18	3	19	40	67.8%
	Total	26	7	26	59	100.0%
2011	F	9	2	8	19	35.8%
	M	17	2	15	34	64.2%
	Total	26	4	23	53	100.0%

* Indicateur I: objectif de la COB 30% de femmes parmi les nouvelles nominations du corps professoral

NB : Les professeurs bénévoles sont inclus dans la statistique utilisée pour le Tableau 6. En revanche, les professeurs associés selon l'ancienne loi ne sont pas comptés. Depuis 2009, les nominations sont suivies sur un tableau de bord.



Rapport d'évaluation externe de la Convention d'Objectif 2008-2011

Prise de position du Rectorat

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Université, la réalisation de la Convention d'objectifs 2008-2011 a fait l'objet d'une évaluation externe conduite par un comité international d'experts. Sur la base d'un mandat formulé en collaboration entre l'Université, le Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport ainsi qu'avec le Conseil d'orientation stratégique de l'Université, le comité d'experts a disposé d'un dossier comportant notamment un rapport d'auto-évaluation rédigé par l'Université. Le comité s'est réuni à Genève du jeudi 1^{er} septembre au samedi 3 septembre 2011 pour une série d'entretiens avec les autorités et des membres de l'Université. Il a rendu son rapport d'expertise en date du 27 septembre 2011.

Le Rectorat se félicite de la démarche entreprise, réalisée pour la première fois, et de son bon déroulement global. Il note également que le calendrier de cette première convention d'objectifs de l'Université a eu pour conséquence que l'évaluation externe a porté sur une période restreinte, à savoir de janvier 2009 à juillet 2011.

Si quelques recommandations ont été faites en vue d'améliorer le travail de la prochaine commission d'experts, il n'en demeure pas moins que ce regard extérieur sur les activités stratégiques de l'UNIGE constitue sans nul doute un dispositif essentiel à sa bonne gouvernance. La qualité de ce rapport a été très appréciée et le Rectorat en accepte le contenu.

Le jugement porté par le Rectorat, dans son rapport d'auto-évaluation, quant au degré de réalisation des objectifs de la convention a été validé par les experts. Il est à noter toutefois que ce jugement portait sur un rapport intermédiaire qui a depuis lors été complété. Le rapport final devrait désormais servir d'outil de référence.

Le plus gros défi pour cette première COB consistait à relever les « objectifs stratégiques prioritaires ». Les experts ont noté la difficulté de la tâche (« *Les objectifs sont ambitieux et intéressants. Ils sont aussi innovants. [...] La réussite n'allait pas de soi.* »). Le « *jugement très positif* » porté par les experts sur l'action de l'UNIGE constitue dès lors un motif de satisfaction. Il encourage également l'UNIGE à poursuivre sur ce chemin ambitieux et à continuer à conjuguer le développement de nouvelles voies interdisciplinaires sans prêter la qualité de sa recherche et de son enseignement dans les disciplines plus établies pour lesquelles elle est reconnue. L'Université sait qu'elle peut compter sur l'Etat de Genève pour la soutenir dans cette ambition et tient par la présente à souligner l'importance de ce soutien qui lui est apporté via la Convention d'objectifs quadriennale.

Les experts ont relevé que les objectifs dits « de qualité » étaient nombreux et très hétérogènes. Tant le Rectorat que le DIP ont pu faire le même constat. Aussi, avant même la réception de ce rapport, les deux partenaires travaillaient à l'élaboration d'une Convention d'objectifs 2012-2015 concentrée sur un nombre plus restreint d'objectifs.

Le groupe d'experts a constaté que la grande majorité des objectifs ont été remplis et l'UNIGE se félicite que, parmi d'autres, sa volonté d'ouverture vers la Cité ait été appréciée. Les experts ont relevé également que les quelques mesures ayant pris du retard, à savoir notamment la réalisation de projets communs avec les HES, « *relevaient d'une responsabilité partagée* ». Ce constat ne décharge pas pour autant l'UNIGE de sa part de responsabilité et le Rectorat est conscient des efforts qui restent à accomplir en la matière.

Le rapport se termine par des recommandations portant sur les indicateurs et sur l'évaluation de la prochaine COB. Nous souscrivons pleinement à ces recommandations. L'Université et le DIP ont essayé de tenir compte de ces remarques dans la définition de nouveaux indicateurs pour la prochaine COB. Quant aux recommandations relatives à la prochaine évaluation, elles seront également mises en place afin d'assurer une coordination plus étroite en vue de la prochaine évaluation de la Convention d'objectifs qui aura lieu en 2014.

RAPPORT D'EXPERTISE

CONCERNANT LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2008 – 2011 DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

27/9/2011

Mandat confié à :

M. Alain BERETZ, président, Université de
Strasbourg

M. Jean-Marc RAPP, ancien recteur, Université
de Lausanne, président de l'Association
Européenne de l'Université (EUA), président de
la commission d'experts

Mme Andrée SURSOCK, senior adviser,
Association Européenne de l'Université (EUA)

0. INTRODUCTION

1. Par contrat, l'Université de Genève a confié à trois experts la mission d'évaluer la Convention d'objectifs 2008 – 2011 passée entre l'Université et la République et Canton de Genève. La commission d'expertise comprenait : M. Alain BERETZ, président de l'Université de Strasbourg ; M. Jean-Marc RAPP, ancien recteur de l'Université de Lausanne et président de la commission d'experts ; et Mme Andrée SURSOCK, senior advisor, Association Européenne de l'Université (EUA).
2. Le mandat d'expertise formulait la demande que la commission d'experts se prononce sur les trois aspects suivants de la Convention d'objectifs :
 - « Évaluation des mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs définis par la Convention d'objectifs ;
 - Evaluation de l'adéquation et de la pertinence des indicateurs ;
 - Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement par la Convention d'objectifs. »L'interprétation du mandat et sa réalisation sont repris au § 5.
3. Afin d'effectuer leur mandat, les experts se sont rendus à Genève du jeudi 1er septembre, en fin d'après-midi, au samedi 3 septembre, à midi. La visite s'est déroulée selon un programme qui avait été établi à l'avance ; il avait été discuté et amendé par les experts. Le programme a comporté diverses auditions des personnes responsables des grandes rubriques de la Convention d'objectifs. Cette visite a été marquée par la participation active des porteurs de projets qui ont fait preuve d'une grande sincérité et ont partagé leurs évaluations des succès réalisés et des défis rencontrés. Le climat de confiance qui a été instauré a été la clé de la réussite d'un processus complexe et ambitieux.
4. En préparation de cette visite, chaque expert a reçu un dossier comprenant :
 - Le texte de loi sur l'université, qui est entrée en vigueur le 17 mars 2009 (LUGE);
 - La Convention d'objectifs pour les années 2008 – 2011, qui avait été signée le 2 novembre 2009 ;
 - Un rapport rédigé par l'Université qui évalue le degré de réalisation des objectifs ;
 - Le Rapport de gestion 2010 ;
 - Le plan stratégique de l'Université pour 2020, qui avait été approuvé par le Collège du rectorat et des doyens en avril 2011.En outre, la commission d'expertise a reçu divers documents complémentaires lors de la visite.
5. La commission a pleinement rempli les deux premiers objectifs de son mandat (cf. § 2). Concernant le troisième qui consistait à évaluer les résultats obtenus, une telle évaluation aurait nécessité une équipe d'experts très élargie et un temps de visite beaucoup plus long. La commission d'experts a donc choisi de :

- Porter une appréciation sur la crédibilité et la sincérité du rapport rédigé par l'Université à destination des autorités de tutelle ; cette appréciation est basée sur les discussions qui ont pris place durant la visite sur site et sur les documents fournis ;
 - S'attacher à comprendre dans quelle mesure la Convention a été un outil de gestion structurant les activités de l'Université et sa réflexion ;
 - Prendre en compte le contexte spécifique et les défis auxquels l'Université de Genève fait face, tout en gardant à l'esprit les évolutions européennes et internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.
6. En bref, la commission d'experts s'est efforcée d'appréhender l'ensemble des mesures mises en œuvre tout en se concentrant plus particulièrement sur les réalisations les plus critiques.
7. Ce rapport comprend trois parties : la première traite brièvement du contexte (§ 8 à 11) ; la deuxième analyse les mesures prises par l'Université de Genève pour remplir les objectifs fixés par la Convention et les résultats atteints (§ 12 à 23) ; et la dernière présente des recommandations concernant (a) la pertinence des indicateurs et (b) l'évaluation éventuelle de la prochaine Convention (§ 24 à 29).

I. LE CONTEXTE

8. La Convention a été rédigée avant que l'Université de Genève ne se dote d'un plan stratégique, bien que les objectifs fixés aient été dans le fil d'un plan stratégique en gestation. Néanmoins, la commission d'experts souhaite noter que l'ordre logique n'a pas été respecté à proprement parler et, qu'usuellement, ce type de Convention se fonde sur un plan stratégique développé par l'Université concernée.
9. Par ailleurs, les pays qui pratiquent ce type de convention (par ex. la France) allouent à leurs universités des moyens supplémentaires afin de soutenir **toutes** les mesures proposées. Cette pratique permet, par exemple, de faire face à une augmentation du nombre des étudiants, au coût croissant des infrastructures et des bibliothèques, etc. – défis auxquels l'Université de Genève fait face.
10. L'Université de Genève s'est servi de cette Convention comme outil de gestion et la Convention a structuré les activités de l'Université durant la période concernée. Ainsi, un poste de vice recteur responsable pour la stratégie a été créé ainsi qu'une cellule administrative qui surveille l'état d'avancement des objectifs, et qui fournit à l'équipe dirigeante des informations concrètes et précises qui lui ont permis d'en discuter durant sa réunion hebdomadaire et de prendre les décisions qui s'imposent.
11. La Convention a aussi aidé l'Université dans sa réflexion stratégique. La Commission d'experts porte un jugement très favorable sur la première révision du plan stratégique qui a été adoptée en avril 2011 par l'Université de Genève et qui devrait servir de base pour la prochaine Convention. Ce plan se fonde sur la Convention actuelle et les forces de l'Université. Il intègre les évolutions européennes et internationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche tout en projetant l'Université à l'horizon 2020.

II. ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaires généraux

Avant d'entrer dans le détail des réalisations, quatre commentaires généraux s'imposent :

12. Le premier est positif et porte un jugement sur la Convention dont l'ensemble des objectifs centrent l'attention de l'Université sur ses missions fondamentales.
13. Le deuxième est plus nuancé et concerne la rubrique intitulée « Objectifs de qualité ». La commission d'experts se félicite de voir les missions fondamentales de l'université faire l'objet d'un soutien particulier. Elle note cependant que cet intitulé est quelque peu trompeur dans la mesure où il regroupe un grand nombre d'objectifs hétérogènes, dont certains seulement concernent la qualité à proprement parler.
14. La troisième remarque concerne l'ensemble des indicateurs retenus. En fournissant des données précises, un bon indicateur traduit un critère, qui lui-même précise un type d'attente, tels que la conformité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence, l'efficience, etc. L'indicateur va prouver ou montrer l'atteinte ou le respect de ce critère. *In fine*, en reflétant ces attentes, l'ensemble des indicateurs d'une convention devrait représenter une vision – négociée, voire partagée – de l'Université par les autorités académiques et politiques et répondre à la question : à quoi sert l'Université **en priorité** ? Quel impact primordial souhaite-on qu'elle ait : un impact sociétal ? Un impact purement académique ? etc. L'analyse de cette première Convention d'objectifs ne permet pas ce type de lecture, ou suggère que les diverses missions assignées à l'Université par l'article 2 LUGE sont considérées comme d'importance égale.
15. Enfin, la commission souhaite faire des commentaires particuliers sur deux types d'indicateurs :
 - Les indicateurs quantifiés, notamment les indicateurs bibliométriques : la commission a des doutes sur la pertinence et la rigueur des indicateurs bibliométriques qui, d'ailleurs, ne s'appliquent pas à tous les champs disciplinaires.
 - Les indicateurs auxquels il faut répondre par oui ou par non : ceux-ci sont extrêmement simplificateurs et ne permettent pas de saisir la complexité d'une réalisation.
 - La commission regrette également que, souvent, un seul indicateur ait été retenu pour chaque objectif, ce qui ne peut conduire qu'à une analyse trop caricaturale des résultats obtenus (cf. ci-dessous § 24 à 27).

Pourcentage des objectifs atteints

16. Basé sur les discussions qui ont eu lieu durant la visite et l'analyse des documents fournis, la commission est en mesure de valider le jugement du rectorat concernant le degré de réalisation des objectifs. Notre analyse de ces appréciations révèle que, sur les trente-sept mesures traitées dans le rapport de l'Université :
 - Dix-huit sont jugées « favorables », c'est-à-dire, que les résultats ont dépassé les attentes.

- Douze sont jugées « en ligne », autrement dit, que leur progression correspond à ce qui était attendu.
- Trois mesures ont des résultats mixtes dans la mesure où chacun de leurs indicateurs est apprécié inégalement par rapport à l'autre. Mais, comme il est montré dans le tableau ci-dessous, sur ces trois mesures, deux (1.4 et 1.5) sont appréciées d'une manière globalement positive (combinaison : favorable/en ligne). Seule la mesure 2.6 reçoit une appréciation plus négative.

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
1.4	Rubrique « Objectifs prioritaires » : pôle environnement / relations internationales	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2		●	
1.5	Rubrique « Objectifs prioritaires » : Institut universitaire de formation des enseignants	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2		●	
2.6	Rubrique « Objectifs de qualité » : Pistes de collaborations avec HES-SO Genève	Indicateur 1		●	
		Indicateur 2	●		
		Indicateur 3			●

- Quatre sont « à surveiller » car elles ont pris du retard : toutes les quatre relèvent d'une responsabilité partagée.

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
2.7	Rubrique « Objectifs de qualité » : Passerelle entre UNIGE et HES-SO Genève				●
2.13	Rubrique « Objectifs de qualité » : Liens entre UNIGE et LEA/le CRAG (HES-SO Genève)				●

2.20	Rubrique « Objectifs de qualité » : Renforcer les appuis favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires				
3.6	Rubrique « Objectifs de gouvernance » : Gestion et entretien des bâtiments				

- Autrement dit, environ 80% des objectifs ont été réalisés. Un tableau en annexe vient en appui de cette analyse en récapitulant tous les objectifs.
- Par ailleurs, l'analyse aux § 17 à 23 ci-dessous, porte sur chacune des grandes rubriques et s'attache à détailler les objectifs les plus innovants et ceux qui ont pris du retard. Il convient toutefois de noter que l'Université dispose encore de plusieurs mois pour faire avancer des mesures avant l'échéance de la Convention d'objectifs en fin 2011.

Objectifs stratégiques prioritaires

17. *Les objectifs stratégiques prioritaires* sont ambitieux et intéressants. Ils sont aussi innovants. Parmi les pôles prioritaires dont nous avons pu rencontrer les responsables, la Maison de l'histoire et surtout le pôle des neurosciences et des sciences affectives sont deux initiatives que l'on retrouve rarement ailleurs en Europe, voire dans le monde.
18. Comme le montre le tableau en annexe, 100% des objectifs placés sous cette rubrique ont été atteints. La majorité a dépassé les attentes.
19. La Commission d'experts porte un jugement très positif sur deux aspects des objectifs stratégiques prioritaires, notamment :
 - Les objectifs s'appuient sur une université pluridisciplinaire et la font évoluer vers une université interdisciplinaire. La réussite n'allait pas de soi. En effet, bon nombre d'universités – particulièrement les plus anciennes – se sont trouvées confrontées à des pesanteurs institutionnelles qui semblaient si insurmontables que de tels projets ont été abandonnés. L'Université de Genève a réussi ce pari. Les sujets choisis tablent sur les forces de l'Université en matière de recherche ainsi que les atouts de la Ville de Genève. Les porteurs de projets sont qualifiés, enthousiastes et motivés. Les premiers succès auront un effet moteur et serviront à élargir le cercle des chercheurs impliqués dans les travaux interdisciplinaires. Les premières difficultés ont incité l'Université à trouver des solutions et à tirer des leçons, qui lui permettront d'améliorer son fort potentiel interdisciplinaire.

- La volonté de se rapprocher des organismes internationaux et de la finance à Genève témoigne d'un souci de servir la Ville, de répondre à ses attentes, de miser sur ses atouts et de les faire fructifier. Ainsi, les liens tissés entre la Cité et l'Université permettent aux deux partenaires de tirer profit de la situation unique de Genève en tant que place financière et internationale d'envergure, et dotée d'une Université de premier plan.

Les objectifs de qualité

20. Concernant l'ensemble d'objectifs intitulé « *qualité* » : il est difficile de fournir un commentaire global sur cette rubrique car elle regroupe des objectifs très hétérogènes. Néanmoins, la commission d'experts a été particulièrement sensible à la richesse et à la diversité d'approches et de points de contact avec la Ville et le Canton de Genève : la réussite manifeste du 450^e anniversaire de l'Université, le nombre de débats et conférences ouverts à un large public, les efforts entrepris pour multiplier les contacts avec les collégiens, les succès de la formation continue, etc. Ces initiatives témoignent d'une volonté d'ouverture vers la Cité qui n'est souvent pas l'apanage d'universités qui sont aussi fortes en recherche que l'est l'Université de Genève.
21. Globalement, quatre des 24 indicateurs placés sous cette rubrique sont « à surveiller », soit 16,7%. Sur ces quatre, trois concernent les liens avec HES-SO Genève et relèvent d'une responsabilité conjointe. Le quatrième concerne le renforcement des appuis favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires mais des efforts sont en cours et les auditions ont démontré le souci que porte l'Université à ces questions.

Les objectifs de gouvernance

22. La nouvelle loi ayant introduit beaucoup de changements, les objectifs regroupés sous la rubrique « *gouvernance* » étaient donc importants dans ce contexte. Le bilan global des résultats révèle qu'une seule mesure sur huit est à surveiller (les bâtiments) et que celle-ci relève partiellement de la responsabilité du DCTI dans la mesure où l'Université n'est pas propriétaire de ses locaux.
23. Par ailleurs, les auditions ont dévoilé des difficultés dans le renforcement de la gestion des ressources humaine (RH) et qui sont d'ordre culturel et structurel (par exemple : comment professionnaliser la gestion RH des responsables d'unités, avant tout recrutés pour leurs qualités académiques ?). Cependant, la commission d'experts observe que le rectorat a bien saisi les enjeux et a mis la question de la gestion des ressources humaines au centre de sa réflexion.

III. LES RECOMMANDATIONS

24. Les recommandations suivantes portent sur deux volets : les indicateurs et l'évaluation éventuelle de la prochaine Convention. Ils sont offerts comme pistes dans les limites permises par notre examen.

Les indicateurs

25. Nous recommandons, à l'avenir, de retenir des indicateurs qui permettraient des comparaisons dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire qui permettraient à l'Université, d'une part,

d'analyser les évolutions et, d'autre part, de se comparer à des institutions au profil similaire. Ainsi, on pourrait concevoir un procédé de « benchmarking » limité à un ou deux objectifs qui s'y prêtent. L'appartenance de l'Université de Genève au groupe LERU (League of European Research Universities) – groupement exclusif et prestigieux de 21 très bonnes universités de recherche d'Europe – faciliterait un tel exercice.

26. Par ailleurs, nous pensons que les indicateurs bibliométriques ont pris une place trop importante dans la Convention. Ils ne s'appliquent pas à tous les champs disciplinaires, ne mesurent qu'imparfaitement l'impact scientifique, et ne permettent pas de sonder l'impact sociétal d'une université.
27. Enfin, aussi pertinent soit-il, un indicateur est toujours réducteur (il est d'ailleurs conçu dans cet esprit !). Il faudrait donc le compléter, d'une manière systématique, par une appréciation qui permettrait aux autorités de tutelle de saisir les aspects nuancés et qualitatifs des réalisations dans leur contexte. En effet, une université complète surtout, telle que celle de Genève, est bien trop complexe pour être appréhendée et évaluée sur la base de quelques indicateurs, fussent-ils bien choisis.

L'évaluation

28. Dans la mesure où nous n'avons pas fait une analyse académique mais plutôt de gestion de l'Université, le groupe d'experts pourrait être élargi à l'avenir et inclure un administratif d'université de très haut niveau (par ex. un/e secrétaire général/e) qui serait à même d'apprécier les enjeux administratifs et financiers d'une convention.
29. Dans la mesure où une convention est un accord entre deux parties, il serait bon que les experts rencontrent ces deux parties. Ainsi, et pour ne donner qu'un exemple, il aurait été intéressant d'entendre le point de vue du propriétaire des locaux de l'Université.

ENVOI

30. La commission d'experts remercie l'Université de Genève de lui avoir confié ce mandat. Elle espère que ce rapport, bien que succinct, apporte un éclairage utile à l'Université et à ses autorités de tutelle.

ANNEXE : LES RÉALISATIONS

LÉGENDE : Favorable ou en ligne = ● ; A surveiller = ●

A) Objectifs stratégiques prioritaires : Mesures et indicateurs

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
1.1	Sciences de la vie	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2	●		
1.2	Sciences physiques	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2	●		
1.3	Neurosciences et sciences affectives	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2	●		
1.4	Environnement / relations internationales ¹	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2		●	
1.5	Institut universitaire de formation des enseignants	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2		●	
1.6	Sciences historiques		●		
1.7	Finance et société		●		
1.8	Ecole d'avocature		●		

Commentaire : 100% des objectifs sont atteints. La majorité a dépassé les attentes.

B) Objectifs de qualité : Mesures et indicateurs

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
2.1	Activités de promotion de l'offre de formation	Indicateur 1	●		
		Indicateur 2	●		
2.2	Politique des langues			●	
2.3	Observatoire de la vie étudiante			●	
2.4	Evaluation des programmes et enseignements		●		
2.5	Formation continue		●		

¹ Cette mesure a un 3^{ème} indicateur (nombre et impact des publications) qui n'a pu être utilisé par manque d'instruments disponibles.

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
2.6	Pistes de collaboration avec HES-SO Genève	Indicateur 1		●	
		Indicateur 2	●		
		Indicateur 3			●
2.7	Passerelles entre UNIGE et HES-SO Genève				●
2.8	Financements compétitifs pour la recherche		●		
2.9	Promouvoir l'éthique		●		
2.10	Concertation renforcée dans l'espace de recherche romand et suisse		●		
2.11	Développement des programmes doctoraux			●	
2.12	Expertise scientifique au service de la Cité ²			●	
2.13	Liens entre UNIGE et LEA/le CRAG (HES-SO Genève)				●
2.14	Transfert des technologies et des connaissances		●		
2.15	Participation aux programmes sciences et techniques de l'UE		●		
2.16	Renforcer la contribution d'UNIGE à la solution de problèmes environnementaux, économiques, urbanisme, de santé et de société			●	
2.17	Renforcer la place de l'UNIGE et ses liens avec la Cité		●		
2.18	Promouvoir la parité dans le corps professoral		●		
2.19	Formation et recherche sur la question du genre			●	
2.20	Renforcer les appuis favorisant l'accès et la poursuite des études				●

² Second indicateur (analyse du volume des fonds de tiers par domaine et provenance) est prématuré.

	universitaires				
2.21	Favoriser la transition entre études et vie professionnelle			•	

Commentaire : Quatre des 24 indicateurs sont à surveiller, soit environ 16,7%. Sur ces quatre, trois concernent les liens avec HES-SO Genève et relèvent d'une responsabilité conjointe.

C) Objectifs de gouvernance : Mesures et indicateurs

Référence	Mesure		Favorable	En ligne	A surveiller
3.1	Adapter la gouvernance de l'Université aux exigences de la nouvelle loi			•	
3.2	Se doter d'instruments/critères pour mesurer la qualité des enseignements et de la recherche			•	
3.3	Renforcer la gestion des ressources humaines			•	
3.4	Développer le système d'information (plan directeur informatique)		•		
3.5	Plan stratégique pour optimiser la gestion de l'information scientifique et les bibliothèques			•	
3.6	Gestion et entretien des bâtiments				•
3.7	Contrôle des activités accessoires	Indicateur 1		•	
		Indicateur 2		•	
3.8	Visibilité et responsabilités du Comité d'éthique et du Conseil d'orientation stratégique		•		

Commentaire : Une mesure sur 8 à surveiller (les bâtiments) et qui relève partiellement du DCTI puisque l'Université n'est pas propriétaire de ses locaux.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

Convention d'objectifs 2008 – 2011 de l'Université de Genève

Rapport intermédiaire 2008 – 2010

Le document ci-présent représente une première version du rapport intermédiaire de la COB 2008-2011 que le Rectorat est amené à préparer selon les dispositifs réglementaires régissant la mise en œuvre de la COB. Dans sa version finale, ce document devra représenter, le rapport d'auto-évaluation. Il servira de support à l'évaluation externe prévue par l'article 23 la Loi sur l'Université.

Préambule

La nouvelle Loi cantonale sur l'Université, entrée en vigueur le 17 mars 2009, dote l'Université de deux instruments majeurs pour mettre en œuvre son développement à court et à moyen terme : la Convention d'objectifs quadriennale entre le Conseil d'Etat et l'Université de Genève d'une part, et le Plan stratégique de l'Université d'autre part.

Préparée en 2007-2008, la Convention d'objectifs (COB) de l'Université de Genève a été signée le 2 juin 2009 par le Président du Département de l'Instruction publique et le Recteur, puis amendée le 2 novembre 2009. Elle a été ratifiée par le Grand Conseil en décembre 2009. Cette convention formalise le mode de collaboration entre l'Etat et l'Université en fixant des objectifs à l'institution. Elle fixe aussi le montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour quatre ans. Elle comporte trois types d'objectifs : stratégiques (domaines de recherche prioritaires, pôles et structures à développer), de qualité (enseignement, encadrement des étudiants) et de gestion interne (ressources humaines, contrôle interne, etc.).

Les objectifs de la Convention correspondent à des développements et des améliorations. Ils s'ajoutent au socle des activités de l'Université rappelé en ouverture du préambule de la Convention :

« L'Université de Genève accueille, en 2008, plus de 12000 étudiantes et étudiants, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du nouveau système de Bologne. L'Université contribue au progrès de la science en menant des recherches reconnues internationalement, visant à augmenter nos connaissances de la nature, de la société et de l'être humain. Elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple 8000 participants aux cours de formation continue. »¹

Le Plan stratégique, pour sa part, va au-delà d'un horizon quadriennal, en présentant la « Vision 2020 » de l'Université. Il a été l'objet d'une consultation interne, et il propose, autour de sept objectifs stratégiques généraux, une cinquantaine de mesures concrètes préparant l'Université à affronter, dans le cadre de son autonomie, les défis de société, de la formation et de la science du 21^{ème} siècle. Ce plan propose des actions concrètes pour orienter les ressources intellectuelles et matérielles de l'Université de la manière la plus efficace possible. Le Plan stratégique mis en œuvre en 2008 fait l'objet d'une mise à jour régulière. La première a été initiée fin 2010, en consultation avec les doyens des facultés. Elle a été soumise au Conseil d'orientation stratégique qui l'a approuvée avec des propositions de modifications, puis soumise à l'Assemblée de l'Université qui s'est prononcée favorablement en avril 2011.

La Convention d'objectifs couvre les années 2008 à 2011, mais elle n'a été adoptée par le Grand Conseil qu'en décembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, en mars 2009, l'Université s'est engagée pleinement dans la réalisation des objectifs. Ce rapport intermédiaire prend ainsi en compte l'année 2008 pour ce qui a trait aux prestations courantes de l'Université, mais porte principalement sur les actions entreprises en 2009 et 2010 pour les objectifs stratégiques prioritaires.

Au terme quasiment de la première convention d'objectif, en 2010, l'Université de Genève, c'est :

1. Au niveau de l'enseignement et la formation :

- plus de 15'000 étudiants ... en hausse de 16% depuis 2008 ;
- 3'500 diplômés ;
- 10'000 personnes en formation continue.

2. Au niveau de la recherche :

- une université appartenant au 1% des plus de 10'000 meilleures universités au monde ;
- plus de 100 programmes de l'Union européenne ;

¹ Depuis, le nombre des étudiantes et étudiants a fortement augmenté pour dépasser 15'000, et celui des inscrits en formation continue a dépassé le nombre de 10'000.

- 150 millions de francs par an de fonds externes compétitifs, pour une subvention monétaire cantonale de 320 millions de francs ;
- avec le CERN, un détecteur de particules au bord de la navette spatiale internationale ;
- 1'000 emplois créés à Genève par les fonds extérieurs amenés à Genève par les chercheurs.

3. Les services à la Cité :

- 6'000 élèves ayant visité le Physiscopes depuis 2008 ;
- 127'000 visiteurs en quatre mois à l'exposition «Genome» ;
- 100 manifestations publiques en 2010 ;
- 100 partenariats avec l'économie en 2010 ;
- Une université internationale pour la Genève internationale.

A) Objectifs stratégiques prioritaires

1. Renforcer et consolider les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités au sein d'une Université polyvalente

1.1. Mettre sur pied un pôle d'excellence en sciences de la vie

Le pôle en sciences de la vie, et plus particulièrement en génétique, s'est développé autour du Pôle de recherche national (PRN) « aux frontières de la génétique » dont Genève est l'institution hôte, et que la Confédération a, dès 2001, doté d'un financement cumulé de 40 millions sur 12 ans. Les membres de ce PRN ont une production scientifique soutenue (plus de 70 publications par an) et d'un impact exceptionnel puisque ces publications reçoivent 7 fois plus de citations que la moyenne mondiale dans le domaine scientifique considéré (valeur pour les années 2008 et 2009 regroupées).

De son côté, l'Université a assuré un financement global sur la même durée de 12 millions de francs, dont plus de 4.7 millions de francs de réallocations budgétaires depuis la mise en œuvre de la première COB. Dès 2009, la COB a ainsi permis de préparer la transition du financement conjoncturel de la Confédération par une augmentation budgétaire progressive de 2009 à 2011.

Le soutien de la Confédération et ces réallocations massives ont permis d'offrir aux chercheurs des plateaux techniques du plus haut niveau international, dont le personnel est stabilisé par les moyens budgétaires réalloués au sein de l'Université et par les augmentations budgétaires de la COB. Parmi les réalisations, il y a tout d'abord une plateforme génomique offrant aux généticiens de la région (université, hôpitaux et entreprises de biotechnologie et de pharmacie) des outils d'analyse génomique à haut débit de premier plan. Les besoins informatiques de cette plateforme sont soutenus par Vital-IT, un support bioinformatique mis en œuvre par les Universités de Genève, Lausanne et l'EPFL, ainsi que l'Institut Suisse de Bioinformatique créé à Genève, étendu à toute la Suisse, et fournissant un million d'analyses par jour (!) aux chercheurs du monde entier. A ces plateformes de génétique s'ajoute une plateforme d'imagerie, dotée des plus récents microscopes, notamment confocaux. Pour assurer aussi la gouvernance et la pérennité de ces développements, l'Université a créé en 2011 un Centre interfacultaire nommé Institut de Génétique et Génomique de Genève (iGE3).

Genève et la région lémanique sont ainsi à même d'offrir les meilleures technologies pour attirer les chercheurs, les entreprises, et former des jeunes scientifiques de haut niveau. Reconnaisant cette dynamique, la Confédération a confié en 2010 à Genève et à l'EPFL un nouveau Pôle de recherche National en chimie biologique. Ce nouveau PRN va compléter et renforcer le pôle d'excellence en science de la vie. Le FNS lui a attribué 13,3 millions de francs pour une première phase quadriennale.

L'année 2009 a été marquée par quelques réalisations très visibles, dans ce domaine, souvent en lien avec la commémoration du 450e anniversaire de l'Université, dont l'exposition « Génome », qui a attiré 127'000 visiteurs en cinq mois.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 4,7 millions dont 3,7 millions de la COB
Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 7 fois supérieur à la moyenne mondiale.

1.2. Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences physiques

Sur le plan de la recherche et de l'enseignement, le PRN MaNEP (matériaux à nouvelles propriétés électroniques) dont Genève est l'institution hôte, a reçu un financement cumulé de 40 millions sur douze ans. La production scientifique de ses membres est également d'un très haut niveau, reconnu par les pairs internationaux qui citent 6,4 fois plus les publications du PRN que la moyenne du domaine considéré (valeur 2008-2009).

Au financement du PRN par le FNS est venu s'ajouter un soutien important par réallocation de la Faculté des sciences et du rectorat. Pour pérenniser un projet qui met Genève au plus haut niveau international du domaine, l'Université a alloué une augmentation budgétaire globale structurelle

d'environ 3,2 millions, dont 1,8 millions de francs affectée aussi aux projets d'astrophysique (planètes extrasolaires et Centre mondial de traitement des données du satellite européen *Integral*) et de l'optique quantique. Les recherches en optique quantique ont conduit au développement de la cryptographie quantique, qui est utilisée en première mondiale à Genève pour le traitement des données des élections et votations. A ces réallocations budgétaires structurelles s'ajoutent des investissements pour les instruments scientifiques.

Les développements de la physique genevoise sont aussi reconnus par l'industrie genevoise et nationale. Un Centre de créativité regroupant l'Université et la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Genève, notamment son école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), est mis en œuvre avec le soutien du DIP et du DARES pour faciliter les contacts Hautes Ecoles - Industrie pour l'innovation.

Les années 2008 et 2009 ont vu la mise en œuvre du « Physiscope », un outil original d'éveil à la science à l'intention des élèves du secondaire, en collaboration avec leurs enseignants de physique. Ce projet conçu en collaboration avec une équipe de scénographie de la télévision Suisse Romande, a été soutenu par le Pôle de recherche national MaNEP, la Section de physique, et plusieurs Fondation privées. 3600 élèves répartis en 260 classes ont déjà participé aux démonstrations dans le cadre de leur enseignement. Ce projet novateur attire des groupes extérieurs à Genève, dont des classes venues de Finlande et du Danemark.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 3,2 millions dont 1,8 millions de la COB
Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 6,4 supérieur à la moyenne mondiale.

1.3. Mettre en œuvre un pôle en neurosciences et sciences affectives

Genève est l'institution hôte du Pôle de recherche national « Sciences Affectives », dont le financement de trois millions par an pendant douze ans, soit un financement cumulé par la Confédération de 36 millions, se terminera en 2016. Cet axe interdisciplinaire fédère les sciences affectives des psychologues avec les sciences humaines des philosophes et historiens et les neurosciences des biologistes, pour mieux appréhender les phénomènes liés aux émotions. Ses publications ont également un impact important puisqu'elles sont citées 3 fois plus souvent que la moyenne mondiale des domaines considérés (valeur 2008-2009).

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin et le Conseiller d'Etat Charles Beer ont inauguré en 2009 le « Laboratoire du Cerveau et du Comportement » (*Brain and Behaviour Laboratory*). C'est un investissement de sept millions de francs réalisé avec le soutien de Fondations privées et du Fonds National, qui a marqué une nouvelle étape du développement de ce pôle d'excellence. Le laboratoire réunit les instruments d'analyse de l'activité du cerveau, tels que les instruments d'imagerie fonctionnelle du cerveau et de stimulation magnétique transcranienne, et d'analyse du comportement et des émotions. Cet ensemble interdisciplinaire est unique et marque le caractère polyvalent de l'Université de Genève. Les experts internationaux qui évaluent chaque année le programme ont salué cette initiative. Le budget de la COB a permis de stabiliser le personnel du BBL et de soutenir certains des projets de recherche et de formation. L'existence même de ces installations renforce les liens entre les facultés et augmente l'attractivité de Genève.

Ce développement est aussi au cœur de la réflexion sur le projet « neurosciences et arts » à la Jonction, projet fondé sur la rencontre des neurosciences de l'Université et des Hautes Ecoles d'Art de Genève. Issu d'un mandat attribué par le Conseil d'Etat à l'ancien secrétaire d'Etat Charles Kleiber, cette initiative pourrait aussi intégrer des éléments du projet de modélisation porté par l'EPFL (projet « Blue Brain »).

Finalement, Genève a été désignée en 2010 avec l'EPFL pour mener un nouveau PRN « Synapsy » sur les bases biologiques des maladies mentales. Ce PRN vient élargir et renforcer le pôle d'excellence créé par la COB.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations structurelles ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 3,4 millions dont 2 millions de la COB.
Nombre et impact des publications	Favorable : Les indicateurs bibliométriques affichent une croissance positive d'année en année avec un taux de citations 3 fois supérieur à la moyenne mondiale.

1.4. Institutionnaliser et développer le programme en sciences de l'environnement et le pôle en relations internationales en complémentarité et en collaboration avec les partenaires académiques

L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) est un nouveau Centre interfacultaire de l'Université de Genève. L'ISE a formellement été créé au mois de mars 2009 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'Université. Deux facultés sont déjà impliquées dans cette nouvelle entité, la Faculté des Sciences Economiques et Sociales et la Faculté des Sciences. L'ISE a pour vocation l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires dans des domaines très actuels et porteurs de l'environnement que sont le climat, l'énergie, l'eau, la biodiversité, l'écologie humaine, l'urbanisme et la gouvernance, ou encore la santé. L'ISE a gagné une visibilité internationale en décrochant la coordination de deux grands programme européens ACQWA et ENVIROGRIDS dotés de plus de dix millions de francs chacun. Les liens internationaux de l'ISE comprennent une participation active aux travaux du Groupe Intergouvernemental pour l'étude de l'Evolution du Climat (GIEC), co-réциpiendaire en 2007 du Prix Nobel de la Paix, à ceux du PNUE/GRID (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) ainsi qu'avec l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis l'entrée en vigueur de la MUSE (Maîtrise Universitaire en Sciences de l'Environnement) à la rentrée académique de 2007, l'ISE accueille environ 40 nouveaux étudiants par année. L'ISE et par son intermédiaire l'Université de Genève répondent donc à une réelle demande de formation avancée, permettant aux étudiants d'explorer la complexité et la globalité des phénomènes environnementaux.

Les collaborations avec la HES-SO dans le domaine de l'environnement ont conduit à des coopérations de projets en matière de gouvernance environnementale. On peut également mentionner le transfert du Centre de Recherche sur la Rénovation urbaine (CRR) de l'ancienne Ecole d'Architecture aux HES-SO

De nouveaux partenariats sont aussi en discussion dans le domaine du développement durable, notamment avec les Services Industriels de Genève.

L'Université a entamé une réflexion sur l'avenir de l'enseignement des relations internationales. Le succès du Bachelor en relations internationales et l'intensification des liens de l'Université avec des institutions internationales sises à Genève ont amené le Rectorat à proposer en 2010 la mise en œuvre d'un nouveau pôle de relations internationales et études européennes pour 2012. Un rapport a été établi par un groupe de travail ad hoc. Ce développement a été considéré dans le cadre d'une révision du Plan stratégique. Il a été présenté, discuté et approuvé par le Conseil d'orientation stratégique lors de sa séance d'avril 2011. Des négociations suivies sont en cours avec HEID pour insérer ce projet dans le développement du pôle académique genevois (RéSEI) et ses centres conjoints.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Evolution de la réallocation des moyens au Pôle, mesurée par rapport à 2008	Favorable : Les réallocations budgétaires ont été réalisées selon la planification. Au total : CHF 800'000 dont CHF 354'000 de la COB
Nombre et impact des publications	Mesure non disponible : Les instruments pour mesurer valablement l'impact des publications de ces disciplines font encore défaut.
Suivi des réalisations	En ligne : Audition et reporting régulier des responsables des pôles ; un rapport sur le développement du pôle en relations internationales a été établi.

1.5. Institutionnaliser et mettre en œuvre l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE).

A la demande du Conseil d'Etat, l'Université de Genève a accepté en 2008 le mandat de la formation des enseignants du secondaire, qui a d'abord consisté en un Certificat complémentaire en didactique de la discipline scolaire et sciences de l'éducation. A la rentrée 2009, l'IUFE a complété son offre de formation en proposant une Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement secondaire, le diplôme requis pour l'enseignement dans le secondaire genevois, et un Certificat de spécialisation de formation approfondie en didactique d'une deuxième discipline d'enseignement, un complément de formation facultatif consacré à la deuxième discipline d'enseignement.

La construction d'un bâtiment à côté d'Uni Mail a été entreprise pour fournir les 3000 m² de locaux nécessaires aux enseignants et étudiants de l'IUFE. Le bâtiment a été inauguré en juin 2010 et accueille dès maintenant la formation des enseignants des degrés primaires et secondaires.

Cette initiative d'avenir unique en Suisse met la formation des enseignants au cœur des Facultés de l'Université des domaines concernés, notamment celles des Lettres, des Sciences, des Sciences économiques et sociales, et de Psychologie et sciences de l'éducation.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Acceptation du règlement et des programmes	Favorable : L'IUFE a été inauguré en octobre 2010.
Reconnaissance des formations par la CDIP	En ligne : démarche en cours.

1.6. Étudier le développement d'un pôle en sciences historiques.

Les historiens de la plupart des facultés de l'Université se sont réunis pour préparer un développement commun d'envergure sous le nom de Maison de l'Histoire. Cet effort a été couronné par l'obtention, par un groupe d'entre eux, d'un subside Sinergia du Fonds national suisse de 2,8 millions de francs pour 3 ans. Ce projet réunit des historiens de plusieurs facultés et met en réseau, pour une première fois, des spécialistes d'histoire générale, d'histoire économique, d'histoire des sciences, d'histoire de l'éducation ou encore d'histoire des religions. D'autre part, la Maison de l'Histoire offre un programme de conférences ouvert sur la Cité.

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets	Favorable : Création de la Maison de l'histoire ; les réallocations ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 408'000 d'allocations structurelles de la COB ; obtention de CHF 2,8 millions de fonds compétitifs auprès du Fonds national de la recherche scientifique suisse (programme Sinergia).
--	---

1.7. Étudier le développement d'un pôle d'excellence autour du thème « Finance et Société ».

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université en mars 2009 a permis de formaliser l'existence d'un nouveau centre interfacultaire, l'Institut de Recherche en Finance de Genève (GFRI). Il a pu voir le jour grâce à la nomination, à l'Université de Genève, de la professeur Rajna Gibson qui a dirigé, depuis ses débuts, le Pôle de recherche national « FinRisk ». Pour assurer son développement, le GFRI a reçu un soutien financier de 1 million sur trois ans de la Fondation « Genève Place Financière », et un financement budgétaire de la COB qui atteint 496'000 francs. A la fin de l'année 2009, le GFRI a organisé, en partenariat avec la BCGE et sur le thème « De la Fragilité à la Stabilité », une série de conférences qui a attiré un public très nombreux. Les collaborateurs du GFRI ont été réunis en automne 2010 dans le bâtiment UniPignon, où ils mènent des activités de recherche et d'enseignement reconnues internationalement. La renommée de ce centre lui permet aussi de recruter de nouveaux professeurs de haut niveau avec le soutien, dans plusieurs cas, du Swiss Finance Institute.

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets	Favorable : Création et lancement des activités de l'Institut universitaire en Finance; son règlement et sa convention de prestations ont été approuvés. les réallocations ont été réalisées selon la planification budgétaire. Au total : CHF 496'000 de la COB
--	--

1.8. Institutionnaliser et mettre en œuvre, dès 2010, l'Ecole d'avocature

Pour répondre aux nécessités d'un renouvellement général de l'apprentissage du métier d'avocat, l'Université a préparé en 2010 la création d'une école d'avocature unique en Suisse. Fruit d'une collaboration étroite entre la Faculté de droit, l'Ordre des avocats de Genève, le Département de l'instruction publique et le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, ces travaux préparatoires menés en 2010 ont abouti en 2011 à l'inauguration de cette école, avec 300 étudiants inscrits.

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre d'étudiants suivant la formation à l'école d'avocature	Favorable : Les travaux pour la mise en œuvre de l'Ecole d'avocature ont été réalisés en vue de son ouverture à la rentrée universitaire 2011. 300 étudiants inscrits pour la première volée.
---	---

B) Objectifs de qualité

2. Renforcer l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins des étudiants et de la société

2.1. Activités de promotion

L'Université a mis en place une politique systématique et très active de promotion des filières de formation au niveau régional et international.

Au niveau régional, dans le cadre de ses journées d'information sur les filières d'études, l'Université de Genève a pu ainsi toucher au total, en 2010, 1700 collégiens, gymnasiens et lycéens de la région genevoise ce qui représente une progression de 41,7% par rapport à 2007. Le programme Boussole a été ouvert aux écoles privées genevoises ce qui a permis d'accroître de 14,3%, par rapport à 2007, le nombre de collégiens qui ont pu bénéficier de cette offre (400 en 2010). Finalement, l'Université de Genève a fortement développé ses séances d'accueil qui lui ont permis de recevoir, en 2010, 400 étudiants au lieu des 50 qui en avaient bénéficiés en 2007.

En 2009, année du 450^e, on relèvera qu'une journée spéciale des collégiens a été organisée par l'Université de Genève, en étroite collaboration avec les directions des collèges de Genève, qui a permis d'accueillir près de 6500 collégiens inscrits en 2^e, 3^e ou 4^e année.

En plus de ces activités qui existaient déjà avant la signature de la première convention d'objectifs, l'Université de Genève a mis en place de nouvelles offres. Parmi celles-ci, on notera la création d'un stand itinérant de l'Université de Genève, la préparation de deux brochures d'information (« Etudier à l'Université de Genève » et « S'immatriculer à l'Université de Genève ») ainsi que la réalisation de clips de présentation qui ont permis d'assurer une présence de l'Université de Genève dans divers salons des masters en Suisse ou en France voisine.

Au niveau international, l'Université de Genève a déployé une intense activité de représentation qui n'existait pas en 2007. En 2010, elle a été ainsi présente dans 49 salons d'étudiants avec des représentants de l'Université de Genève ou d'autres représentants (liés notamment au réseau Swissnex), ou avec de la documentation seulement. Il s'agissait en l'occurrence de salons généralistes (16 au total, notamment à Londres, Montréal, Singapour, Shanghai ou Pékin), de salons spécialisés dans la mobilité d'étudiants (22 au total, notamment à Sydney, Melbourne, Paris ou Pennsylvanie) ou dans les maîtrises (11 au total, notamment à Bruxelles, Keio, Milan ou Berkeley). En 2008, année à laquelle cette stratégie de participation à des foires internationales a été mise en place, l'Université de Genève avait pris part à 20 salons seulement.

Les efforts de promotion consentis par l'Université de Genève, associés à la qualité de son offre de formation et à la création de nouvelles filières d'enseignement, notamment au niveau des maîtrises, se sont traduits par une augmentation du nombre d'étudiants inscrits. Par rapport à 2007, la progression du nombre d'étudiants inscrits s'est chiffrée à 16,9% pour l'ensemble de l'Université (sans IHEID). La hausse a été plus marquée au niveau des étudiants qui résidaient, avant d'arriver à l'Université de Genève, dans le reste de la Suisse (+19,2%) ou à l'étranger (+25,6%) plutôt qu'à Genève (+10%). La progression des effectifs estudiantins enregistrés par l'Université de Genève ne provient pas d'un public que l'on pourrait considérer comme semi-captif (les résidents genevois) mais résulte principalement de personnes qui font le choix de venir à Genève pour y effectuer leurs études (voir Tableau 1, en Annexe). Ces conclusions restent les mêmes lorsque l'on intègre les données propres à IHEID, même si, au cours de cette période, le nombre d'étudiants inscrits à IHEID a diminué, en raison du passage vers des maîtrises sélectives.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre d'actions de promotions entreprises	Favorable : Renforcement des actions entreprises; une augmentation du nombre d'étudiants de 20% sur trois ans est constatée.
Variation du nombre d'étudiants selon le domicile et l'origine	Favorable : Les outils statistiques sont en voie d'amélioration pour un suivi pouvant se fonder sur des données chiffrées plus détaillées. Voir les résultats dans le Tableau 1.

2.2. Politique des langues

En 2010, un document définissant explicitement la politique des langues poursuivie par l'Université de Genève a été adopté par le rectorat et le CRD. Cette politique est basée sur la volonté de fournir à tous les étudiants ayant achevé une formation à l'Université de Genève une double compétence linguistique en français et dans leur langue maternelle, pour les non-francophones, et en anglais (ou en allemand) et en français pour tous les francophones. La même année, un dispositif visant à former des tandems linguistiques a été mis en place. Il permet à des étudiants de langues maternelles différentes d'entrer en contact, par le biais d'une plate-forme linguistique, avec d'autres personnes pour se former l'un l'autre à la langue de leur partenaire. Cette offre a connu un très grand succès puisqu'au terme du premier semestre, 1'600 personnes parlant 55 langues différentes étaient inscrites sur la plateforme ! D'autre part, dans le cadre des programmes doctoraux de la CUSO, des cours d'anglais scientifique ont été mis en place et ouverts prioritairement aux doctorants inscrits dans ces programmes.

Au courant de l'année 2011, cette politique sera mise en œuvre sur la base, en premier lieu, d'une infrastructure d'auto-apprentissage (laboratoire de langues) et d'une offre de cours de français, à tous niveaux, ouverts en priorité aux non-francophones suivant des formations en français. Elle sera complétée par une offre de formation en anglais destinée prioritairement aux étudiants francophones inscrits dans des maîtrises en anglais.

Au niveau de l'offre de formation, il existe actuellement à l'Université de Genève 28 baccalauréats universitaires et 28 maîtrises consécutives qui sont donnés intégralement en français, les maîtrises comportant plusieurs mentions ayant été comptabilisées une seule fois. D'autre part, l'Université de Genève offre 12 enseignements semestriels de langue et culture française pour les étudiants non-francophones ; ils vont du français pour débutants aux cours de grammaire, d'argumentation à l'écrit, de techniques de l'écrit informatif et argumentatif et d'expression orale.

Indicateur/Evaluation de la progression

Liste des baccalauréats et maîtrises consécutives en français + liste des cours de français pour non-francophones	En ligne : Un rapport a été établi contenant un plan d'action dont la mise en œuvre est entreprise en 2011. Des actions ponctuelles ont été réalisées: programme de tandems linguistiques; réforme du <i>Geneva International Students Programme</i> (GISP) offrant des cours accélérés de français.
---	--

2.3. Disposer d'une meilleure vision du parcours académique et de la situation sociale des étudiantes et étudiants par le développement de l'Observatoire de la vie étudiante

Instrument clé dans l'élaboration de la stratégie en matière de formation, l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) cerne, recense et analyse les données indispensables à la connaissance et au suivi de la population étudiante, sur la base d'un échantillon représentatif répondant à un questionnaire extensif: attentes et projets des étudiants, examen des trajectoires d'études, problèmes et éléments facilitateurs, corrélation entre les situations de vie et les performances académiques.

Au cours de la période 2008-2011, le travail de l'OVE s'est également focalisé sur les développements suivants :

1. Construction et exploitation d'une base de données, alimentée par l'enquête longitudinale Etudiant-e-s (étudiants entrés pour la première fois à l'Université en 2001, et contactés plusieurs fois depuis), apte à répondre aux questionnements du Rectorat, des Décanats et du DIP ainsi que des services fonctionnels spécifiques. De plus, l'OVE a été en charge d'une enquête nationale sur les conditions d'études dans les Universités et les EPF suisses, publiée en 2008 (*Etudier après Bologne : le point de vue des étudiant.es, CRUS et VSS/UNES, Bern 2009*), première étude de ce genre menée en Europe.
2. Par ailleurs, en collaboration avec le Bureau des statistiques, l'OVE a contribué à harmoniser les formulaires d'immatriculation/inscription à l'Université de Genève pour les différents types de populations (étudiants suivant des études de base, formation continue, étudiants en mobilité, etc.), afin que des statistiques comparables puissent être établies. Enfin, une demande a été introduite (et acceptée) auprès du service de la protection des données, pour qu'une donnée relative au niveau socio-culturel des parents puisse être intégrée à la base de données

estudiantines. Cette indication permettra à l'avenir d'effectuer des analyses plus détaillées du profil des étudiants et de leurs parcours.

- 3. La récolte systématique et l'analyse des données relatives au niveau socioculturel des étudiant-e-s afin de pouvoir évaluer, à terme, l'évolution des processus de démocratisation des études et l'effet des mesures qui auront été prises pour éviter que l'origine socioéconomique des étudiants n'influence la probabilité de réussir ses études.

Indicateur/Evaluation de la progression

Rapport de synthèse de l'observatoire de la vie étudiante pour 2008-2011	En ligne : Un indicateur de provenance socio-culturelle a été mis en place. Des résultats sont en cours d'élaboration et seront disponible en 2011. Un rapport est en cours de rédaction.
--	--

2.4. Systématiser l'évaluation des programmes et des enseignements et consolider la mise en œuvre de Bologne

Au cours de la première période de la convention d'objectifs, des directives ont été adoptées pour mettre en place une évaluation systématique de programmes de formation de l'Université de Genève. Jusqu'au printemps 2011, 8 programmes ont été évalués ou sont en cours d'évaluation. En parallèle, une évaluation de toutes les formations menées conjointement au sein des universités du Triangle Azur a été effectuée pour en analyser la plus-value apparente associée à la mise en commun de ces forces d'enseignement. De plus, la faculté de Droit a procédé en 2010 à une évaluation de ces formations de baccalauréat et de maîtrise. Finalement, il convient de rappeler qu'une autre faculté, la médecine en l'occurrence, a été la première Faculté de Médecine de Suisse à avoir obtenu l'accréditation de sa formation.

En matière d'évaluation des enseignements de nouvelles directives ont été adoptées en vue de passer d'une évaluation purement formative à une évaluation purement indicative. De surcroît, un nouveau logiciel a été acquis (EVASYS) afin de permettre une saisie automatisée des questionnaires d'évaluation remplis par les étudiants et de passer, à terme, à une évaluation en ligne de tous les enseignements.

En ce qui concerne la réforme de Bologne, une analyse détaillée de certains problèmes liés à ce système a été effectuée sous l'égide de l'OVE (voir plus haut) et une réflexion est menée actuellement au sein de la Commission de l'Enseignement (CoEns) pour répondre aux constats effectués.

Le tableau 2 (en Annexe) présente l'évolution du nombre de programmes de formation, en distinguant l'offre au niveau des baccalauréats (BA), des maîtrises (MA) et des maîtrises d'étude avancée (MAS), le nombre de personnes inscrites et le nombre de diplômes délivrés entre 2007, avant l'entrée en vigueur de la COB, et 2010.

Indicateur/Evaluation de la progression

Rapport d'évaluation des différentes filières	Favorable : L'évaluation des enseignements a été systématisée; un plan d'évaluation systématique des programmes de formation et des directives à ce sujet ont été mis en place et a débuté. Voir données quantitatives dans le Tableau 2, en annexe.
---	--

2.5. Promouvoir la formation continue, sa qualité, son adéquation et sa bonne gestion

Un programme d'évaluation de toutes les formations de MAS en formation continue a été adopté. Ce faisant, l'Université de Genève a fait œuvre de pionnier puisqu'elle est la première université suisse à avoir entrepris cette démarche. En février 2010, l'OAQ a accrédité le premier MAS, celui en « Interpreter Training ». D'autre part, le MBA a également obtenu le renouvellement de son accréditation EQUIS.

La qualité de la formation continue et son adéquation aux besoins de la société sont indirectement attestées par le nombre de programmes, diplômants notamment, qui ont été mis en place, et les

effectifs des personnes qui y sont inscrites. Ainsi, entre 2006 et 2010, le nombre de tels programmes (CAS, DAS et MAS) a passé de 114 à 138, soit une progression de 21% en 4 ans. Au cours de la même période, le nombre de participants à ces programmes diplômants et certifiants a augmenté de 2'482 à 3'131 (soit une hausse de 26,1%), et celui des programmes qualifiants (formations sans diplômes) s'est accru de 5'541 à 7'326 (+32,2%). Au total, le nombre de participants à une formation continue organisée par l'Université de Genève a atteint ainsi, en 2010, 10'457.

Indicateur/Evaluation de la progression

Réalisation d'une démarche qualité pour la formation continue	Favorable : Enquête systématique du taux de satisfaction; augmentation constante du nombre de programmes et d'étudiants. En février 2010, l'OAQ a accrédité le premier MAS, celui en « Interpreter Training ». Le MBA a obtenu le renouvellement de son accréditation.
---	--

2.6. Identifier les pistes de collaboration avec la HES-SO Genève

Sept programmes diplômants de formation continue sont actuellement réalisés avec la HES-SO Genève (6 en 2008), soit 2 CAS et 5 DAS.

Les projets de collaboration sont très nombreux, aussi bien pour des projets très ambitieux que pour des dossiers d'enseignement, de recherche ou de collaboration administrative. On peut notamment citer le projet JonXion, le centre de simulation dans le domaine de la santé, le centre de créativité, l'extension des prestations de l'Université de Genève aux étudiants HESSO-GE, le protocole d'accord pour la FC, les conventions autour du pôle environnement notamment avec la convention entre la Faculté des sciences et l'Hepia ou le transfert du centre de recherche de rénovation urbaine à l'Hepia. Les rares dossiers qui ont dû à ce jour être abandonnés concernent des enjeux qui se situent hors des hautes écoles genevoises, notamment un projet de master conjoint en informatique.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre de formations menées en commun	En ligne : Un accord Université de Genève-HES a été signé; les effets n'en sont pas encore mesurables.
Planification de la mise en œuvre et identification des obstacles	Favorable : Un groupe de travail au niveau des directions a été mis en place.
Suivi des réalisations	A surveiller : Un état des lieux est en cours d'élaboration.

2.7. Promouvoir les passerelles entre l'Université de Genève et la HES-SO pour accéder aux maîtrises

Les passerelles entre la HES-SO Genève et l'Université de Genève sont régies par des principes édictés par la CRUS. Le cas le plus courant concerne un diplômé HES (HEG par exemple) souhaitant briguer une maîtrise universitaire (en HEC dans ce cas). Depuis 2008, ces passerelles sont plus fréquemment empruntées. SES est la faculté la plus prisée par les diplômés HES-SO Genève. En 2008, seuls sept étudiants ont demandé à emprunter cette passerelle. En 2010, ce nombre a passé à 28, dont la moitié provient de la HEG Genève. En l'occurrence, plus des deux tiers des candidats ont été admis directement ou via un programme complémentaire. Par ailleurs, l'on peut noter qu'en Faculté des sciences, une quinzaine d'étudiants en moyenne ont utilisé cette passerelle pour se diriger vers le MUSE, l'informatique, la chimie, les mathématiques ou la physique.

Il convient de signaler également que l'IUFE a des accords avec la Haute école d'art et de design (HEAD) et la Haute école de musique (HEM) pour permettre aux étudiants qui y sont inscrits d'effectuer en parallèle leur certificat complémentaire en didactique de la discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA de l'IUFE).

Quant à la FAPSE, elle a accueilli au total, depuis 2007, 17 étudiants HEP/HES (en travail social en général) dans des maîtrises en science de l'éducation et cinq en psychologie. A l'ETI, les conditions d'admission à la maîtrise (examens) sont les mêmes que pour les titulaires d'un autre baccalauréat universitaire.

En Lettres, il y a eu quelques cas (musicologie, histoire de l'art) et, à ce jour, la question encore ouverte concerne la possibilité d'accéder à un doctorat avec une maîtrise des HES. Les seules facultés à ne pas connaître de passerelles, sont la théologie, le droit et la médecine avec une exception dans le domaine du sport.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	A surveiller : Un état des lieux est en cours d'élaboration
------------------------	---

3. Assurer l'excellence de la recherche scientifique et sa contribution à la résolution des questions de société dans un cadre éthique reconnu

3.1. Maintenir voire augmenter les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée

En assurant un soutien continu aux chercheurs, l'Université de Genève a pu préserver sa position de leader au plan suisse pour l'acquisition de subsides individuels de recherche sur une base compétitive (297 requêtes soumises, en hausse de 20% par rapport à 2008). Elle a renforcé encore ce soutien en mettant en ligne en 2010 un site web entièrement dédié au service des chercheurs, offrant un inventaire exhaustif des sources de financement, de nombreux liens utiles à la gestion des projets de recherche et une liste des dates de mise au concours. Avec 11'000 connexions en 2010, ce site a montré qu'il répondait à un besoin. Le Rectorat a aussi mené une politique d'encouragement systématique des chercheurs pour l'obtention de fonds. Ainsi, la nouvelle ligne de subvention Sinergia du Fonds national suisse de la recherche scientifique a largement bénéficié à des chercheurs de l'Université de Genève, parmi lesquels ceux de la Maison de l'Histoire et ceux du pôle prioritaire Vulnérabilité et Vieillessement qui ont obtenu chacun en 2010 un subside Sinergia favorisant la recherche fondamentale interdisciplinaire.

En comparaison des autres universités suisses, l'Université de Genève est ainsi parvenue à accroître sa part du montant total attribué par le fonds national pour des subsides individuels (recherche fondamentale libre) de 12,57% en 2009 à 13,15% en 2010 avec une hausse du montant des subsides individuels attribués à l'Université de Genève de CHF 62,885 millions à 65,3 millions.

Indicateur/Evaluation de la progression

Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses	Favorable : Montant des subsides individuels (recherche libre à l'exclusion de la recherche orientée et des subsides d'équipements) obtenus auprès du FNS : 2009 : CHF 62'885'000 = 12.57 % du total suisse 2010 : CHF 65'300'000 = 13.15 % du total suisse 2011 : pas disponible
--	--

3.2. Consolider les directives pour l'intégrité dans la recherche et la charte éthique et développer la communication sur ces thématiques au sein de la communauté universitaire

La charte éthique et de déontologie de l'Université a été approuvée par le Rectorat en mars 2010 après consultation du Comité d'éthique et de déontologie. Elle est diffusée sous forme de brochure papier et jointe au contrat de travail signé par les employés de l'Université.

Indicateur/Evaluation de la progression

Généralisation de la signature de la charte lors de la signature de nouveaux contrats	Favorable : Objectif qualitatif réalisé. Une directive a été édictée.
---	---

3.3. Renforcer la cohérence de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée

L'Université de Genève poursuit la coopération lémanique avec un accent particulier dans le domaine des sciences de la vie avec l'UNIL et l'EPFL. Les plates-formes technologiques communes telles que le CIBM (Centre d'Imagerie Bio-Médicale), créé avec la participation des HUG et du CHUV, ou Vital-IT (calcul) continuent leur développement. Le projet d'un *Centre for Advanced Modelling in Science* (CADMOS), également créé par les trois hautes écoles lémaniques, a démarré son fonctionnement scientifique, et des engagements pour des chaires professorales sont en cours à l'Université de Genève. Suite à la mise au concours de nouveaux pôles de recherche nationaux (PRN) en 2009, l'Université de Genève en a obtenu trois nouveaux placés sous la direction conjointe de Genève et de Lausanne ; ils sont dotés d'un financement de 45 millions de francs pour les quatre prochaines années.

Au total, si l'on tient compte de tous les projets réalisés sous l'égide du FNS (notamment les PNRs et les projets Sinergia) ou de la CUS (projets PCI tels que SystemsX.ch ou Nano-Tera, ou encore la Leading House pour la Russie) ou de soutiens cantonaux (CIBM, Vital-IT, Cadmos, ...), ce n'est pas moins de 15 projets d'importance qui sont actuellement conduits sous le signe de la concertation lémanique ou nationale (11 en 2009).

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de programmes de recherches impliquant une collaboration avec d'autres institutions de niveau universitaire suisse	Favorable : Collaborations renforcées dans le cadre des projets CADMOS (Modélisation), Vital-IT (Bioinformatique), CIBM (Imagerie biomédicale), SystemsX.ch (biologie des systèmes) et trois nouveaux Pôles de recherche nationaux en co-leading avec les HEU lausannoises. En 2009, l'Université de Genève collaborait à 11 grands programmes lémaniques ou nationaux. En 2011, ce nombre s'élevait à 15 programmes majeurs réalisés avec les hautes écoles lémaniques ou suisses.
---	---

3.4. Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux

La promotion de la relève académique a été renforcée, notamment par l'accroissement des programmes doctoraux organisés sous l'égide de la CUSO mais aussi par la mise sur pied d'un programme « Boursières d'excellence » réservé à la relève féminine. Celui-ci a permis de nommer 10 femmes à des postes de maître-assistante pour une durée de 3 ans qui devraient leur permettre de postuler, dans les meilleures conditions possibles, à des postes de professeur boursier du fonds national, au plus tard au terme de cette période de soutien. Depuis 2008, date de la première mise au concours, 1 femme a pu être nommée sur un poste de maître de conférences en France et une deuxième vient d'obtenir, à sa première tentative, un poste de professeure boursière du fonds national.

Le tableau 3 (voir Annexe) présente les chiffres relatifs à l'évolution du nombre de programmes doctoraux, du nombre d'étudiants inscrits dans ces programmes par rapport au total du nombre de doctorants qui s'est accru, entre 2007 et 2010 de 2,5% pour l'ensemble de l'Université de Genève :

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de programmes doctoraux et proportions de doctorants inscrits dans ces programmes	En ligne : Renforcement du soutien financier à la formation de la relève dans les facultés; trois nouvelles écoles doctorales en préparation pour 2011 dans le cadre des nouveaux Pôles de recherche nationaux; université doctorale d'été avec les partenaires de la <i>League of European Research Universities</i> (LERU). Augmentation du nombre de doctorants de l'Université de Genève inscrits dans des programmes doctoraux : +21%
--	--

4. Affermir le rôle de l'Université comme partenaire avec les secteurs économiques, sociaux et culturels, et développer des synergies avec la Genève internationale

4.1. Encourager et faciliter l'accès à l'expertise scientifique de l'Université au service de la Cité

A l'heure actuelle, la gestion comptable des fonds n'autorise pas encore une ventilation selon les critères définis dans la COB. Le montant des mandats attribués à l'Université de Genève a alors été estimé en soustrayant les fonds européens du total des fonds externes obtenus. Il a passé de 71 millions CHF en 2008 à un peu plus de 83 millions CHF en 2010 (voir ci-dessous), ce qui représente une progression de 17% en trois ans.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Nombre et ampleur des mandats	En ligne : Progression de 17% en trois ans : 2008 : CHF 71'004'000 2009 : CHF 83'683'000 2010 : CHF 83'115'000
Variation du volume des fonds de tiers par domaine et provenance	Pas encore mesurable. Des résultats ne seront mesurables que dans le long-terme.

4.2. Fédérer expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de mandats entre l'Université et la HES-SO Genève, notamment entre le LEA et le CRAG

Au cours de la première période de la convention d'objectifs, de nombreuses collaborations ont été établies entre le LEA, et en particulier l'Observatoire universitaire de l'emploi, et la HEG. Elles se sont concrétisées notamment dans le domaine de :

- l'économie de l'éducation, dans le cadre de la Leading House financé par l'OFFT sur les transitions entre école obligatoire, formation post-obligatoire et marché du travail (montant total octroyé 2,1 millions) ;
- l'analyse des inégalités et de ses différentes dimensions, dans le cadre du centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI).

Un mandat a été attribué en février 2011 à un expert externe pour étudier les conditions d'une collaboration encore plus étroite entre le LEA et le CRAG et les différents scénarii de coopération susceptibles d'être adoptés.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Réunions d'entités	A surveiller : Des négociations préparatoires ont été conduites, mais des résultats n'ont pas encore été réalisés; signature de conventions en matière de formation continue.
--------------------	---

4.3. Promouvoir le transfert des technologies et des connaissances par le bureau UNITEC de l'Université

Au cours de la première période de la convention d'objectifs, le nombre d'annonces d'inventions adressées au bureau Unitec a progressé de 38, en 2007, à 48 en 2010. Le nombre de familles de brevets déposé s'est accru de 6 en 2007 à 15 en 2010. Finalement, le nombre de licences exécutées a diminué de 22 en 2007 à 6 en 2009. En 2010, ce nombre a augmenté à nouveau pour s'établir à 13.

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de demandes soumises à UNITEC et nombre de brevets et licences	Favorable : Augmentation régulière du nombre de contrats et de dépôts de brevets : le nombre d'annonces d'inventions a progressé de 38 en 2007 à 48 en 2010.
---	--

4.4. Promouvoir la participation de la région genevoise aux programmes sciences et technique de l'UE grâce au bureau Euresearch

Pour répondre à la demande croissante des chercheurs des Hautes Ecoles universitaires (Université et HES) ainsi qu'aux PME et entreprises genevoises pour obtenir davantage de conseil et de soutien, le bureau régional Euresearch a été renforcé en 2010. Ce qui lui permettra plus particulièrement de mieux remplir son mandat auprès de l'économie genevoise. Plus de 100 projets de recherche ont ainsi été activement soutenus en 2010, en constante croissance.

Pour estimer les effets de cette promotion, nous avons utilisé le montant total des subsides européens octroyés dans l'année à l'Université de Genève. Ce montant était en 2008 de 13.6 millions CHF. Il a passé ensuite à 17.8 millions CHF en 2009 puis à 16.9 millions CHF en 2010. Une comparaison annuelle avec les autres universités suisses ne peut être établie, les données n'étant pas disponibles. L'Université de Genève bénéficie de 2007 à 2009 du 7% du total des subsides obtenus en Suisse (1ère université cantonale avec l'Université de Zurich).

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de projets européens traités en comparaison avec les autres universités suisses	Favorable : l'Université de Genève bénéficie de 2007 à 2009 de 7% du total des subsides obtenus en Suisse : 1ère université cantonale avec l'Université de Zurich.
--	--

4.5. Renforcer la contribution de l'Université aux efforts de résolution des problèmes environnementaux, économiques, urbanisme, de santé, et de société

Depuis 2007, le nombre de collaborations entre l'Université de Genève et les organisations internationales n'a fait qu'augmenter. Au cours des trois dernières années, l'Université de Genève a établi des collaborations avec pas moins de 35 organisations internationales, parmi lesquelles 21 gouvernementales (notamment OIT, OMC, OMS, OMPI, HCR, OIM, UIT, CNUCED, etc.) et 14 ONG.

Pour pouvoir mieux gérer les collaborations existantes et en développer de nouvelles, le Rectorat, via son service des relations internationales, a mis en place un programme spécifique de soutien. En juin 2010 un poste d'adjoint scientifique chargé des relations avec les OI/ONG a été créé. En outre, le Recteur a nommé des délégués pour les relations avec les diverses organisations internationales.

Les démarches entreprises à ce jour ont permis de donner plus de visibilité à l'Université de Genève auprès de la Genève internationale et de développer des projets de collaboration. Pour la seule année 2010, l'Université de Genève a pu ainsi mettre en place les projets suivants :

- Création d'un Centre pour l'interprétation en zone de crise (InZone), en collaboration avec le CICR, l'OIT, le Parlement européen, le UNHCR, Médecins sans frontières ;
- Nouveau programme en « Environmental Diplomacy », lancé en octobre 2010, est réalisé en étroite coopération avec l'UNEP, l'UNITAR et l'IHEID. Possible partenariat avec d'autres universités (notamment, UCLA et Singapour) ;
- Mise en place d'un nouveau master « Standardization, Social Regulation and Sustainable Development » de la Faculté de SES, en collaboration avec l'ISO, UIT et d'autres organisations internationales qui s'occupent de normalisation ;
- Mise en place d'un Master à distance pour l'Afrique francophone en santé publique (en coopération avec l'OMS) ;

- Mise en place d'un cours de formation sur le « règlement sanitaire international » (en collaboration avec l'OMS, l'Université de Pretoria et Georgetown University) ;
- Mise en place d'un CAS en « Santé et droits humains » (en coopération avec l'OMS) ;
- Mise en place d'une Summer School en propriété intellectuelle (juillet 2011) en coopération avec l'OMPI.

Dans le cadre de ces collaborations, plusieurs accords ont été signés. D'autres accords sont en phase de réalisation ou simplement envisagés, notamment avec l'OMPI, l'OMS, l'UNISDR, le PNUD, l'UNFPA, la FICR, ainsi qu'avec plusieurs ONG, dont Interpeace. Plusieurs de ces accords prévoient la mise à disposition de places de stages pour les étudiants de l'Université de Genève.

Il convient en outre de signaler que l'Université de Genève intègre de plus en plus, dans ses enseignements, des experts en provenance des organisations internationales, en tant que chargés d'enseignement, chargés de cours, professeurs titulaires ou professeurs associés.

Le réseau suisse pour les études internationales à Genève (SNIS) a financé, au cours des trois dernières années un total de 24 projets (8 en 2008, 7 en 2009 et 9 en 2010). Parmi ces projets, 8 étaient coordonnés par l'Université de Genève (4 en 2008 ; 2 en 2009 et 2 en 2010). En 2010, un projet coordonné par une autre université prévoyait la collaboration d'un chercheur de l'Université de Genève. Finalement, une thèse de l'Université de Genève (en co-tutelle avec Science Po, Paris), soutenue en septembre 2010, a obtenu le "SNIS AWARD for the Best Thesis in International Studies".

Indicateur/Evaluation de la progression

Inventaire des actions entreprises	En ligne : 7 projets majeurs réalisés (voir liste ci-dessus).
------------------------------------	---

4.6. Renforcer la place de l'Université et ses liens avec la Cité

A l'occasion du 450^{ème} anniversaire de la fondation de l'Université de Genève, de nombreuses manifestations ont été organisées. Elles ont contribué à renforcer de manière très significative les liens avec la Cité. L'impact de cet événement exceptionnel ne s'est pas limité à la seule année 2009 mais il s'est perpétué au-delà grâce aux manifestations qui se sont poursuivies en 2010 et qui seront reconduites dans les années à venir. Le Tableau 4 en Annexe liste les principaux événements organisés dans le cadre du 450^{ème}.

Au total, ce sont pas moins de 230'000 personnes qui ont participé à l'ensemble des manifestations du 450^{ème}, sans tenir compte des deux expositions en plein air, "Savants citoyens" et "Faces à faces". A noter encore que plus d'une centaine d'articles ont été publiés dans la presse à l'occasion de ces manifestations. Finalement, les enregistrements des conférences ont été consultés plus de 13'000 fois et le *Dies Academicus* a rassemblé plus de 1000 personnes.

Indicateur/Evaluation de la progression

Inventaire des manifestations et de leur impact	Favorable : Voir liste en annexe. 230'000 personnes ont participé aux diverses manifestations du 450 ^{ème}
---	---

5. Promouvoir l'égalité des chances et la démocratisation des études

5.1. Augmenter la parité dans les fonctions représentatives et notamment atteindre 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral

Différentes mesures incitatives ont été lancées pour promouvoir les carrières académiques féminines, en intervenant plus particulièrement sur le fonctionnement des commissions de nomination. De plus, un programme spécialement destiné à la relève féminine « boursière d'excellence » a été mis en place. Il a permis de nommer 10 jeunes femmes à des postes MA (voir plus haut).

Entre 2007 et 2010, comme en attestent les tableaux 5 et 6 en annexe, le nombre de femmes parmi les nouvelles nominations dans une classe 23 ou supérieure au sein du personnel administratif et technique (PAT), a passé de 23,5% à 27,9%. En ce qui concerne le corps professoral, le pourcentage de femmes nouvellement nommées a progressé de 26,4% en 2007 à 32,2% en 2010.

Indicateur/Evaluation de la progression

Evolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations. Objectif 30%.	Favorable : le pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations a progressé de 26,4% en 2007 à 32,2% en 2010.
---	--

5.2. Contribuer au développement de la formation et de la recherche sur la question du genre

Pour l'année académique 2010-2011, 5 cours de baccalauréat universitaire sont dispensés au sein de la seule Faculté des Sciences économiques et sociales sur la thématique spécifique du genre, en sus de la maîtrise universitaire en Etude genre dont les cours sont ouverts à tous les étudiants de l'Université de Genève. Cette formation offre des cours issus de différentes disciplines telles que la sociologie, l'histoire, la science politique, l'économie, l'anthropologie, le droit. Le plan d'études s'oriente autour de trois axes qui ne sont pas exclusifs les uns des autres : l'un plutôt économique et sociologique sur les mutations du monde du travail, l'autre plus politique et un troisième axe plus historique et culturel.

Inaugurée en octobre 2008, l'Ecole doctorale romande en Etudes genre « Pratiques et perspectives de genre : les paradoxes de l'égalité », à laquelle participent les Etudes genre de l'Université de Genève, accueille actuellement 15 doctorant-e-s en sciences sociales et humaines provenant de différents pays.

Un poste de chargé d'enseignement a été créé entre l'IUFE et la section des sciences de l'éducation, dont le cahier des charges porte sur la problématique de genre et éducation.

Indicateur/Evaluation de la progression

Nombre de cours intégrant le genre	En ligne : plusieurs cours de baccalauréat sont dispensés sur la thématique spécifique du genre, en sus de la maîtrise universitaire en Etude genre.
------------------------------------	--

5.3. Renforcer les appuis favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires

Comme indiqué plus haut, une variable permettant de saisir l'origine socio-économique des étudiants inscrits à l'Université de Genève, par le biais du niveau de formation le plus élevé atteint par les parents, a été intégrée dans les formulaires d'immatriculation. La situation sociale des étudiants pourra être ainsi mieux prise en compte grâce à l'amélioration des connaissances du parcours de ceux-ci. A terme, l'objectif est de s'assurer que l'origine sociale des étudiants n'exerce pas d'influence sur leurs chances de succès. En première analyse, effectuée sur la base de la volée qui est entrée à l'Université de Genève en 2001 et dont le parcours a pu être suivi jusqu'en 2009, ainsi que sur la base des résultats de l'enquête OVE (échantillons d'étudiants et pas toute la cohorte), la provenance socio-culturelle ne semble pas présenter un impact fort. Le travail pendant les études ne semble avoir un effet, négatif, sur les chances de réussite que s'il dépasse 12 heures par semaine. Des conditions de vie défavorables, telles qu'auto-appréciées ont également un effet négatif.

De ce point de vue, un projet d'ouverture étendue des bibliothèques et d'accroissement des surfaces réservées aux étudiants dans ces espaces constituent des mesures qui devraient être favorables aux étudiants les plus défavorisés tout comme la mise sur pied du mentorat offert par la nouvelle association des Alumni, créée en 2009, à l'attention des étudiants de l'Université de Genève.

Indicateur/Evaluation de la progression

Identification des problèmes et des appuis proposés	A surveiller : Analyse en cours
---	---------------------------------

5.4. Favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle

La réorganisation des services d'Uni Emploi et du Bureau de placement et la mise en place de l'association Alumni, créée à l'occasion du 450^{ème}, ont permis d'accroître le nombre de places de stage et d'offres d'emploi proposés aux étudiants de l'Université de Genève et de mettre sur pied un nouveau programme de mentorat. Il a connu un important succès tant au niveau du nombre de mentors qui se sont proposés que du nombre d'étudiants qui ont pu bénéficier de ce programme. Finalement, en 2011, le Forum Uni-emploi a réuni plus de 1'400 étudiants ou jeunes diplômés, et 300 professionnels d'une centaine d'entreprises pour parler métiers et possibilités d'emploi.

Selon la dernière enquête de l'OFS sur les personnes diplômées des hautes écoles, cinq ans après la fin de leur formation, 1,8% des étudiants issus d'une haute école universitaire suisse était en chômage en 2007 et 4,2% étaient volontairement sans emploi. Ces taux s'élevaient, pour la même année, à 2,7% et 4,0% pour Genève. Pour relativiser ce taux, il faut rappeler qu'en 2007, le taux de chômage dans le canton de Genève s'élevait à 6,3%. Dès lors, relativement au taux de chômage qui existait en 2007 en Suisse et à Genève, l'écart était plus faible au niveau de la population estudiantine (2,7% en comparaison de 1,8%, soit un ratio de 1,5) qu'il ne l'était à l'échelle de toute la population (en l'occurrence 6,3% pour Genève contre 2,8% pour la Suisse, soit un ratio de 2,25).

Indicateur/Evaluation de la progression

Taux d'employabilité (statistiques OFS) par rapport aux autres universités suisses	En ligne : De nouveaux outils statistiques en cours d'élaboration pour une meilleure connaissance du problème ;
--	---

C) Objectifs de gouvernance

6. Mettre en œuvre, dans la perspective de service public, les processus et règlements prévus par la loi sur l'Université

6.1. Améliorer la gouvernance de l'Université dans le sens des exigences de la nouvelle loi, notamment en matière de règlement sur le personnel, de règlement financier et de statut de l'Université et se doter d'instruments et de critères sur l'Université permettant de mesurer les qualités et performances des diverses filières d'enseignement et des domaines de recherche

Plusieurs textes juridiques et réglementaires ont été élaborés dans le délai des 20 mois fixés par la loi après son entrée en vigueur. Le projet de statut de l'université a été approuvé par l'assemblée de l'université et est actuellement en discussion avec le DIP ; un projet de règlement sur les finances a été déposé. Par ailleurs, les règlements d'organisation de quatre facultés ont été revus et approuvés par le Rectorat, le règlement sur le personnel de 2009 a fait l'objet de quelques modifications déposées auprès du Conseil d'Etat, et approuvées en mars 2011. Le règlement sur la collaboration hospitalo-universitaire et sur le statut du corps professoral a été approuvé par le Conseil d'Etat, et plusieurs directives ont également été élaborées ou modifiées et approuvées (par exemple, activités accessoires, Fonds d'innovation et de développement).

Le Rectorat s'était donné comme objectifs de revoir l'organisation de sa gouvernance. Dans ce sens, plusieurs postes de direction ont été redéfinis (notamment le secrétariat général, la direction des finances, la direction des RH, la direction des bâtiments et de la logistique, la responsable des affaires juridiques, le responsable de la communication) ; les postes des administrateurs de facultés, qui jouent un rôle important dans la gouvernance de l'Université, ont été réévalués. Une analyse des secteurs relatifs à l'enseignement a été conduite, amenant à une proposition de modification majeure et à la création d'un poste de direction d'une division de la formation et des étudiants qui regroupe l'actuelle Division administrative et sociale des étudiants (DASE), le secteur Formation et Evaluation et d'autres services ; ce poste est actuellement au concours.

Les directives relatives aux évaluations des programmes, des enseignements et des enseignants ont été finalisées par le Bureau Qualité, sur la base des propositions de groupes de travail ; elles ont ensuite été présentées et validées au CRD, puis approuvées par le Rectorat. Un planning des évaluations a été proposé, et plusieurs programmes ont été évalués ou sont en cours d'évaluation.

Le projet de base de données institutionnelle qui vise à récolter les indicateurs de performance d'enseignement et de recherche a progressé, et s'accompagne maintenant aussi d'un projet de « Cockpit management » (gestion par indicateurs) pour la direction de l'Université.

En lien avec ces objectifs, l'article 6 de la COB impose la mise en place d'un système de contrôle interne. Un travail conséquent a été mené dans cette perspective. Plusieurs audits ont été effectués, qu'il s'agisse d'audits menés par le service d'audit interne sous la direction du comité d'audit ou par l'ICF (informatique), et des plans d'action élaborés pour y répondre. Un premier travail a été réalisé sur les aspects financiers, qui a permis une validation par KPMG lors de la clôture des comptes. Le réviseur de l'Université de Genève confirme dans son opinion d'audit financier qu'elle satisfait aux exigences du CO 728a. En vertu des exigences réglementaires cantonales, le SCI sur le reporting financier a été consolidé, notamment sur le plan de la traçabilité des contrôles-clés effectués et sur la formation et information des collaborateurs.

Une cartographie des risques a été réalisée, à l'élaboration de laquelle ont participé des représentants de la communauté académique ; des fiches sont en voie d'élaboration, qui permettront d'assurer le suivi et la mise à jour périodique de ce point. Des composantes essentielles du contrôle interne ont été mis en place, comme en attestent les travaux menés par l'organe de révision externe. Sa généralisation aux facultés est en cours ; plusieurs séances ont été consacrées à ce thème avec les administrateurs de facultés.

Enfin, le Mémento administratif de l'Université de Genève a été réorganisé et actualisé.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne. Le statut de l'Université a été élaboré, de même que le règlement sur le personnel, le règlement hospitalo-universitaire et le règlement financier. A ce jour, le statut de l'Université n'a pas été encore approuvé par le Conseil d'Etat.
------------------------	---

6.2. *Se doter d'instruments et de critères sur l'Université permettant de mesurer les qualités et performances des diverses filières d'enseignement et des domaines de recherche*

Des critères et un planning ont été établis en ce qui concerne l'évaluation des enseignants, des enseignements et des programmes (voir plus haut, Objectif 2). Une base de données institutionnelle est en cours de développement, en concertation avec les facultés, afin de pouvoir récolter les données propres aux enseignants-chercheurs (publications, fonds de recherche obtenus, conférences, etc.) et aux données estudiantines (programmes, nombre d'étudiants, taux d'encadrement, etc.).

Indicateurs/Evaluation de la progression

Réalisation d'un tableau de bord académique	En ligne : Le projet d'une base de données institutionnelle est en cours de réalisation
---	---

6.3. *Renforcer la gestion des ressources humaines*

Des changements majeurs ont été introduits dans la structuration du personnel académique, avec le règlement du personnel adopté en 2009. Ces changements ont entraîné de nombreuses modifications dans les directives. Conformément à la nouvelle loi, toutes les facultés ont entrepris une analyse des dossiers des MER qui le souhaitaient, et de nombreuses promotions sont en cours de traitement.

Par ailleurs, un programme de passage progressif d'une gestion purement administrative du personnel à une véritable gestion de personnel a été proposé par la direction RH, ce qui entraîne une modification de la fonction RH au sein de l'Université. La DIRH a présenté au rectorat un nouveau modèle d'organisation en sites pour la gestion et en pôles d'expertise. Plusieurs actions relatives à la gestion des ressources humaines ont été entreprises depuis le dernier rapport, notamment un début de décentralisation des activités (activités prises en charge par les entités elles-mêmes) et une meilleure articulation entre division des RH et facultés. Des modules de formation à l'intention des responsables hiérarchiques sur la gestion d'entretiens (analyse de prestations, entretien conflictuel), l'élaboration des cahiers des charges (toutes les fonctions donnant lieu à l'établissement de cahiers de charges et à leur révision régulière) ou du certificat de travail sont en phase de finalisation. La procédure de gestion des conflits a été implémentée, et un allègement de la procédure d'accès aux médiateurs externes vient d'être décidé conformément à l'article 65 al 2 du Règlement sur le personnel de l'Université, sur conseil des syndicats. Un nouveau poste de responsable RH a été créé, qui permet d'assurer, de façon pilote, un conseil de proximité à l'une des facultés en matière de gestion de personnel. Le Rectorat vient d'accepter la création de deux nouveaux postes de responsables RH, ce qui permettra de généraliser ce soutien aux facultés, en même temps que de doter la division de plus de forces permettant d'élaborer et mettre en place des projets et des formations.

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne : Une procédure de gestion des conflits a été implémentée. De nombreuses directives ont été revues. La fonction RH est revue en profondeur, et une décentralisation est en cours d'implémentation.
------------------------	---

6.4. *Développer le système d'information de l'Université, notamment en implémentant le plan directeur informatique*

Un travail conséquent a été réalisé pour le développement de composantes majeures du SI de l'Université, tels que le SI-RH et le SI-Achat, rendus possibles par les projets de loi 10445 (soutenant

l'initiative stratégique «services à l'enseignement») et 10446 (soutenant les initiatives stratégiques «administration en ligne» et «pilotage de l'institution») entrés en vigueur en 2010.

Dans le cadre des 9 initiatives stratégiques du Plan directeur informatique (administration en ligne ; services à l'enseignement ; services à la recherche ; Pilotage de l'institution ; gestion de l'information scientifique ; environnement de travail individuel ; gouvernance du SI et organisation informatique ; socle technologique et applicatif), les projets avancent selon la planification établie et sont régulièrement suivis par la gouvernance du SI. Un suivi détaillé est établi par le Project Office de la Division Informatique

Une évaluation, dans l'ensemble positive, du dispositif de gouvernance du système d'information (GSI) a été effectuée par l'ICF, un plan d'actions a été établi pour assurer le suivi des améliorations à apporter.

Un plan de mise en œuvre d'une salle informatique de secours a été réalisé, et une étude est lancée pour fédérer les infrastructures et services HPC pour les besoins de la recherche.

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	Favorable : Le Plan directeur a été lancé et est en cours d'exécution. Un audit de la gouvernance informatique a été conduit par l'ICF attestant l'existence d'un certain nombre de procédures.
------------------------	---

6.5. *Elaborer une planification stratégique à long terme visant à optimiser la gestion de l'information scientifique et des bibliothèques de l'Université et maintenir la qualité de l'accès à l'information scientifique*

Mobilisant tant la direction de l'information scientifique que la division des RH et d'autres divisions, le projet de regroupement des bibliothèques a démarré, non sans remous ; un tel regroupement était recommandé depuis de nombreuses années et par plusieurs audits. Il s'agit d'abord d'un projet de modification de gouvernance et de gestion, tous les bibliothécaires étant maintenant regroupés dans une seule structure budgétaire (ce qui a nécessité des analyses budgétaires très détaillées), sous une seule et même direction. Ainsi, d'une soixantaine de bibliothèques de taille et d'organisation très diverses réparties dans les facultés, le projet vise à une seule bibliothèque, organisée en réseau et déployées sur 4 grands sites (CMU, Mail, Arve et Bastions), un 5^{ème} site (le Sujet) devant permettre de regrouper les activités de soutien (catalogage, facturation, bulletinage, photocopies, gestion des fonds, etc.), en sus de servir de dépôt et de lieu d'archivage.

Du point de vue de la gouvernance de la bibliothèque, le projet prévoit la mise en place progressive (jusqu'à fin 2011) de nouvelles instances, sur les sites, chargées des décisions de nature plus académique (gestion des collections, acquisition d'ouvrages, etc.). Tout en maintenant des spécificités de nature académique, liées à la diversité des disciplines, ce projet vise à une plus grande harmonisation dans les procédures (ouvertures des bâtiments, procédures administratives identiques, recrutement de personnel dans les mêmes conditions, charges comparables pour une même fonction, etc.), ainsi qu'à un renforcement des liens entre bibliothécaires et académiques, qui entraînent nécessairement des modifications importantes dans les cahiers des charges. Par ailleurs, les moyens financiers (environ 900'000 CHF) mis à disposition dans le cadre de la COB et une gestion centralisée des périodiques ont permis de faire face à l'augmentation du coût des périodiques sans que l'Université n'en soit pénalisée. Ce projet de réorganisation a également pour buts d'accroître le nombre de places de travail disponibles pour les étudiants et d'augmenter les heures d'ouverture des bibliothèques.

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	En ligne : Une planification stratégique de l'information scientifique et des bibliothèques a été lancée. Le projet de regroupement des bibliothèques a démarré.
------------------------	--

6.6. Mettre en place un dispositif efficace de gestion et d'entretien des bâtiments universitaires

En ce qui concerne la gestion des bâtiments, un projet de transfert de la responsabilité de l'entretien et de travaux mineurs du DCTI à l'Université s'est progressivement mis en place. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de progresser encore dans ce domaine, sensible puisque lié à l'image que l'Université peut donner d'elle-même à ses visiteurs et à ses étudiants. Le projet d'économies d'énergie sur le site des Sciences a démarré et les premiers résultats intermédiaires ont mis en évidence des économies de l'ordre de 250 KF sur le budget DCTI. Le projet d'étude sur une analyse de risques en termes de sécurité dans les bâtiments universitaires a été présenté au DCTI.

Le PL 10445 permettra de moderniser certains des auditorios de cours, en renouvelant le matériel audiovisuel à disposition.

Par ailleurs, le service est en cours de réorganisation selon un projet validé par le Rectorat.

L'Université et la Division des Bâtiments ont continuellement cherché à rendre l'Etat, et particulièrement le DCTI, attentif aux problèmes des bâtiments universitaires, et au retard pris dans le programme des constructions. Ainsi, les projets de loi relatifs à l'extension du CMU, et à la rénovation des Bastions et de l'Ecole de Médecine ont été acceptés ; une extension pour l'IUFE a pu être construite très rapidement. Dans la mesure de ses moyens, l'Université essaie également d'améliorer la situation, très problématique, du logement étudiants. Le Rectorat vient de décider d'utiliser une partie de la parcelle de Pinchat pour y construire des logements étudiants, et un concours va être lancé.

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	A surveiller : Ce plan nécessite une collaboration étroite avec le DCTI qui a pris un certain temps pour être mise en place.
------------------------	--

6.7. Mettre en place un dispositif de déclaration et de contrôle obligatoires des activités accessoires

Une directive sur les activités accessoires a été élaborée, fixant les principes retenus, et l'obligation de déclaration et de demande d'autorisation à la suite de laquelle une enquête sur les activités accessoires 2010 a été réalisée. Le Rectorat a décidé récemment de renforcer la méthode de récolte des données, pour les activités 2011.

Indicateurs/Evaluation de la progression

Rapport sur la mise en œuvre du dispositif	En ligne : Une directive a été établie et la récolte des données des activités 2009 et 2010 a été entreprise.
Rapport annuel sur le nombre de demandes d'autorisation, le nombre et le montant des rétrocessions	En ligne : Une liste des demandes d'autorisation est établie et transmise au DIP.

6.8. Donner la visibilité et les responsabilités nécessaires au Comité d'éthique et de déontologie et au Conseil d'orientation stratégique prévus par la loi sur l'Université

Les deux instances sont présentes sur les pages Web de l'Université accessibles en interne et en externe. Leurs rôles, leurs compositions respectifs et des adresses de contacts sont disponibles à la communauté universitaire.

Elles disposent de leur secrétariat et de leurs règlements de fonctionnement interne leur permettant d'exercer leurs responsabilités. Le Rectorat est en contact régulier avec les présidents des comités.

Indicateur/Evaluation de la progression

Suivi des réalisations	Favorable : Les deux comités ont pris leurs responsabilités et des contacts fructueux ont été établis avec le Rectorat.
------------------------	---

ANNEXES

Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants de 2007 à 2010, selon le domicile à la fin des études antérieures

		2007	2008	2009	2010	Croissance en % 2007- 2010
Université (sans IHEID)	Total	12'175	12'479	13'667	14'230	16.88%
	1. Genève	5'710	5'669	6'128	6'278	9.95%
	2. Ailleurs Suisse	2'633	2'687	3'000	3'139	19.22%
	3. A l'étranger	3'832	4'123	4'539	4'813	25.60%
Université (avec IHEID)	Total	13'364	13'379	14'489	15'057	12.67%
	1. Genève	5'859	5'757	6'170	6'308	7.66%
	2. Ailleurs Suisse	2'929	2'835	3'116	3'249	10.93%
	3. A l'étranger	4'576	4'787	5'203	5'500	20.19%

Tableau 2 : Evolution du nombre de programmes de baccalauréat, de maîtrise et de maîtrise d'étude avancée et du nombre d'étudiants inscrits et diplômés de 2007 à 2010²

	BA				MA				MAS ³			
	2007	2010	↗		2007	2010	↗		2007	2010	↗	
Nombre de programmes ⁴	28	28	+0%		55	62	+13%		7	14	+100%	
Nombre d'étudiants inscrits	6138	7362	+20%		1921	3708	+93% ⁵		149	179	+20% ^{6,7}	
Nombre de diplômés ⁸ +387% ¹⁰	920	1218	+32%		383	1096	+186% ⁹		23	112		

Tableau 3 : Evolution du nombre de doctorants et de programmes doctoraux CUSO

	2007	2010	↗
Nombre de programmes doctoraux CUSO	14	16	+14%
Nombre d'étudiants Unige inscrits dans ces programmes	307	425	+21% ¹¹
Nombre de doctorants à l'Unige ¹²	1'652	1'694	+2.5%

² Chiffres du tableau 2 sans les étudiants HEID, des étudiants en certificats complémentaires, de spécialisation et autres programmes, les étudiants licence et études propédeutiques, ainsi que les étudiants libres et en stage.

³ Seuls sont considérés les MAS de formation approfondie (et non ceux de formation continue).

⁴ Les mentions/orientations d'un même programme ne sont pas comptés de manière distincte ; HEI, IUED (2007) ou IHEID (2010) ne sont pas inclus.

⁵ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

⁶ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

⁷ Peut s'expliquer par la création de 4 MAS en médecine/pharmacie qui ont entre 1 et 5 inscrits

⁸ Le nombre de diplômés 2010 est provisoire

⁹ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

¹⁰ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes

¹¹ Prise en compte de l'augmentation du nombre de programmes doctoraux

Proportion de doctorants¹³ suivant un programme doctoral CUSO 18.6% 25%

Tableau 4 : Liste des événements organisés par l'Université de Genève dans le cadre du 450^{ème}

- 7 Grandes Conférences - 11'325 auditeurs
- 12 Samedis de l'Université (des après-midis pour les familles) - 9'970 visiteurs
- 8 Cafés scientifiques - 1'240 auditeurs
- 19 conférences et cours sur et autour de Calvin - 1'960 auditeurs
- 2 expositions dans des centres commerciaux - 18'000 visiteurs
- L'exposition "Matière Première" sur la physique des particules - 14'000 visiteurs
- Exposition "Emotions de collections - collections d'émotions" avec le Jardin botanique - 21'100 visiteurs
- Dies Academicus - 1'380 auditeurs
- Soirée du personnel - 2'000 participants
- Nuit de l'Université de Genève - 16'000 participants
- Finales du championnat européen universitaire de badminton - 1'500 spectateurs
- Exposition BaseCamp - 2'000 visiteurs
- Exposition "Bonjour Monsieur Piaget" - 1'700 visiteurs
- Exposition "Génome - Voyage au cœur du vivant" - 127'099 visiteurs
- Colloque Finance et Société - 900 auditeurs
- Portes ouvertes aux collégiens - 6'500 participants
- Course de l'escalade - 380 participants

Tableau 5 : Personnel PAT (fonctions de cadre) en EPT de 2007 à 2010

Classe	2007			2008			2009			2010		
	Total	dont femmes	en % du total	Total	Dont femmes	en % du total	Total	dont femmes	en % du total	Total	dont femmes	en % du total
23	44.10	12.30	27.89%	44.85	12.30	27.42%	43.40	15.80	36.41%	44.70	12.90	28.86%
24	3.00	0.00	0.00%	4.70	1.70	36.17%	1.50	0.00	0.00%	3.50	1.00	28.57%
25	6.35	1.25	19.69%	6.55	1.25	19.08%	7.25	0.75	10.34%	7.75	1.75	22.58%
26	1.00	0.00	0.00%	1.00	0.00	0.00%	1.20	0.00	0.00%	2.00	0.00	0.00%
27	2.00	0.00	0.00%	2.00	0.00	0.00%	2.00	0.00	0.00%	2.60	0.60	23.08%
28	1.00	0.00	0.00%	0.00	0.00		3.70	1.70	45.95%	3.70	1.70	0.4595
total classe 23 et plus	57.45	13.55	23.48%	59.35	15.25	25.70%	59.05	18.25	30.91%	64.25	17.95	27.94%

¹² Sans les instituts. Avec, les chiffres se montent à respectivement 1'925 et 1'987

¹³ Sans les instituts

Total PAT	1504.58	870.48	57.86%	1515.23	864.73	57.07%	1471.48	856.83	58.23%	1464.03	843.73	57.63%
--------------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------

Tableau 6 : Nouvelles nominations professorales

	Sexe	PAS/PAD	PAST	PO	Total	Indicateurs I*
2007	F	8	0	6	14	26.4%
	M	12	0	27	39	73.6%
	Total	20	0	33	53	100.0%
2008	F	1	0	1	2	6.9%
	M	7	2	18	27	93.1%
	Total	8	2	19	29	100.0%
2009	F	6	2	2	10	22.7%
	M	15	4	15	34	77.3%
	Total	21	6	17	44	100.0%
2010	F	8	4	7	19	32.2%
	M	18	3	19	40	67.8%
	Total	26	7	26	59	100.0%

* Indicateur I: objectif de la COB 30% de femmes parmi les nouvelles nominations du corps professoral

NB : Les professeurs bénévoles sont inclus dans la statistique utilisée pour le Tableau 6. En revanche, les professeurs associés selon l'ancienne loi ne sont pas comptés. Depuis 2009, les nominations sont suivies sur un tableau de bord.

UNE VISION POUR 2020

Plan stratégique de l'UNIGE | Edition 2011



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Préambule 5

Objectifs

- 1 | Affirmer des priorités 8
- 2 | Proposer une formation attractive 10
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche 12
- 4 | Intensifier notre présence dans la Cité 14
- 5 | Renforcer notre dimension internationale 16
- 6 | Améliorer la gouvernance 18
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances 20

Mise en œuvre 22

1

Affirmer des priorités

Seule université généraliste de Suisse romande, l'Université de Genève se doit de faire de cette polyvalence un atout. Elle vise également à assurer, dans tous les domaines qui y sont enseignés, une formation supérieure de qualité, enrichie par l'excellence de la recherche. De la même manière, elle favorise la collaboration entre les disciplines, nécessaire au progrès scientifique et à la résolution des problèmes de la société. Afin de cultiver sa spécificité, l'Université de Genève opère par ailleurs des choix visant à privilégier ses domaines de recherche et de formation prioritaires. Enfin, en s'appuyant sur sa réputation, son rayonnement international, son ouverture au monde et son engagement face aux défis actuels, l'Université de Genève s'efforce de contribuer à faire de la région lémanique un lieu de formation, de recherche et d'innovation mondialement reconnu.

« Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action. »
Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*

VISION POUR 2020

- En 2020, l'Université de Genève définit, développe et consolide des domaines de recherche et de formation prioritaires, en s'appuyant sur ses atouts actuels. Elle crée des pôles d'excellence pluridisciplinaires reconnus dans le paysage académique suisse et international.
- Dans l'ensemble des disciplines, des sciences exactes aux sciences sociales en passant par les sciences naturelles et médicales, l'Université de Genève assure un enseignement et une recherche qui la placent au niveau des meilleures universités européennes.
- L'Université de Genève identifie, dans un processus continu et selon des critères transparents, ses domaines académiques, de nouveaux domaines prioritaires à développer.

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

RÉALISATIONS 2008-2010

- De nouveaux pôles de recherche nationaux (PRN du Fonds national suisse de la recherche scientifique – FNS), des projets Sinergia (FNS) des subides du Conseil européen de la recherche et d'autres financements de recherche ont été attribués à des chercheurs de notre institution dans des domaines prioritaires fixés par le Plan stratégique.
- De nouvelles infrastructures de recherche ont été développées grâce aux ressources supplémentaires affectées aux pôles prioritaires.
- Les collaborations transversales et interdisciplinaires ont été renforcées autour des pôles d'excellence.

PRIORITÉS 2011-2015

- Afin de développer l'enseignement et la recherche dans l'ensemble des disciplines et de les ouvrir à de nouveaux domaines, l'Université renforcera les pôles d'excellence en:
- sciences de la vie en y intégrant le nouveau PRN en biologie chimique
 - sciences physiques, en s'ouvrant à l'astrophysique et aux mathématiques
 - neurosciences et sciences affectives en y intégrant le nouveau PRN Synapsy
 - vulnérabilité et vieillissement construit autour du nouveau PRN Lives
 - sciences environnementales
 - finance et société
 - sciences historiques
- Elle mettra en œuvre de nouveaux pôles d'excellence en:
- sciences du langage et de la communication
 - relations internationales et études européennes

Objectif n°



Proposer une formation attractive

La transmission du savoir par l'enseignement est l'une des missions premières de l'Université. Afin de maintenir une exigence de qualité dans l'ensemble des domaines et à tous les niveaux de formation, l'Université de Genève favorise les innovations pédagogiques et s'appuie sur des instruments d'évaluation. Une offre de formation riche et pluridisciplinaire lui permet de créer des passerelles entre les branches du savoir tout en renforçant les liens entre l'enseignement et la recherche. La formation intègre, à tous les niveaux de l'enseignement, la dimension internationale de Genève et la diversité culturelle de ses étudiant·e·s, tout comme sa spécificité d'université francophone. Par ailleurs, notre institution veille à l'amélioration des conditions d'études afin que ses étudiant·e·s se consacrent au mieux à leur formation.

«Ce n'est pas dans la science qu'est le bonheur, mais dans l'acquisition de la science.»
Edgar Allan Poe, écrivain

VISION POUR 2020

- 1 L'Université de Genève dispense une formation solide qui est adaptée en permanence à l'évolution des besoins de la société
- 2 L'Université de Genève améliore la qualité du savoir dispensé en plaçant l'accent non seulement sur des savoirs théoriques, mais aussi sur des savoirs pratiques et des considérations éthiques. Elle met en place les innovations pédagogiques pertinentes
- 3 L'Université de Genève met en place des conditions d'études qui permettent à ses étudiant·e·s de profiter pleinement de leur temps de formation à l'Université

RÉALISATIONS 2008-2010

- 1 Une politique active de promotion des filières de formation a été mise en place
- 2 Notre université est la première en Suisse à avoir développé un dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle offre sa plate-forme VAE à l'ensemble de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)
- 3 L'évaluation des programmes de formation a été organisée pour l'ensemble de l'institution et un plan systématique d'évaluation a été adopté
- 4 La création de tandems linguistiques a été rendue possible à large échelle

Pour s'adapter à l'évolution des besoins de la société, garantir la qualité de son enseignement et offrir de meilleures conditions d'études, l'Université prend les mesures suivantes.

- 1 améliorer l'encadrement des étudiant·e·s en développant notamment les innovations pédagogiques
- 2 assurer le suivi de l'évaluation des enseignements et des programmes de formation
- 3 évaluer les plans d'études issus de la réforme de Bologne pour favoriser la mobilité des étudiant·e·s et accroître leurs choix dans l'organisation des études
- 4 mettre en œuvre une politique des langues dans une université francophone
- 5 proposer des solutions aux problèmes de logement des étudiant·e·s
- 6 développer la promotion des filières d'enseignement, y compris la promotion des maîtrises au niveau international
- 7 adopter les mesures nécessaires pour élargir le cercle des personnes susceptibles de pouvoir suivre des études à l'Université par le biais de la VAE, en leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et études

PRIORITÉS 2011-2015



Assurer l'excellence de la recherche

«Dans la vie, rien n'est à l'arrache, tout est à comprendre.»
Marie Curie, Prix Nobel de physique et de chimie (1903 et 1911)

L'Université de Genève figure parmi les meilleures universités du monde, grâce notamment à la qualité de sa recherche scientifique. Pour assurer son excellence, l'Université veille à la formation de la relève scientifique, en soutenant ses jeunes chercheurs et en créant des conditions attractives pour les meilleurs chercheurs et chercheuses suisses et étrangères-ères. Elle améliore ses infrastructures de recherche. Elle favorise le libre partage des savoirs en facilitant les coopérations inter- ou transdisciplinaires et internationales. Elle s'assure du respect de l'éthique dans la recherche. Largement reconnue, cette excellence scientifique se traduit par une augmentation des subsides de recherche obtenus sur une base compétitive, ainsi que par une contribution accrue de l'Université de Genève à la résolution des problèmes présents et futurs de la société.

VISION POUR 2020

- 1 L'Université de Genève renforce sa réputation dans tous les domaines où elle conduit des recherches
- 2 La production scientifique de l'Université de Genève continue de progresser en quantité et en qualité; elle se caractérise par son originalité et sa capacité à couvrir l'essentiel des champs de la connaissance
- 3 L'Université de Genève attire davantage de chercheurs et chercheuses de pointe grâce à l'amélioration des conditions de travail qu'elle met en œuvre

RÉALISATIONS 2008-2010

- 1 Renforcement de la cohérence de l'espace de recherche romand et suisse au moyen de projets communs (tels que Cadmos en modélisation, Vital-IT en bio-informatique, le Centre d'imagerie biomédicale lémanique)
- 2 Renforcement des conseils aux chercheurs et chercheuses pour l'obtention de fonds et l'augmentation du financement par des tiers
- 3 Evaluation stratégique de la production scientifique de l'institution
- 4 Hausse des investissements en équipements
- 5 Moyens supplémentaires pour le financement des doctorant-e-s
- 6 Nouveaux programmes doctoraux et amélioration de l'encadrement des doctorant-e-s

PRIORITÉS 2011-2015

Pour renforcer la qualité des recherches menées dans tous les domaines et offrir les conditions de travail requises à ses chercheurs et chercheuses débutant-e-s et confirmé-e-s, l'Université va:

- 1 valoriser au sein de l'ensemble de la communauté universitaire la production scientifique
- 2 renforcer les écoles et programmes doctoraux
- 3 améliorer l'environnement de travail des chercheurs et chercheuses pour accroître l'attractivité de notre université lors du recrutement de professeur-e-s et de chercheurs et chercheuses
- 4 rationaliser l'acquisition et l'utilisation des infrastructures pour un nombre croissant de chercheurs et chercheuses
- 5 renforcer la collaboration avec les universités suisses, notamment romandes, et les universités membres de réseaux internationaux auxquels notre institution appartient, ainsi qu'avec les partenaires stratégiques, dans le cadre de projets scientifiques d'importance nationale et internationale
- 6 améliorer les outils d'évaluation des activités de recherche en adoptant une approche critique de leur pertinence pour le domaine scientifique concerné

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | **Assurer l'excellence de la recherche**
- 4 | Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

Objectif n°



Intensifier notre présence dans la Cité

Consciente de son rôle vis-à-vis de la société, l'Université de Genève affirme ses partenariats avec les milieux économiques, sociaux, culturels et politiques ainsi qu'avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Pour y parvenir, elle encourage et facilite l'accès des membres et chercheuses. Elle apporte sa contribution à la vocation de Genève en tant que ville internationale. L'Université promeut également le transfert des connaissances à la société qui l'entoure. De même, elle renforce sa contribution à la formation continue des personnes actives dans la région, en collaboration notamment avec les HES.

«Toute culture naît du mélange de la rencontre, de la diversité, de la fusion, c'est-à-dire l'isolement qui meurent: les civilisations.»
Octavio Paz
Prix Nobel de littérature (1982)

VISION POUR 2020

- 1 L'Université de Genève renforce le dialogue avec les milieux économiques, sociaux, culturels et politiques, afin de contribuer à la maîtrise des principaux défis qui se posent à la société et à la région, notamment le développement durable.
- 2 L'Université de Genève est tournée vers la recherche indépendante, mais elle continue également à innover et au transfert de technologies vers les milieux économiques, sociaux, culturels et politiques, afin de contribuer à la maîtrise des principaux défis qui se posent à la société et à la région, notamment le développement durable.
- 3 L'Université de Genève intensifie ses rapports avec le milieu universitaire et les organisations internationales de Genève pour les organisations internationales.

- 1 Affirmer des priorités
- 2 Proposer une formation attractive
- 3 Assurer l'excellence de la recherche
- 4 Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 Renforcer notre dimension internationale
- 6 Améliorer la gouvernance
- 7 Promouvoir l'égalité des chances

RÉALISATIONS 2008-2010

- 1 Les démarches entreprises à ce jour, dont la création de délégués du rectorat, ont permis de renforcer les liens de l'Université avec plusieurs organisations internationales.
- 2 Des accords de partenariat avec des Organisations internationales et non gouvernementales ont été signés.
- 3 Un accord de collaboration avec la Haute Ecole spécialisée (HES)-Genève en matière de formation continue de valorisation des acquis de l'expérience (VAB), d'ingénierie et de construction de logements pour étudiant-e-s a également été conclu.
- 4 Les manifestations du 450^e anniversaire de notre institution, le cycle des grandes conférences, les leçons d'ouverture et l'exposition sur le génome ont permis de resserrer les liens avec la Cité.
- 5 L'accréditation par l'Organe d'accréditation suisse de MAS de formation continue a été obtenue.
- 6 Les programmes inter-institutionnels (émaniques et romands) ont été intensifiés.
- 7 En collaboration avec la HES-SO et l'Office genevois de promotion des industries et des technologies, l'Université a participé à l'élaboration, à la promotion et au financement du projet de Creativity Center.

PRIORITÉS 2011-2015

- Pour renforcer le dialogue avec la Cité, contribuer à l'innovation et accroître encore l'attractivité de Genève pour les organisations internationales, l'Université met en œuvre les mesures suivantes:
- 1 consolider les liens avec la Cité (milieux économiques, sociaux, culturels, politiques et éducatifs) et développer le dialogue entre la Science et la Cité
 - 2 intensifier les liens avec la Genève internationale au moyen d'accords de collaboration
 - 3 renforcer la contribution de l'Université au développement durable, au transfert de technologie, à la formation continue et à la possibilité d'un accès élargi au savoir universitaire tout au long de la vie en réponse aux attentes de la société
 - 4 favoriser sur le plan local et régional la collaboration inter-institutionnelle avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (HIED), les hautes écoles universitaires romandes et les hautes écoles spécialisées

Objectif n°



Renforcer notre dimension internationale

Par son enseignement et ses recherches, l'Université forme des citoyens et des professionnels à même de comprendre les défis auxquels ils sont confrontés dans un monde globalisé. Elle tire bénéfice de la présence des organisations internationales gouvernementales humanitaires, politiques, scientifiques et culturelles, en intégrant au mieux, dans ses programmes de formation et de recherche, les compétences qui s'y trouvent réunies. Elle se distingue ainsi par son degré d'internationalisation, qui constitue l'un de ses atouts dans le paysage universitaire suisse et mondial.

«L'expression a des frontières, la pensée n'en a pas.»
Victor Hugo, *Le châtiment*

VISION POUR 2020

- Les enseignements dispensés et les recherches menées à l'Université de Genève tirent pleinement profit de la présence des organisations internationales humanitaires, politiques, scientifiques et culturelles, qui font la richesse du canton et de la région.
- L'Université de Genève se profile clairement sur le plan national et international en tant que centre de la dimension internationale dans ses champs de recherche et d'enseignement.
- L'Université de Genève suit la mobilité internationale de ses étudiant·es et des membres de la communauté universitaire, tout en améliorant l'accueil des étudiant·es, des chercheurs et chercheuses et des enseignant·es étrangers/ères.

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 | **Renforcer notre dimension internationale**
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

RÉALISATIONS 2008-2010

- Développement du Bachelor en relations internationales grâce à l'octroi de postes supplémentaires
- Négociation et signature d'un accord en vue de la création d'un Institut Confucius
- Augmentation du nombre de places de stage auprès des organisations internationales
- Nouveaux accords avec des universités étrangères choisies en vue de partenariats prioritaires
- Reprise du Geneva International Students' Programme
- Projets scientifiques développés par l'École de traduction et d'interprétation, la Faculté des sciences économiques et sociales, l'Institut des sciences de l'environnement et l'École de langue et de civilisation françaises (ELCF) avec des organisations internationales

PRIORITÉS 2011-2015

Pour renforcer sa dimension internationale perceptible notamment dans ses enseignements et sa recherche, l'Université va :

- améliorer l'accueil des étudiant·es et des enseignant·es en provenance de l'étranger au moyen, notamment, d'un Welcome Center
- développer la mobilité internationale des étudiant·es
- faire appel à des enseignant·es provenant des organisations internationales, en leur offrant un statut adéquat
- améliorer la visibilité internationale de l'Université, en développant notamment des partenariats académiques ciblés
- développer des écoles d'été avec des partenaires internationaux
- développer la présence de partenaires internationaux dans notre université (centres ou instituts)

Objectif n°



Améliorer la gouvernance

« Le propre de la sagesse et de la vertu est de gouverner bien, le propre de la bêtise et de l'ignorance est de gouverner mal »
Réflexion philosophique

Pourvue d'une plus grande autonomie de gestion, l'Université se dote d'une gouvernance moderne et efficace. Elle optimise l'utilisation de ses ressources afin d'améliorer ses prestations. Elle s'efforce de diminuer les charges liées à l'administration et à la gestion pour les enseignant-e-s, les chercheurs et chercheuses. Elle garantit une gestion éthique et responsable des moyens qui lui sont alloués. Enfin, l'Université de Genève améliore ses plans directeurs en matière d'infrastructure, notamment pour la gestion des bâtiments, des services informatiques, de l'accès à l'information scientifique et de la bibliothèque.

VISION POUR 2030

- 1 L'Université de Genève a mis en place une gestion moderne et efficace de ses ressources
- 2 Les moyens dont dispose l'Université de Genève sont optimisés et mis au service des missions d'enseignement, de recherche et de services à la Cité
- 3 Les règles de gouvernance appliquées à l'Université de Genève sont inspirées des meilleures pratiques en termes de qualité, d'exigences éthiques et de durabilité

- 1 Affirmer des priorités
- 2 Proposer une formation attractive
- 3 Assurer l'excellence de la recherche
- 4 Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 Renforcer notre dimension internationale
- 6 Améliorer la gouvernance
- 7 Promouvoir l'égalité des chances

RÉALISATIONS 2008-2010

- 1 Création de la Bibliothèque de l'Université permettant une meilleure gestion de ses nombreux sites
- 2 Refonte des règlements d'organisation des facultés
- 3 Mise en place du système de contrôle interne et définition d'une cartographie des risques institutionnels
- 4 Définition d'une nouvelle Division formation/étudiants (DIF)
- 5 Réorganisation et renforcement de la Division des ressources humaines
- 6 Mise en œuvre d'une procédure de gestion des conflits propre à l'Université
- 7 Mise en œuvre du plan directeur informatique permettant d'optimiser l'évolution du système d'information institutionnel

PRIORITÉS 2011-2015

- Pour mettre en place une gestion efficace de ses ressources et de ses moyens et adopter les meilleures pratiques dans sa gouvernance, l'Université va :
- 1 simplifier l'organisation de l'institution
 - 2 poursuivre le développement de la gestion des ressources humaines en y incluant notamment l'évaluation des prestations
 - 3 améliorer la gestion de l'information scientifique
 - 4 poursuivre la mise en œuvre du plan directeur informatique et des actions d'amélioration du dispositif de gouvernance du système d'information
 - 5 améliorer la gestion et l'entretien des bâtiments universitaires, en donnant une priorité aux économies d'énergie
 - 6 introduire le système de contrôle interne au niveau des facultés et le compléter par la gestion des risques
 - 7 renforcer le sentiment d'appartenance à l'Université de Genève

Objectif n°



Promouvoir l'égalité des chances

Consciente de sa mission de service public, l'Université encourage tant l'égalité entre les genres que l'égalité sociale. Pour ce faire, elle soutient les actions (sensibilisation, information, études) qui visent à promouvoir la parité à toutes les étapes de la carrière académique ou administrative. Par ailleurs, consciente de l'impact de l'origine sociale dans le choix des filières et la réussite des études, l'Université améliore les conditions d'études et veille à ce que chacun et chacune reçoivent les appuis pédagogiques et socio-économiques nécessaires. Enfin, toujours dans ce souci de justice sociale et d'égalité, elle prend des mesures d'accompagnement et de conseil pour faciliter le passage à la vie professionnelle.

«L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.»
Montesquieu,
l'Esprit des lois

VISION POUR 2020

- 1 L'Université de Genève réduit le déséquilibre entre les genres à tous les échelons de la hiérarchie des corps enseignants, administratif et technique et son action est reconnue au plan national
- 2 L'Université de Genève contribue à la démocratisation des études et à la promotion de l'égalité tant pour l'accès aux études que pour les parcours de formation
- 3 L'Université de Genève favorise la transition vers le marché du travail de ses étudiant-e-s en tenant compte des questions sociales et d'égalité

RÉALISATIONS 2008-2010

- 1 Programmes de soutien aux carrières académiques: mentorat, subsides templin, boursières d'excellence
- 2 Procédures pour encourager la prise en compte systématique de candidatures féminines dans la dernière étape de la sélection des professeur-e-s
- 3 Ouverture prolongée des bibliothèques permettant d'offrir des espaces de travail aux étudiant-e-s
- 4 Création de l'association des Alumni et développement de ses activités, notamment sous forme de mentorat d'étudiant-e-s

PRIORITÉS 2011-2015

Pour réduire le déséquilibre entre les genres, soutenir la démocratisation des études et la recherche d'emploi de ses diplômé-e-s, l'Université met en œuvre les mesures suivantes:

- 1 renforcer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les différents corps et structures de l'Université en soutenant la sensibilisation et l'information dans ce domaine, en consolidant les programmes en faveur de la jeune femme, en intégrant, lorsque cela est possible, la dimension genre dans les cursus et en promouvant les carrières duales
- 2 renforcer l'analyse statistique des données relatives à l'accès et à la poursuite des études, ainsi qu'aux taux de réussite des étudiant-e-s, en fonction notamment de leur origine sociale

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence dans la Cité
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

Mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan stratégique repose sur une implication large et coordonnée des entités constitutives de l'Université de Genève. Elle implique une responsabilisation de la communauté universitaire, aussi bien dans ses organes centraux que dans les facultés, un suivi permanent des actions conduites pour la réalisation des sept principaux objectifs et une évaluation régulière de leur degré de réussite.

Si la définition des priorités et les décisions principales relatives à la mise en œuvre sont réalisées collectivement, en y associant notamment l'Assemblée de l'Université et le Conseil d'orientation stratégique externe, chacun des sept principaux objectifs est confié à un ou plusieurs pôles de pilotage opérationnel sous l'égide d'un nombre de rectorat, qui s'assemble autour de lui l'équipe la mieux à même d'en assurer la réalisation.

Le responsable de chacun des objectifs généraux :

- garantit la coordination entre les différentes mesures retenues pour atteindre les résultats prévus en établissant notamment un calendrier de leur réalisation
- présente régulièrement au rectorat et au Collège du rectorat et des doyens l'état d'avancement des travaux en indiquant, au moins une fois par année, le degré de leur réalisation, sur la base des indicateurs définis par le Plan stratégique
- évalue le montant des ressources nécessaires à la réalisation de l'objectif concerné en termes de réallocation de ressources et moyens supplémentaires

L'ensemble de ces informations entre dans la planification générale et est mis en œuvre par les différents pôles de pilotage, les facultés et des subdivisions dans une concertation mutuelle.

Le recteur opère les arbitrages nécessaires, notamment en matière de budget et de calendrier. Pour ce faire, il se réfère à la Convention d'objectifs conclue entre l'Université et le Département fédéral de l'éducation et de la culture, ainsi que très largement à la Convention d'objectif et du Fonds d'innovation et de développement.

Sur cette base, une planification annuelle du Plan stratégique est élaborée et mise en œuvre par les différents pôles de pilotage. Elle est présentée et discutée et de planification au sein du rectorat. Elle sera présentée dans le cadre d'un site Internet qui récapitulera les mesures ainsi que toutes les actions prévues. Le site renseignera également sur l'évolution de chaque projet. Elle sera aussi synthétisée sous forme de tableaux de bord à destination des principaux acteurs du plan.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
24 rue Général-Dufour
CH - 1211 Genève 4
www.unige.ch

Rapport financier

Comptes 2011

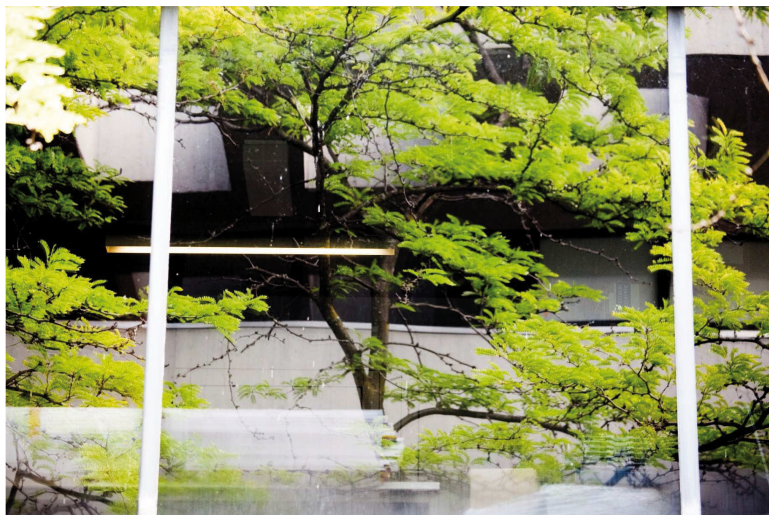


Table des matières

1. Le mot du Recteur	6
2. Les états financiers consolidés de l'Université de Genève	
2.1 Bilan	12
2.2 Compte d'exploitation	13
2.3 Tableau de flux de trésorerie	14
2.4 Tableau de variation des fonds propres	15
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	
3.1 Informations générales	
3.1.1 Présentation générale	18
3.1.2 Normes comptables	19
3.2 Principes et méthodes comptables	
3.2.1 États financiers	20
3.2.2 Base et périmètre de consolidation	21
3.2.3 Actifs financiers	21
3.2.4 Stocks	22
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	22
3.2.6 Immobilisations corporelles	22
3.2.7 Immobilisations incorporelles	23
3.2.8 Immeubles de placement	23
3.2.9 Dettes et emprunts	24
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	24
3.2.11 Fonds	24
3.2.12 Revenus	25
3.2.13 Subventions	25
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	26
3.2.15 Contrats de location	26
3.2.16 Évaluation des risques	26
3.3 Annexes aux états financiers	
3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités	27
3.3.2 Placements financiers	27
3.3.3 Débiteurs	29
3.3.4 Actifs transitoires	31
3.3.5 Stocks	31
3.3.6 Immeubles de placement	31
3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles	34
3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance	35

Table des matières

3.3.9	Créanciers	35
3.3.10	Passifs transitoires	36
3.3.11	Fonds affectés à la recherche	36
3.3.12	Emprunts hypothécaires	37
3.3.13	Provisions	38
3.3.14	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	40
3.3.15	Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement	41
3.3.16	Autres fonds propres affectés	43
3.3.17	Subventions reçues	44
3.3.18	Taxes universitaires	47
3.3.19	Autres écolages	47
3.3.20	Prestations de service et ventes	48
3.3.21	Dédommagements de tiers	48
3.3.22	Charges de personnel	49
3.3.23	Biens, services et marchandises	49
3.3.24	Subventions accordées	50
3.3.25	Résultat financier lié au portefeuille mobilier	51
3.3.26	Charges et revenus financiers	52
3.3.27	Charges et revenus non monétaires	53
3.3.28	Principaux dirigeants	53
3.3.29	Litiges en cours	54
3.3.30	Périmètre de consolidation	54
3.3.31	Participation dans la société CIBM	56
3.3.32	Participation dans la société CADMOS	57
3.3.33	Contrats de location	58
3.3.34	Contrats de leasing	58
4.	Rapport de l'organe de révision	
4.1	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat et à l'administration de l'Université de Genève	62
5.	Autres informations	
5.1	Statistiques des étudiants	
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile	66
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	66
5.2	Personnel de l'Université en 2011	
5.2.1	Personnel total par faculté	67
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté	67
5.3	Compte d'exploitation 2011 par type de bailleurs	68
5.4	Compte d'exploitation par prestation	68
5.5	Compte de fonctionnement budget « État » 2011	
5.5.1	Total Université	70
5.5.2	Autorités universitaires	71
5.5.3	Faculté des Sciences	73

Table des matières

5.5.4	Faculté de Médecine	74
5.5.5	Faculté des Lettres	75
5.5.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	76
5.5.7	Faculté de Droit	77
5.5.8	Faculté de Théologie	78
5.5.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	79
5.5.10	Faculté de Traduction et d'interprétation	80
5.6	Investissements en 2011	
5.6.1	Investissements par type de bailleurs	81
5.6.2	Investissements « État » par faculté	81
5.7	Brevets et actions	
5.7.1	Brevets	84
5.7.2	Actions	84

1. Le mot du Recteur

A hauteur de 8.1 millions, le bénéfice 2011 est en nette progression par rapport à 2010 en raison essentiellement du résultat net d'exploitation excédentaire. Alors que l'année 2010 avait été marquée par une performance décevante du portefeuille de titres de l'Université, le résultat financier 2011 dégage un bénéfice de 0.9 million marqué par un gain net réalisé de 8.1 millions et des pertes nettes latentes de 7.1 millions.

Indicateur de performance lié aux missions de l'Université, le résultat net d'exploitation affiche un excédent de 7.1 millions résultant pour la quasi-totalité d'un excédent de revenu sur le compte « État » (financements cantonal, fédéral et intercantonal confondus) après rétrocession à l'État. Cette performance positive est réjouissante dans la mesure où elle contribuera par l'intermédiaire de Fonds d'innovation et de développement au financement de projets institutionnels stratégiques qui ne peuvent être soutenus par la Convention d'objectifs 2012 / 2015.

Alors que l'Université tablait sur un budget « État » légèrement déficitaire malgré d'importantes mesures d'économies, le compte « État » affiche un boni de 6.0 millions après avoir rétrocédé 2.0 millions au canton. Dans l'ensemble, les objectifs de revenus ont été tenus. Le faible différentiel (- 0.2 % par rapport au budget) masque des variations de sens opposé. La subvention fédérale de base a été inférieure aux projections de 2.1 millions, baisse en partie compensée grâce au mécanisme de la subvention cantonale conditionnelle. À relever que l'indemnité cantonale est inférieure au montant budgété de 2.6 millions, écart résultant de la part du bénéfice rétrocédé à l'État et du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA.

Les charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 7.6 millions. Deux facteurs techniques doivent être mentionnés pour expliquer une partie des montants non dépensés. Le premier concerne le report de l'augmentation du taux de cotisation CIA liés aux mesures d'assainissement de la caisse et génère un disponible budgétaire de 1.0 million. Le second est consécutif au taux de charges sociales retenu dans l'élaboration budgétaire qui s'est avéré être plus élevé que celui constaté dans les comptes et induit une non dépense de 0.7 millions.

Hormis ces éléments de nature technique, si l'on prend en considération l'objectif de non-dépenses imposés aux structures de l'Université, la masse salariale de l'Université est inférieure de 5.5 millions aux prévisions budgétaires, ce qui exprimé en pourcentage des charges de personnel représente une variation de 1.3 %, soit une marge d'erreur relativement

faible.

Néanmoins, le montant absolu est important surtout lorsqu'il est mis en perspective des économies imposées au moment du bouclement du budget 2011. En le décomposant, j'observe que la non dépense sur la masse salariale résulte principalement des postes vacants dans le corps enseignant (environ 24 EPT pour un montant de 3.4 millions) et s'explique par la complexité et la durée des procédures de nomination des professeurs. Ce constat posé, notre institution doit poursuivre ses réflexions quant à la manière non seulement de mieux appréhender le processus de nomination des professeurs mais aussi de « libérer » les ressources budgétaires en les réaffectant temporairement dans les structures où des ressources supplémentaires doivent être allouées ou à la concrétisation des économies à réaliser. À mes yeux, les notions de confiance et de sincérité budgétaire sont ici essentielles si l'Université entend éviter de couper des postes de travail alors que toutes les ressources budgétaires ne sont pas utilisées.

Sur un plan plus politique, l'année 2011 aura été surtout marquée par la fin de la première convention d'objectifs conclue, en 2009, entre le Conseil d'Etat et le rectorat de l'Université de Genève. La fin de ce premier exercice a donné lieu à une expertise externe dont les résultats seront transmis au Parlement en même temps que le projet de deuxième convention. Ce rapport d'expertise relève que plus de 80% des objectifs inscrits dans la première convention ont été atteints ou même dépassés. Il mentionne en particulier que l'Université de Genève a su relever, mieux que bon nombre d'autres universités dans le monde, le défi majeur de l'interdisciplinarité en conservant, d'une part, sa polyvalence et en mettant, d'autre part, l'accent sur des axes prioritaires qui combinent les différentes disciplines présentes à l'Université de Genève.

Il ne fait aucun doute que les ressources supplémentaires octroyées dans le cadre de la première convention d'objectifs, même si elles sont restées relativement modestes en comparaison de la subvention monétaire cantonale totale, ont largement contribué à favoriser le profilage de l'Université de Genève. Cette stratégie a permis de consolider sa place dans les « rankings » internationaux, notamment celui de Shanghai où l'Université de Genève entre pour la première fois dans les 100 meilleurs universités et occupe le 72^{ème} rang. Elle a aussi contribué à attirer à Genève des ressources importantes de tiers, que ce soit du Fonds national ou d'autres sources, européennes notamment.

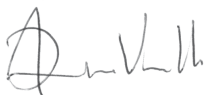
Les mécanismes financiers prévus dans le cadre de la convention d'objectifs ont permis également d'alimenter le Fonds d'innovation et de développement de l'Université de Genève. Grâce à la gestion particulièrement rigoureuse des ressources qui lui ont été attribuées, l'Université de Genève dispose ainsi, à l'orée de la deuxième convention d'objectifs qui sera conclue en 2012, de ressources qui lui permettront de soutenir le développement de certains projets ou d'en lancer des nouveaux et cela malgré les restrictions budgétaires qui lui sont imposées.

Les ressources du FID seront utilisées en particulier pour améliorer l'encadrement du nombre croissant d'étudiants inscrits à l'Université de Genève, grâce notamment à des innovations pédagogiques, et en octroyant également des ressources supplémentaires à certaines formations très attractives comme l'est par exemple le baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI). Les moyens financiers du FID seront également utilisés pour renforcer les collaborations entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève, dans le domaine notamment de la santé publique et des soins communautaires, avec l'Institut HEID, dans le champ des droits de l'homme et de l'action humanitaire, ainsi qu'avec les autres écoles universitaires de l'arc lémanique, dans le cadre notamment du projet CADMOS ou du

Le mot du Recteur

CIBM. Les ressources du FID seront également mises à contribution, en attendant de pouvoir compter sur les fonds de la deuxième convention d'objectifs, pour renforcer les liens avec les organisations internationales et développer la politique de l'égalité des chances à l'Université de Genève.

Si le FID permettra à l'Université de Genève de passer le cap des années difficiles qui se profilent devant elle et de combler les ressources qui feront défaut pour la mise en œuvre de la deuxième convention d'objectifs, il convient de rappeler qu'il est formé de ressources non pérennes. Selon la planification financière que nous sommes en train d'élaborer, ce fonds sera épuisé à hauteur sans doute de 80% à la fin de l'année 2015.



Jean-Dominique Vassalli
Recteur

2. États financiers consolidés 2011 de l'Université de Genève

2.1 Bilan

au 31 décembre 2011

2011

2010 [Note](#) [Page](#)

Actif

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	63'543'266	46'842'109	1	27
	Placements financiers	193'450'217	210'754'206	2	27
	Débiteurs avec contrepartie	19'459'424	14'384'245	3	29
	Débiteurs sans contrepartie	27'978'146	25'088'730	3	29
	Actifs transitoires	4'315'763	4'728'362	4	31
	Stocks	821'451	508'000	5	31
Total actifs circulants		a 309'568'266	302'305'652		
Actifs immobilisés	Immuebles de placement	108'805'193	106'978'193	6	31
	Immobilisations corporelles	71'141'215	67'027'526	7	34
	Immobilisations incorporelles	1'716'167	1'184'468	7	34
	Immobilisations en cours	4'363'183	1'490'480	7	34
	Subvention investissement constatée d'avance	-54'764'894	-49'234'013	8	35
	Autres actifs financiers	98'934	103'054		
Total actifs immobilisés		b 131'359'798	127'549'708		
Total actif		c=a+b 440'928'065	429'855'360		

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	8'379'838	9'430'640	9	35
	Créanciers sans contrepartie	1'029'587	2'481'986	9	35
	Passifs transitoires	63'125'603	53'881'639	10	36
	Fonds affectés à la recherche	189'655'806	195'541'842	11	36
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	113'000	12	37
Total fonds étrangers à court-terme		d 262'303'835	261'449'106		
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'520'800	5'633'800	12	37
	Impôts différés	6'220'003	5'817'368		
	Provisions	18'299'667	18'447'557	13	38
	Part subvention à restituer à échéance COB	4'731'283	2'731'234	14	40
Total fonds étrangers à long-terme		e 34'771'752	32'629'958		
Total fonds étrangers		f=d+e 297'075'587	294'079'065		
Fonds propres	Part subvention non dépensée	8'349'890	5'949'831	15	41
	Fonds d'innovation et de développement	11'408'343	9'392'074	15	41
	Autres fonds propres affectés	124'094'245	120'434'391	16	43
Total fonds propres		g 143'852'478	135'776'296		
Total passif		h=f+g 440'928'065	429'855'361		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2011

2011 2010 *Note Page*

Produits d'exploitation	Subventions reçues	682'948'550	647'770'511	17	44
	Taxes universitaires	11'639'190	11'325'072	18	47
	Autres écologies	16'759'628	16'856'746	19	47
	Prestations de services et ventes	29'343'942	32'749'666	20	48
	Dédommagement de tiers	3'980'655	4'617'370	21	48
	Recettes diverses	978'363	1'409'307		
	Dissolution de provision	627'938	262'472	13	38
Produits d'exploitation		a	746'278'266	714'991'143	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	532'459'395	510'538'498	13/22	38/49
	Biens, services, marchandises	94'201'532	89'526'783	23	49
	Charges bâtiments & service bureau	70'164'328	74'595'605	17	46
	Amortissements	25'256'104	21'920'862	7	34
	Pertes sur débiteurs	189'446	288'028		
	Subventions accordées	16'865'651	18'346'441	24	50
Charges d'exploitation		b	739'136'455	715'216'218	
Résultat net d'exploitation		c=a-b	7'141'811	-225'074	
Produits	Produits réalisés portefeuille mobilier	12'664'079	7'049'815	25	51
	Produits immeubles de placement	2'616'340	2'527'421	6	31
	Gains latents immeubles de placement	1'827'000	625'000	6	31
Produits financiers		d	17'107'419	10'202'235	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	2'884'721	25	51
	Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	7'677'332	25	51
	Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	964'349		
	Charges immeubles de placement	2'117'544	1'572'770	6	31
Charges financières		e	16'173'048	13'099'171	
Résultat financier		f=d-e	934'371	-2'896'936	
Résultat net avant éléments d'ajustement		g=c+f	8'076'182	-3'122'011	
Eléments d'ajustement		h	29'670'382		
Résultat net		i=g+h	8'076'182	26'548'372	

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2011

2011

2010 [Note](#) [Page](#)

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice		8'076'182	26'548'372	
	+/- charges & revenus non monétaires		38'199'125	24'066'526	27 53
	+/- charges & produits financiers		-8'073'875	-4'155'396	26 52
Capacité d'autofinancement		a	38'201'432	46'459'501	
	Titres de placement (<i>diminution</i>)		-3'175'929	-2'397'332	
	Débiteurs subventions (<i>diminution</i>)		-3'207'797	-531'548	
	Autres débiteurs (<i>diminution/augmentation</i>)		-5'492'998	7'742'851	
	Actifs transitoires (<i>augmentation/diminution</i>)		412'599	-202'403	4 31
	Créanciers / Fournisseurs (<i>diminution</i>)		-503'151	-2'878'166	3/9 30/35
	Passifs transitoires (<i>augmentation</i>)		9'243'964	29'736'081	10 36
	Subvention à la recherche (<i>diminution</i>)		-5'859'681	-11'386'542	
	Variation des immobilisations (<i>diminution</i>)		-32'709'952	-39'731'027	7 34
Variation de l'actif d'exploitation net		b	-41'292'944	-19'648'086	
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		c=a+b	-3'091'512	26'811'415	
Activités d'investissement	Subventions d'investissement reçues		33'028'333	38'152'403	
	Dépenses d'investissement		-32'709'952	-39'731'027	7 34
Flux de trésorerie des activités d'investissement		d	318'381	-1'578'624	
Activités de financement	Produits financiers		15'280'419	9'577'235	26 52
	Charges financières		-7'206'544	-5'421'839	26 52
	Titres de placements (<i>augmentation/diminution</i>)		11'513'413	-24'000'000	
	Variation emprunts hypothécaires		-113'000	-113'000	12 37
Flux de trésorerie des activités de financement		e	19'474'289	-19'957'604	
Variation nette des liquidités		f=c+d+e	16'701'157	5'275'188	
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	46'842'109	41'566'921	1 27
	Liquidités en fin de période	h=g+f	63'543'266	46'842'109	1 27

2.4 Tableau de variation des fonds propres

au 31 décembre 2011

	Solde au 01.01	Résultat net	FID	Autres FPA	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds propres reportés	5'949'831	8'076'182	-3'600'088	-2'076'035	8'349'890		
Part de subvention non dépensée	5'949'831	6'000'147	-3'600'088		8'349'890	14/15	40/41
Autres fonds propres libres		2'076'035		-2'076'035	-		
Fonds propres affectés	129'826'465	-	2'016'269	3'659'854	135'502'588		
2011 Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074		2'016'269		11'408'343	15	41
Fonds de recherche non attribués	-6'963'390			-3'496'446	-10'459'836	16	43
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780			6'842'851	133'732'630	16	43
Réserve stocks	508'000			313'450	821'450	16	43
Total fonds propres	135'776'296	8'076'182	-1'583'820	1'583'820	143'852'478		
Fonds propres reportés	3'793'924	26'548'372	-3'233'861	-21'158'603	5'949'831		
Part de subvention non dépensée	3'793'924	5'389'769	-3'233'861		5'949'831	14/15	41/42
Autres fonds propres libres	-	21'158'603		-21'158'603	-		
Fonds propres affectés	105'434'000	-	2'709'715	21'682'750	129'826'465		
2010 Fonds d'innovation et de développement (FID)	6'682'359		2'709'715		9'392'074	15	41
Fonds de recherche non attribués	-203'176			-6'760'213	-6'963'390	16	43
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820			47'272'960	126'889'780	16	43
Réserve immobilisations	18'721'280			-18'721'280	-	16	
Réserve stocks	616'718			-108'718	508'000	16	43
Total fonds propres	109'227'924	26'548'372	-524'146	524'147	135'776'296		

3. Notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale qui fixe également une enveloppe budgétaire. La présente COB couvre la période 2008 à 2011.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'307 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2011, dont 39.8 % d'étudiants étrangers de plus de 145 nationalités différentes, elle est la deuxième plus grande université de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'049 étudiants. L'Université compte 5'837 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques et le Groupe de Coimbra.

Dans les comparaisons internationales « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1% des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de quatre vices-recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15) et du manuel comptable (anciennement DiCo-GE). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers. La juste valeur est retenue comme principe pour l'évaluation des immeubles de placement et des actifs financiers.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : reconnaissance des avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance, informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants, en cas de correction d'erreurs, comptabilisation dans le résultat net des ajustements relatifs aux périodes antérieures et en cas de changement de méthodes comptables, comptabilisation dans les fonds propres reportés des ajustements relatifs aux périodes antérieures. Concernant l'information sectorielle, la mise en œuvre est différée. À relever toutefois que dans la partie 5 « Autres informations », en tant qu'approximation de la vue sectorielle, les charges d'exploitation sont ventilées dans les cinq principaux domaines d'activités de l'Université (voir point 5.4 « Compte d'exploitation 2011 par prestation »).

Quant à la reconnaissance du découvert de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus de l'État, est adopté avec quasi-certitude.

Les exigences de présentation de l'information budgétaire dans les états financiers de l'Université ne sont que partiellement satisfaites. Sachant que la procédure budgétaire de l'Université ne couvre que la partie financée par les collectivités publiques, ci-après « Budget État », introduire dans le compte d'exploitation une référence au budget est dénué de sens puisque les périmètres du budget et des comptes ne se superposent pas intégralement. En revanche, l'Université propose dans la partie 5 « Autres informations » des tableaux de

restitution budgétaire mettant en évidence, pour l'Université et par faculté, les écarts « compte / budget », ainsi que leur justification pour la partie « Budget État ». Elle fournit également un compte-rendu des dépenses d'investissement financées par l'État.

Selon les exigences du REEF adoptées en décembre 2011, l'Université applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29, 30 et 31.

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. L'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc. En revanche, le recensement systématique des engagements de dépenses et des produits n'est pas garanti en cours d'année.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2011. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie liée à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des

opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

3.2.2 Base et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des Sociétés Immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'entité ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponible à la vente, tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans

- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagement : 10 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Comptabilisé en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inclus dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle ;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événement passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, fonds alloués par des tiers sans condition, fonds propres affectés et fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une restriction d'utilisation claire par rapport au but statutaire de l'organisation. Ils sont comptabilisés selon le principe de correspondance des charges et des revenus et reconnus en revenus de l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles

correspondantes (méthode des produits différés).

Les fonds alloués par des tiers sans condition, notamment les dons, sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers pour la réalisation de ses buts mais sans restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les charges et produits des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et des publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit, en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de leur nature.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subvention d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actif négatif. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte

d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'une provision comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Concernant la reconnaissance des engagements de l'Université envers la CIA, en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus, est adopté avec quasi-certitude. Le montant de la provision relevant de l'Université est déterminé par l'État de Genève.

3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en atelier avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 270 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 30 risques majeurs de l'Université qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche de risque individuel débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée. Le Rectorat a validé le contenu des fiches de risque individuel en novembre 2011.

La cartographie des risques, la liste des risques majeurs, ainsi que les fiches individuelles de risque ont été présentées au Comité d'audit en décembre 2011. Ce dernier a relevé la qualité et le

sérieux du travail accompli et a souligné son effet bénéfique sur le renforcement du système de contrôle interne.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2011	2010
Avoirs en caisse	511'141	475'997
Avoirs bancaires	63'032'125	46'366'112
Liquidités et équivalents de liquidités	63'543'266	46'842'109

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de programme », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

3.3.2 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

2011	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	28'501'444	8'855'035	37'356'479	19%
Actions (monnaies étrangères)	50'504'322	8'719'856	59'224'178	31%
Obligations (CHF)	14'387'885	17'278'176	31'666'061	16%
Obligations dettes souveraines (monnaies étrangères)	34'968'412	-	34'968'412	18%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	30'235'087	-	30'235'087	16%
Titres détenus à des fins de transaction	158'597'150	34'853'067	193'450'217	100%
Placements financiers	158'597'150	34'853'067	193'450'217	100%

Etats financiers consolidés 2011

2010	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	29'426'022	10'256'374	39'682'396	19%
Actions (monnaies étrangères)	46'925'639	9'647'664	56'573'303	27%
Obligations (CHF)	65'936'634	10'877'695	76'814'329	36%
Obligations dettes souveraines (monnaies étrangères)	26'050'440	-	26'050'440	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	6'683'738	-	6'683'738	3%
Titres détenus à des fins de transaction	175'022'473	30'781'733	205'804'206	98%
Placements à terme	-	4'950'000	4'950'000	2%
Placements financiers	175'022'473	35'731'733	210'754'206	100%

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les obligations d'entreprises libellés en monnaies étrangères. Dans la mesure où le risque de change était couvert par un contrat de vente à terme « forward », ces obligations avaient été incluses dans la catégorie des obligations libellés en francs suisses. Ayant adopté les principes de la comptabilité de couverture en 2011, les données 2010 relatives à la catégorie « obligations libellés en francs suisses » ont été ajustées dans leur présentation d'un montant de CHF 6'683'738.00 pour faciliter la comparaison temporelle.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une Charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept. Il faut toutefois relever que des efforts de formalisation des processus ont été réalisés en 2011, notamment avec l'adoption de la charte de placement des fonds universitaires et la rédaction d'un rapport mensuel de performance à l'intention du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université.

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur

Etats financiers consolidés 2011

(contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises européennes et américaines libellées respectivement en euro et en dollar américain.

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2011	Valeur boursière		Ecart au 31.12.2011			Variation de la couverture
	7/19.12.2011	au 31.12.2011	Total	cours des titres	taux de change	
EUR Ishares Barc CAP du 7.12.2011 au 7.03.2012	3'719'321	3'676'966	-42'355	33'904	-76'259	61'869
EUR Ishares Barc CAP du 19.12.2011 au 7.03.2012	11'396'970	11'199'838	-197'132	-146'657	-50'475	61'516
Total obligations d'entreprises (Euro)	15'116'291	14'876'805	-239'487	-112'753	-126'735	123'385
USD Vanguard US GRA du 7.12.2011 au 7.03.2012	4'084'618	4'194'710	110'093	67'724	42'369	-75'192
USD Vanguard US GRA du 19.12.2011 au 7.03.2012	11'182'884	11'163'573	-19'312	-1'521	-17'908	-2'604
Total obligations d'entreprises (USD)	15'267'502	15'358'283	90'781	66'203	24'461	-77'796
Total des obligations d'entreprises	30'383'793	30'235'087	-148'706	-46'550	-102'273	45'589

L'Université ne possède aucun instrument de couverture de flux de trésorerie.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 931'530 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimé en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.47% pour le portefeuille de trésorerie et de 0.25% pour le portefeuille des Fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'934'503 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 1'585'972 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 348'531 pour le portefeuille des Fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est de par sa méthodologie une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

3.3.3 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers donne une somme d'argent sans recevoir en échange de biens ou de services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Fonds National Suisse	3'295'636	1'866'981
Fonds de tiers	10'764'300	7'621'332
Débiteurs fonds de recherche	14'059'936	9'488'313
Débiteurs médecine dentaire	456'050	1'165'922
Provision débiteurs douteux	-117'258	-145'381
Débiteurs nets médecine dentaire	338'792	1'020'541
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	3'993'714	3'434'534
Provision débiteurs douteux	-78'000	-78'000
Débiteurs nets clients externes	3'915'714	3'356'534
Régie	1'094'876	421'154
Palements à distance	50'106	97'704
Autres débiteurs	1'144'982	518'857
Débiteurs avec contrepartie	19'459'424	14'384'245

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2011	2010
Solde dû sur allocation cantonale	27'325'257	22'489'996
Canton - remboursements dus sur crédits programmes	-318'381	1'578'624
Débiteurs subventions cantonales	27'006'876	24'068'619
Impôts anticipés	970'270	1'019'111
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
Autres débiteurs	971'270	1'020'111
Débiteurs sans contrepartie	27'978'146	25'088'730

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 47'437'569.94 au 31 décembre 2011

contre CHF 39'472'975,23 au 31 décembre 2010.

3.3.4 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Intérêts courus sur placements à court terme	701'996	1'993'517
Assurances, divers frais payés d'avance, produits à recevoir	3'613'767	2'734'845
Actifs transitoires	4'315'763	4'728'362

3.3.5 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Fournitures	175'700	60'000
Mobilier	25'000	10'000
Ateliers d'impression	70'000	63'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	329'000	140'000
Ateliers de mécanique	86'000	83'000
Fournitures d'animalerie	71'000	69'000
Articles de sports et publicitaires	53'751	68'857
Matériels dentaires	11'000	14'143
Stocks	821'451	508'000

3.3.6 Immeubles de placements

Les immeubles de placement sont composés de cinq sociétés immobilières (SI) et d'un immeuble en nom propre. Les SI « St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquise en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de Candolle fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie

monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont une munie d'un droit de superficie, et un terrain non bâti.

Le terrain de Malagnou a été acquis en 1932 pour la somme de CHF 56'720 dans le but d'y établir une station zoologique expérimentale. Il a été réévalué successivement. La dernière évaluation a été réalisée en 2009 sur la base d'une expertise indépendante dans le cadre de l'établissement d'un projet de vente.

2011		Valeur brute			Exploitation					
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus localisés	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'200'000	250'000	4'450'000	286'403	128'761	38'547	70'845	238'153	1%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'730'000	270'000	8'000'000	470'412	89'850	27'393	163'797	281'040	2%
	SI Radiosa	10'770'000	190'000	10'960'000	649'805	167'224	70'063	162'748	400'035	2%
	SI Saint-Julien	2'200'000	140'000	2'340'000	203'590	451'530	54'063	41'035	546'629	-15%
	SI 31-Décembre	6'335'000	707'000	7'042'000	422'589	150'974	15'035	234'964	400'972	0%
	Total	31'235'000	1'557'000	32'792'000	2'032'799	988'339	205'101	673'389	1'866'829	1%
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'890'000	270'000	9'160'000	583'542	171'533	63'777	15'406	250'715	4%
	Rue de Candolle	1'003'193		1'003'193					-	
	Total	9'893'193	270'000	10'163'193	583'542	171'533	63'777	15'406	250'715	3%
Terrains	Malagnou	12'850'000		12'850'000					-	
	Pinchat	53'000'000		53'000'000					-	
	Total	65'850'000	-	65'850'000	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		106'978'193	1'827'000	108'805'193	2'616'340	1'159'871	268'878	688'795	2'117'544	

L'évaluation de la juste valeur des des sociétés immobilières et de l'immeuble « Les Lattes » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Etats financiers consolidés 2011

2010		Valeur brute			Exploitation					
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus localifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total Charges	Rendement net
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'130'000	70'000	4'200'000	253'885	265'230	36'650	25'506	327'386	-2%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'630'000	100'000	7'730'000	465'722	107'218	-372	115'944	222'791	3%
	SI Radiosa	10'560'000	210'000	10'770'000	648'096	131'702	37'617	174'302	343'621	3%
	SI Saint-Julien	2'150'000	50'000	2'200'000	170'850	196'842	10'613	14'046	221'501	-2%
	SI 31-Décembre	6'250'000	85'000	6'335'000	403'914	78'394	48'560	95'082	222'035	3%
	Total	30'720'000	515'000	31'235'000	1'942'467	779'386	133'068	424'880	1'337'334	
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'780'000	110'000	8'890'000	584'954	154'484	66'161	14'790	235'435	4%
	Rue de Candolle 1		1'003'192	1'003'193					-	
	Total	8'780'001	1'113'192	9'893'193	584'954	154'484	66'161	14'790	235'435	
Terrains	Malagnou	12'850'000	-	12'850'000						
	Pinchat	641'849	52'358'151	53'000'000						
	Total	13'491'849	52'358'151	65'850'000	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		52'991'850	53'986'343	106'978'193	2'527'421	933'870	199'229	439'670	1'572'770	

Pour mémoire, dans le cadre du boucllement des comptes 2010, l'Université a procédé à des réévaluations de biens immobiliers (terrain de Pinchat et immeuble rue de Candolle), dégagant ainsi une plus-value de respectivement CHF 52'358'151 et de CHF 1'003'192. Ne représentant pas des faits économiques de l'année 2010, les impacts ont été isolés dans les « Éléments d'ajustement » conformément aux règles prévues par le REEF. Pour de plus amples informations sur la nature et les hypothèses retenues, il faut se référer au Rapport financier 2010 de l'Université (voir page 28).

3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

2011	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	196'038'941	15'002'048	-2'542'230	208'498'758	-156'576'851	-14'373'940	2'535'634	-168'415'157	39'462'090
	Matériel informatique	56'689'758	8'204'596	-4'930'145	59'964'209	-42'037'398	-6'851'617	4'929'047	-43'959'968	14'652'360
	Aménagement	1'312'826	815'985	38'850	2'167'661	-33'467	-174'704	-	-208'172	1'279'359
	Matériel et Mobilier	51'359'746	4'749'995	-792'791	55'316'950	-39'726'030	-3'324'114	827'076	-42'223'068	11'633'716
	Total	305'401'272	28'772'624	-8'226'316	325'947'579	-238'373'746	-24'724'376	8'291'756	-254'806'365	67'027'526
Immobilisations incorporelles		1'796'653	1'064'625	-1'198	2'860'080	-612'184	-531'728	-	-1'143'912	1'184'468
Immobilisations en cours		1'490'480	2'872'703	-	4'363'183	-	-	-	-	4'363'183
TOTAL		308'688'404	32'709'952	-8'227'514	333'170'842	-238'985'930	-25'256'104	8'291'756	-255'950'277	69'702'474

2010	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	178'563'762	20'039'241	-2'564'062	196'038'941	-146'604'901	-12'536'013	2'564'062	-156'576'851	39'462'090
	Matériel informatique	48'323'799	10'196'630	-1'830'671	56'689'758	-37'766'399	-6'105'827	1'834'828	-42'037'398	14'652'360
	Aménagement	-	1'312'826	-	1'312'826	-	-33'467	-	-33'467	1'279'359
	Matériel et Mobilier	46'299'679	5'520'674	-460'607	51'359'746	-37'296'050	-2'886'430	456'450	-39'726'030	9'003'630
	Total	273'187'241	37'069'371	-4'855'340	305'401'271	-221'667'349	-21'561'737	4'855'340	-238'373'746	51'519'892
Immobilisations incorporelles		625'476	1'171'176	-	1'796'653	-253'059	-359'125	-	-612'184	372'417
Immobilisations en cours		-	1'490'480	-	1'490'480	-	-	-	-	1'490'480
TOTAL		273'812'717	39'731'027	-4'855'340	308'688'404	-221'920'408	-21'920'862	4'855'340	-238'985'930	51'892'309

La répartition des dépenses par catégorie d'immobilisation des PL 10445 et 10446 a été revue. Dans les états financiers 2010 publiés, alors que les charges de personnel des collaborateurs internes responsables du développement des systèmes d'information ont été activées et présentées dans la catégorie « immobilisations en cours » (CHF 885'775.95), les autres dépenses ont été incluses dans les « immobilisations corporelles » (CHF 526'825.80), respectivement dans les « immobilisations incorporelles » (CHF 77'879.09). Cette répartition a été reprise en 2011. Le montant des « immobilisations en cours » a été augmenté de CHF 604'704.89 et celui des

immobilisations corporelles et incorporelles diminué d'un montant équivalent.

À relever encore que dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été effectué sur les immobilisations corporelles et incorporelles en cours. Pour mémoire, les PL 10445 et 10446 concernent, d'une part, l'adaptation et la consolidation des systèmes d'information de l'Université et, d'autre part, le développement du E-Learning.

3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2011	2010
Solde au 01.01	-49'234'013	-28'201'348
Utilisation de la subvention	15'862'937	12'263'893
Nouvelle subvention d'investissement	-21'393'819	-33'296'557
Solde au 31.12	-54'764'894	-49'234'013

3.3.9 Créanciers

	2011	2010
Fournisseurs	7'597'437	8'721'450
Conférenciers	325'442	244'988
Membres du personnel	398'533	350'594
Autres	58'426	113'607
Créanciers avec contrepartie	8'379'838	9'430'640

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2011	2010
Impôts conférenciers	223'743	212'697
TVA sur chiffre d'affaires	301'201	371'748
Acomptes patients médecine dentaire	183'989	1'590'955
Garanties (trousses, magasin central, sports)	320'654	251'372
Impôts Sociétés Immobilières		55'213
Créanciers sans contrepartie	1'029'587	2'481'986

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 9'409'425.30 au 31 décembre 2011 contre CHF 11'912'625.30 au 31 décembre 2010.

3.3.10 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2011	2010
Produits constatés d'avance FNS	19'354'871	20'531'268
Produits constatés d'avance projets Confédération	1'623'321	1'266'187
Produits constatés d'avance Union Européenne	2'353'631	725'012
Produits constatés d'avance des autres fonds de tiers	37'775'448	25'350'743
Charges salariales à payer	791'621	1'126'885
Divers	1'226'711	4'881'544
Passifs transitoires	63'125'603	53'881'639

3.3.11 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Il existe plusieurs types de fonds.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 716 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et la rémunération de 746 collaborateurs (535.7 postes EPT). Leur utilisation est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. 1'101 personnes (687.7 postes EPT) sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur l'ensemble des fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2011, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 1'946'765.52 contre CHF 1'578'936.51 en 2010.

	2011	2010
Fonds National Suisse	55'374'326	54'895'267
Fonds de tiers (recherche)	134'281'480	140'646'575
Fonds affectés à la recherche	189'655'806	195'541'842

3.3.12 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

2011		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Echéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'190'400	-24'800	1'165'600	24'800	1'140'800	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	975'000	-18'000	957'000	18'000	939'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'851'400	-42'800	3'808'600	42'800	3'765'800			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'895'400	-70'200	1'825'200	70'200	1'755'000	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Total	1'895'400	-70'200	1'825'200	70'200	1'755'000			
Immeubles de placement		5'746'800	-113'000	5'633'800	113'000	5'520'800			

Concernant la SI Route de St Julien, la structure de financement a été modifiée dans le courant de l'année 2011 en transformant un prêt hypothécaire à taux variable sans échéance en un prêt hypothécaire à taux fixe dont l'échéance est fixée en juillet 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la première tranche des travaux de rénovation entrepris en 2011, la SI Route de St Julien a contracté un prêt auprès de l'Université de CHF 186'391.75 à un taux d'intérêt fixe de 1.14% par an.

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et l'unique bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (4 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfini.

2010		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Echéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'215'200	-24'800	1'190'400	24'800	1'165'600	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	993'000	-18'000	975'000	18'000	957'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Variable	2.75%	Illimité
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'894'200	-42'800	3'851'400	42'800	3'808'600			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'965'600	-70'200	1'895'400	70'200	1'825'200	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Total	1'965'600	-70'200	1'895'400	70'200	1'825'200			
Immeubles de placement		5'859'800	-113'000	5'746'800	113'000	5'633'800			

3.3.13 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point 3.3.3 « Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2011 :

Etats financiers consolidés 2011

2011	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	7'002'629	2'642'553	-2'867'952	-19'869	6'757'361
Plend collaborateurs Fonds	50'740	175'220	-55'757	-801	169'402
Total Plend	7'053'369	2'817'773	-2'923'710	-20'670	6'926'763
Solde vacances collaborateurs État	5'746'585		-	-252'044	5'494'541
Heures supplémentaires collaborateurs État	767'122	153'851	-		920'973
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'560'644	483'777	-		2'044'421
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	78'228	83'564	-		161'792
Total vacances et heures supplémentaires	8'152'579	721'192	-	-252'044	8'621'727
Rappels CIA collaborateurs État	1'044'818	652'216	-947'226	-97'592	652'216
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'226'552	1'164'755	-1'226'552	-3'923	1'160'831
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	507'947	-286'348	-15'943	938'130
Total rappels et rachats CIA	3'003'844	2'324'918	-2'460'126	-117'459	2'751'178
Bourses étudiants dues (BIS)	237'765	-	-	-237'765	-
Total Provisions	18'447'557	5'863'883	-5'383'835	-627'938	18'299'667

Les engagements liés au PLEND sont provisionnés. Lors de l'octroi du PLEND à un collaborateur (fait générateur), l'entier de la charge est enregistré dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, un complément de provision est constitué. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la provision est utilisée. Lorsque l'engagement lié au PLEND disparaît (par exemple en cas de décès), la provision est dissoute. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les engagements liés aux soldes de vacances non prises sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 94.50) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant de solde des vacances non prises. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

Les engagements liés aux heures supplémentaires sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 94.50) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant des heures supplémentaires. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

La promotion d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds » enclenche le processus de rappels de la

Etats financiers consolidés 2011

CIA. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA (50 mensualités en principe), la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sur la base de dossiers déposés par les bénéficiaires, l'Université octroie des aides financières aux étudiants. L'engagement est conditionnel et parfois pluriannuel. En 2010, l'Université a enregistré en provisions les engagements pris en 2010 dont le versement aux étudiants devait intervenir notamment en 2011. Ce schéma comptable n'a pas pris en considération le fait que l'engagement ne représente pas une obligation légale puisque outre les conditions d'éligibilité fixées aux étudiants, la disponibilité budgétaire est un critère réglementaire supplémentaire à prendre en considération. Dans ces conditions, la provision doit être dissoute.

2010	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	5'218'666	4'471'125	-2'678'330	-8'832	7'002'629
Plend collaborateurs Fonds	131'853	129'285	-210'398	-	50'740
Total Plend	5'350'519	4'600'410	-2'888'728	-8'832	7'053'369
Solde vacances collaborateurs État	5'421'612	324'973	-	-	5'746'585
Heures supplémentaires collaborateurs État	982'339	-	-	-215'216	767'122
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'518'055	42'588	-	-	1'560'644
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	97'518	-	-	-19'290	78'228
Total vacances et heures supplémentaires	8'019'524	367'562	-	-234'506	8'152'579
Rappels CIA collaborateurs État	-	1'044'818	-	-	1'044'818
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'256'268	-	-10'583	-19'133	1'226'552
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	-	-	-	732'474
Total rappels et rachats CIA	1'988'742	1'044'818	-10'583	-19'133	3'003'844
Bourses étudiants dues (BIS)	-	237'765	-	-	237'765
Total Provisions	15'358'785	6'250'555	-2'899'311	-262'472	18'447'557

3.3.14 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2008 à 2011, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (L10421, art.12 et 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance de la convention, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État selon des modalités à déterminer par le Département de l'instruction publique.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une dette vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de la subvention annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si la participation de l'État est plus élevée que le solde de la dette, la participation de l'État est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université :

	2011	2010
Résultat État avant répartition	8'000'196	7'186'359
Rétrocession bénéfice (25 %)	2'000'049	1'796'590
Résultat État après répartition	6'000'147	5'389'769

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2011	2010
Solde au 01.01	2'731'234	934'644
Rétrocession bénéfice (25 %)	2'000'049	1'796'590
Solde au 31.12	4'731'283	2'731'234

3.3.15 Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement

La COB 2008 / 2011 établit les règles de traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-dire 75 % du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » après répartition

(L10421, art.13). Le résultat annuel après répartition est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d’innovation et de développement (FID).

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l’Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu’un déficit est enregistré.

	2011	2010
Solde au 01.01	5'949'831	3'793'924
Attribution résultat État après répartition (40 %)	2'400'059	2'155'908
Utilisation annuelle	-	-
Solde au 31.12	8'349'890	5'949'831

Conformément à l’article 24 de la loi sur l’Université, l’article 13 du Règlement sur les finances de l’Université prévoit qu’au terme de chaque convention d’objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l’Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2011	2010
Solde au 01.01	9'392'074	6'682'359
Attribution résultat État après répartition (60 %)	3'600'088	3'233'861
Utilisation annuelle	-1'583'820	-524'146
Solde au 31.12	11'408'343	9'392'074

En 2010, le Rectorat a adopté les règles d’utilisation du FID. Ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d’investissement qui répondent au moins à l’un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d’anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la Convention d’objectifs suivante.
- Constituer un appui à des projets d’innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme de chaque exercice comptable, ainsi qu’au terme du projet, un rapport d’activité et un rapport financier est remis au Rectorat.

À relever qu’au cours de l’année 2011, des moyens FID d’un montant de CHF 1'583'819.60 ont

été alloués aux projets suivants :

- Financement des nouveaux PRN (Synapses, Lives, Chem-Bio).
- Mandat confié relatif au projet des Vernets.
- Encadrement des étudiants, notamment dans le programme interfacultaire Bachelor en relations internationales « BARI ».
- Intensification des relations avec la Genève internationale.
- Contribution au projet d'institut Confucius.
- Encouragement à la mobilité des étudiants.
- Développement du projet lié à la politique des langues.

3.3.16 Autres fonds propres affectés

Outre le FID, les autres fonds propres affectés sont composés des fonds de recherche non attribués, des fonds universitaires avec chartes, de la réserve sur immobilisations et de celle sur les stocks.

Quant aux fonds universitaires avec chartes, ils proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a 127 fonds.

Le tableau ci-dessous présente les attributions et les utilisations enregistrées en 2010 et 2011 :

2011	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	5'949'831	2'400'059	-	8'349'890
Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074	3'600'088	-1'583'820	11'408'343
Fonds de recherche non attribués	-6'963'390	291'360	-3'787'807	-10'459'836
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780	11'286'912	-4'444'062	133'732'631
Réserve stocks	508'000	313'450	-	821'450
Autres Fonds Propres Affectés	120'434'391	11'891'722	-8'231'868	124'094'245
Fonds Propres Affectés (FPA)	129'826'465	15'491'811	-9'815'688	135'502'588

Les Fonds de recherche non attribués englobent les fonds de recherche laissés à libre disposition de l'Université par le bailleur au terme du mandat qui n'ont pas enregistré d'opération dans un laps de temps de trois ans. Ils incluent également le résultat financier cumulé du portefeuille de trésorerie de l'Université. Les fonds de recherche à libre disposition présentaient un solde de CHF 10'085'918.38 au 31 décembre 2011 contre un solde de CHF 10'964'230.60 au 31 décembre 2010. Quant aux résultats financiers reportés du portefeuille de trésorerie, ils présentent un découvert de CHF 20'545'754.59 au 31 décembre 2011 contre un découvert de

CHF 17'927'520.41 au 31 décembre 2010.

Dans le cours de l'année 2011, une analyse approfondie des « Fonds affectés à la recherche » a été entreprise. Elle a permis d'identifier que certains fonds affectés à la recherche devaient être reclassés en fonds propres dans la catégorie « Autres fonds propres affectés ». Compte tenu des schémas comptables en vigueur, cette opération ponctuelle induit une augmentation des produits d'exploitation de la catégorie « Autres subventions » d'un montant de CHF 5'568'330.00 et une affectation du résultat d'un montant identique dans les fonds universitaires avec chartes.

2010	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	3'793'924	2'155'908	-	5'949'831
Fonds d'innovation et de développement (FID)	6'682'359	3'233'861	-524'146	9'392'074
Fonds de recherche non attribués	-203'176	282'946	-7'043'159	-6'963'390
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820	57'791'139	-10'518'179	126'889'780
Réserve immobilisations	18'721'280	-	-18'721'280	-
Réserve stocks	616'718	-	-108'718	508'000
Autres Fonds Propres Affectés	98'751'641	58'074'085	-36'391'335	120'434'391
Fonds Propres Affectés (FPA)	105'434'000	61'307'946	-36'915'481	129'826'465

3.3.17 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat à l'éducation et la recherche (SER).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2011	2010
Allocations fédérales pour la recherche	108'646'365	99'382'309
Subvention fédérale de base	84'939'610	86'065'676
Subvention fédérale d'égalité	429'442	372'435
Subventions de la Confédération	194'015'417	185'820'420

L'indemnité « État » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle

sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'école romande de pharmacie (ERP). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement. La Convention expire en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point 3.2.13 « Subventions »).

	2011	2010
Indemnité État	322'840'237	315'560'045
Rétrocession bénéfice (25 %)	-2'000'049	-1'796'590
Subvention conditionnelle	1'331'281	612'857
Produits différés subventions d'investissement	15'862'937	12'263'893
Autres allocations	607'667	671'860
Accord intercantonal universitaire	21'299'711	21'120'684
Allocation Canton de Vaud pour ERP	5'119'426	5'106'220
Subventions cantonales	365'061'209	353'538'969

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'201'768'046.00 en 2011 contre CHF 1'119'125'129.00 en 2010. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à CHF 744'022'472.00 en 2011 contre CHF 704'126'967.00 en 2010. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 512'630'774.00. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.75 % en 2011 et 2.875 % en 2010.

À noter que le calcul des intérêts et celui de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette

comptable au 1^{er} janvier de l'année n.

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université). Il octroie une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

	2011	2010
Amortissement bâtiment	35'923'490	38'537'419
Intérêts	19'363'492	21'320'051
Location terrains	14'097'346	14'738'135
Subvention non monétaire "bâtiments"	69'384'328	74'595'605
Prestations service bureau rémunération	750'000	-
Prestations service santé	30'000	-
Subvention non monétaire "Office du personnel de l'État"	780'000	-
Subventions non monétaires	70'164'328	74'595'605

Source : État de Genève, États financiers 2011

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions incluant également des subventions à redistribuer. En plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, 10 subventions et dons peuvent être mises en exergue parmi lesquelles on retrouve notamment la Fondation Louis Jeantet, la Société académique de Genève, l'institut de recherche Clayton, la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile, la Fondation Hans Wilsdorf, la Ligue genevoise contre le cancer, Aclon Finance, la Fondation Dudley Wright, la Fondation Sandoz et Novartis. À relever qu'en termes de valeur, cette extraction représente environ 40 % du total.

	2011	2010
Communauté européenne	16'963'348	13'041'400
Autres subventions et dons	36'744'248	20'774'118
Autres subventions	53'707'596	33'815'518

Dans le cours de l'année 2011, une analyse approfondie des « Fonds affectés à la recherche » a été entreprise. Elle a permis d'identifier que certains fonds affectés à la recherche devaient être reclassés en fonds propres dans la catégorie « Autres fonds propres affectés ». Compte tenu des schémas comptables en vigueur, cette opération ponctuelle induit une augmentation des produits d'exploitation de la catégorie « Autres subventions » d'un montant de CHF 5'568'330.00. Sans les effets de cette opération, le montant 2011 des « Autres subventions et dons » se serait élevé à CHF 31'175'918.34 et celui de 2010 à CHF 26'342'447.72.

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté

Etats financiers consolidés 2011

concernant les subventions reçues de la Communauté européenne. Les fonds européens présentant un solde négatif avaient été inclus dans les « autres subventions et dons » pour un montant de CHF 3'882'454.21. Dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées pour faciliter la comparaison temporelle.

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2011 et 2010.

	2011	2010
Subventions de la Confédération	194'015'417	185'820'420
Subventions cantonales	365'061'209	353'538'969
Subvention non monétaire	70'164'328	74'595'605
Autres subventions	53'707'596	33'815'518
Total des subventions reçues	682'948'550	647'770'511

3.3.18 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2011 et 2010 s'élèvent à :

	2011	2010
Taxes d'encadrement	8'777'108	8'459'162
Taxes fixes	2'004'015	1'952'795
Taxes HES	858'067	913'114
Taxes universitaires	11'639'190	11'325'072

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2011 par rapport à 2010.

3.3.19 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2011 et 2010 :

	2011	2010
Inscriptions formation continue, sports, conférences	15'601'769	15'754'203
Auditeurs	46'301	42'655
Inscriptions aux cours d'été	1'111'558	1'059'888
Autres écolages	16'759'628	16'856'746

Sur les taxes d'inscription, il est prélevé un pourcentage (7.5 %) visant à encourager et développer les programmes de formation continue. Pour 2011, la participation de la formation continue s'élève à CHF 923'992.70 contre CHF 890'386.88 en 2010.

3.3.20 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2011 et 2010 :

	2011	2010
Recettes dentaires	5'234'729	4'905'391
Location et entretien de matériel	127'966	342'496
Analyses	704'208	769'547
Mise à disposition de personnel	439'388	325'273
Prestations informatiques	575'369	1'382'041
Publicité	416'101	114'572
Autres prestations de services	7'354'646	9'641'506
Mandats avec tiers	11'838'863	12'641'822
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'426'735	2'422'143
Émoluments	225'936	204'875
Prestations de services et ventes	29'343'942	32'749'666

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les recettes dentaires. Les produits des soins effectués dans les établissements publics médicaux avaient été inclus dans les dédommagements pour un montant de CHF 482'973.40. Dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées pour faciliter la comparaison temporelle.

3.3.21 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse, versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire. Ils se sont élevés en 2011 et 2010 à :

	2011	2010
Personnel mobilisé	136'119	188'465
Invalidité	104'226	130'437
Accident	533'100	799'563
Maternité	1'909'682	1'640'057
Remboursements, assurances	1'297'529	1'858'847
Dédommagement de tiers	3'980'655	4'617'370

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant les dédommagements de tiers. Dans la mesure où les produits des soins effectués

Etats financiers consolidés 2011

dans les établissements publics médicaux sont inclus dans les recettes dentaires dans les états financiers 2011, les données 2010 ont été ajustées d'un montant de CHF 482'973.40 pour faciliter la comparaison temporelle.

3.3.22 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2011	2010
Traitements personnel administratif et technique	157'235'892	155'040'955
Traitements personnel enseignant	286'088'094	268'921'525
Assurances sociales	34'640'826	31'994'779
Caisses de pension et de prévoyance	49'229'661	47'426'106
Assurance maladie et accidents	1'417'709	1'575'279
Total masse salariale	528'612'182	504'958'644
PLEND	2'860'645	4'591'578
Autres charges de personnel	986'568	988'276
Charges de personnel	532'459'395	510'538'498

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Loi 10446), notamment le développement du SIRH et SI-Achat&Engagement, des charges salariales de CHF 1'455'119.25 ont fait l'objet d'une activation en 2011 dans les immobilisations en cours contre CHF 885'774.95 en 2010.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalents temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant :

	2011		2010	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	464.7	595	443.2	563
Collaborateurs enseignement et recherche	2'197.5	3'355	2'053.9	3'157
Personnel administratif et technique	1'506.4	1'887	1'464.0	1'837
Total	4'168.6	5'837	3'961.1	5'557

3.3.23 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

Etats financiers consolidés 2011

	2011	2010
Fournitures et livres	11'978'971	13'948'048
Matériel consommable	2'296'601	2'593'506
Eau, énergie et combustible	343'665	372'683
Frais de laboratoires	22'912'044	21'430'304
Entretiens immeubles	407'108	354'296
Entretiens mobiliers	3'728'201	3'221'545
Loyers, fermages et redevances	6'017'217	5'695'724
Frais déplacement, réceptions et conférences	12'044'410	10'884'320
Prestations de services, frais de gestion	34'041'209	30'762'371
Frais divers	432'106	263'986
Biens, services et marchandises	94'201'532	89'526'783

Par rapport aux états financiers 2010 publiés, un ajustement de présentation a été apporté concernant la rubrique « autres marchandises ». Composés des frais de laboratoires et de carburants, les premiers sont présentés sous une rubrique à part entière et les seconds sont inclus sous la rubrique « Eau, énergie et combustible » dans les États financiers 2011. Pour permettre la comparaison temporelle, les données 2010 publiées sous la rubrique « Eau, énergie et combustible » ont été ajustées d'un montant de CHF 18'575.89.

À relever que pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'État de Genève et le service bureau en lien avec la gestion des traitements des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, sont présentés séparément, même si comptablement ils sont imputés dans les biens, services et marchandises. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note 3.3.17 « Subventions reçues ».

3.3.24 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2011 et 2010 les subventions suivantes :

	2011	2010
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	526'165	529'485
Commission des taxes fixes	86'492	80'452
Taxes allouées à la BGE	877'711	845'916
Subvention à la crèche	2'734'158	2'664'898
Bourses et subventions aux étudiants	5'912'626	5'530'649
Subventions à la recherche	3'405'347	5'193'550
Fondation autonome de théologie	1'401'902	1'560'000
Fondation pour la recherche médicale	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Cours préparatoire de Fribourg	102'250	122'491
Subventions accordées	16'865'651	18'346'441

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme ou celle accordée au Triangle Azur.

3.3.25 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et, d'autre part, les immeubles de placement. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2011 :

Valeur des titres 2011	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2011 c=b-a	2010 d	
Fonds de recherche	171'167'995	158'597'150	-12'570'845	-4'637'612	-7'933'233
Couverture de change			45'589	-	45'589
Fonds universitaires avec chartes	34'545'319	34'853'067	307'748	1'386'608	-1'078'860
Total portefeuille mobilier	205'713'314	193'450'217	-12'217'508	-3'251'004	-8'966'504

Etats financiers consolidés 2011

Résultats financiers 2011	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'371'327	3'310'992	939'665	6'272'866	9'583'858
Couverture de change	903'668	1'256'068	352'400		1'256'068
Fonds universitaires avec chartes	1'028'002	1'414'785	386'783	409'369	1'824'154
Total portefeuille mobilier	4'302'996	5'981'845	1'678'849	6'682'234	12'664'079

Quant à 2010, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2010	Valeur comptable a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2010 c=b-a	2009 d	
Fonds de recherche	179'660'085	175'022'473	-4'637'612	1'993'348	-6'630'960
Fonds universitaires avec chartes	29'395'125	30'781'733	1'386'608	2'432'981	-1'046'372
Total portefeuille mobilier	209'055'210	205'804'206	-3'251'004	4'426'328	-7'677'332

Résultats financiers 2010	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'498'289	1'067'090	-1'431'199	4'751'601	5'818'690
Fonds universitaires avec chartes	386'432	488'866	102'434	742'258	1'231'124
Total portefeuille mobilier	2'884'721	1'555'956	-1'328'765	5'493'859	7'049'815

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note 3.3.6 « Immeubles de placement ».

3.3.26 Charges et produits financiers

Quant aux produits et charges financières, ils incluent les éléments suivants :

Etats financiers consolidés 2011

	2011	2010
Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	2'884'721
Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	964'349
Charges immeubles de placement	2'117'544	1'572'770
Charges financières "cash"	7'206'544	5'421'839
Produits réalisés portefeuille mobilier	12'664'079	7'049'815
Produits immeubles de placement	2'616'340	2'527'421
Produits financiers "cash"	15'280'419	9'577'235
Résultat financier "cash"	8'073'875	4'155'396

3.3.27 Charges et revenus non monétaires

Les charges et les revenus non monétaires se décomposent ainsi :

	2011	2010
Amortissements	25'256'104	21'920'862
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	108'489	232'370
Constitution de provisions	5'863'883	6'250'555
Variation impôt différé sur immeuble de placement	402'635	409'907
Subvention d'investissement	5'466'639	21'032'664
Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	7'677'332
Ajustement des valeurs nettes comptables des immobilisations	-26'355	23'690'961
Charges non monétaires	46'037'898	81'214'651
Utilisation de provisions	5'383'835	2'899'311
Dissolution de provisions	627'938	262'472
Gains latents immeubles de placement	1'827'000	53'986'343
Revenus non monétaires	7'838'773	57'148'126
Variation nette	38'199'125	24'066'526

3.3.28 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire général, les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale. La rémunération globale des

principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminé sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

- Rémunération de CHF 3'026'071 en 2011 contre CHF 2'792'286 en 2010.
- 23 personnes pour un nombre de postes de 22.5 ETP en 2011 contre 22 personnes pour un nombre de postes de 21.3 ETP en 2010.

À relever qu'en ce qui concerne la rémunération des doyens des facultés, seule l'indemnité de direction a été prise en considération.

Avec l'entrée en fonction du nouveau Rectorat intervenu en juillet 2011, le nombre de vice-recteur a été augmenté d'une unité. Exprimés en termes de poste ETP, une personne de l'administration centrale a augmenté son taux d'activité de 0.2%.

3.3.29 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex : la commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'949.65. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en date du 21 mai 2010. Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Les autres litiges pendants devant les tribunaux sont les suivants :

- Litige avec un mandataire dans le cadre des activités du 450ème anniversaire.
- Deux litiges liés à la rémunération de collaborateurs.

Plusieurs autres litiges de moindre importance sont en cours de traitement par le secteur des affaires juridiques de l'Université sans impliquer à ce stade une procédure judiciaire.

Tous les autres litiges en cours présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

3.3.30 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100% (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des entités suivantes :

- La SI « 15 Rue Pictet de Rochemont ».
- La SI « Les Roseaux ».
- La SI « Radiosa ».
- La SI « 8 Route de St Julien ».
- La SI « 7 Rue du 31 Décembre ».

Les sociétés immobilières sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2011.

Bilan au 31 décembre 2011	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	62'697'651	845'615	63'543'266	-	-	63'543'266
Placements financiers	196'935'761	-	196'935'761	-	3'485'544	193'450'217
Débiteurs avec contrepartie	18'937'542	521'881	19'459'424	-	-	19'459'424
Débiteurs sans contrepartie	27'975'642	2'505	27'978'146	-	-	27'978'146
Actifs transitoires	4'295'482	20'281	4'315'763	-	-	4'315'763
Stocks	821'451	-	821'451	-	-	821'451
Total actifs circulants	311'663'528	1'390'282	313'053'810	-	3'485'544	309'568'266
Immuebles de placement	76'013'193	-	76'013'193	32'792'000	-	108'805'193
Immobilisations corporelles	71'141'215	32'792'000	103'933'215	-	32'792'000	71'141'215
Immobilisations incorporelles	1'716'167	-	1'716'167	-	-	1'716'167
Immobilisations en cours	4'363'183	-	4'363'183	-	-	4'363'183
Subvention d'investissement constatée d'avance	-54'764'894	-	-54'764'894	-	-	-54'764'894
Autres actifs financiers	98'934	-	98'934	-	-	98'934
Total actifs immobilisés	98'567'798	32'792'000	131'359'798	32'792'000	32'792'000	131'359'798
Total actif	410'231'327	34'182'282	444'413'609	32'792'000	36'277'544	440'928'065
Passif						
Créanciers avec contrepartie	8'379'838	-	8'379'838	-	-	8'379'838
Créanciers sans contrepartie	1'025'023	4'564	1'029'587	-	-	1'029'587
Passifs transitoires	63'119'458	6'146	63'125'603	-	-	63'125'603
Fonds affectés à la recherche	189'655'806	-	189'655'806	-	-	189'655'806
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	42'800	113'000	-	-	113'000
Total fonds étrangers à court terme	262'250'325	53'510	262'303'835	-	-	262'303'835
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'755'000	6'751'344	8'506'344	2'985'544	-	5'520'800
Impôts différés	-	6'220'003	6'220'003	-	-	6'220'003
Provisions	18'299'667	-	18'299'667	-	-	18'299'667
Part subvention à restituer à échéance COB	4'731'283	-	4'731'283	-	-	4'731'283
Total fonds étrangers à long terme	24'785'950	12'971'347	37'757'296	2'985'544	-	34'771'752
Total fonds étrangers	287'036'275	13'024'856	300'061'131	2'985'544	-	297'075'587
Part subvention non dépensée	8'349'890	-	8'349'890	-	-	8'349'890
Fonds d'innovation et de développement	11'408'343	-	11'408'343	-	-	11'408'343
Autres fonds propres affectés	103'436'819	21'157'426	124'594'245	500'000	-	124'094'245
Total fonds propres	123'195'052	21'157'426	144'352'478	500'000	-	143'852'478
Total passif	410'231'327	34'182'282	444'413'609	3'485'544	-	440'928'065

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2011.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2011	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	746'278'266	2'032'799	748'311'064	2'032'799	-	746'278'266
Charges d'exploitation	739'136'455	1'661'728	740'798'183	-	1'661'728	739'136'455
Résultat net d'exploitation	7'141'811	371'071	7'512'881	2'032'799	-1'661'728	7'141'811
Revenus financiers	12'664'079	-	12'664'079	-	-	12'664'079
Produits immeubles de placement	583'542	-	583'542	-	2'032'799	2'616'340
Gains latents immeubles de placement	270'000	1'557'000	1'827'000	-	-	1'827'000
Produits financiers	13'517'621	1'557'000	15'074'621	-	2'032'799	17'107'419
Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	-	4'302'996	-	-	4'302'996
Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	-	8'966'504	-	-	8'966'504
Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	-	786'004	-	-	786'004
Charges immeubles de placement	250'715	205'101	455'816	1'661'728	-	2'117'544
Charges financières	14'306'219	205'101	14'511'320	1'661'728	-	16'173'048
Résultat financier	-788'599	1'351'899	563'301	-1'661'728	2'032'799	934'371
Résultat net	6'353'212	1'722'970	8'076'182	371'071	371'071	8'076'182

3.3.31 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université en 2010.

Etats financiers consolidés 2011

	2010	dont UNIGE	2009	dont UNIGE
Charges de personnel	5'008'786	956'797	4'361'262	726'066
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	124'340	11'977	115'499	19'728
Matériels consommables et entretien	834'366	100'194	915'129	113'535
Autres matériels	567'452	72'637	208'239	32'695
Dépenses de fonctionnement	6'534'943	1'141'605	5'600'129	892'023
Équivalent d'une location	1'024'945	18'061	1'024'945	18'061
Total	7'559'889	1'159'666	6'625'074	910'084

À relever que les données 2011 du CIBM ne sont pas encore disponibles.

3.3.32 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance, le projet constitue une plate-forme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires, doté d'un budget total sur quatre ans de 24 millions de francs. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. L'engagement financier de l'Université de Genève s'élève à 8 millions de francs. Pour faire face à cet engagement financier vis-à-vis de ses partenaires, l'Université de Genève a obtenu une subvention d'investissement de l'État de Genève qui doit permettre de financer l'acquisition et l'installation du nouveau module CADMOS.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. La contribution de l'Université s'est élevée à CHF 3'868'561.10 en 2011 et a permis de financer deux tranches de versement selon l'échéancier de paiement. À cette dépense s'ajoute un montant de CHF 517'520.65 enregistrée dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2011, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2009 et 2010 :

Etats financiers consolidés 2011

	2010	dont UNIGE	2009	dont UNIGE
Chaires	61'003	-	-	-
Support CADMOS	99'235	57'515	-	-
Autres dépenses	24'772	-	-	-
Leasing et frais installation	3'994'068	3'994'068	2'255'580	-
Exploitation sans leasing	682'670	-	246'440	-
Total	4'861'748	4'051'583	2'502'020	-

3.3.33 Contrats de location

Afin de faire face aux besoins non satisfaits par la mise à disposition de locaux par l'État de Genève, l'Université a conclu des baux à loyer avec des tiers privés. Le tableau ci-dessous présente la situation des baux à loyer au 31 décembre 2011, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le bail avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des baux à loyer.

	Bailleur	Adresse	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Moyen terme	Wincasa	28, bd Pont d'Arve	128'304	30.04.14	12 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Régie du Rhône	10, Conseil-Général	61'368	31.10.14	12 mois de loyers. Dès la 4ème année, 6 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à moyen terme		189'672			
Long terme	Régie du Rhône / Protir SA	16, Voie-Creuse	279'363	30.04.15	Dès la sixième année, 12 mois de loyers. Indemnité complémentaire de CHF 3'000.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à long terme		279'363			
Total des contrats de location			469'035			

3.3.34 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2011, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

Etats financiers consolidés 2011

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	431'714	31.12.12	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
		431'714			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	185'876	31.12.14	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	185'876			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	226'671	31.12.16	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	226'671			
Total des contrats de leasing		844'261			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2012, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2012.

4. Rapport de l'organe de révision

4.1 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de l'Université de Genève



KPMG SA
Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

Cas postale 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de

L'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Université de Genève, Genève
*Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels 2011*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingon
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Genève, le 19 mars 2012

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2008		2009		2010		2011		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2008/09	2009/10	2010/11
Genève	5'757	43%	6'170	43%	6'308	42%	6'310	41%	7%	2%	0%
En Suisse	2'835	21%	3'116	22%	3'249	22%	3'124	20%	10%	4%	-4%
A l'étranger	4'787	36%	5'203	36%	5'500	37%	5'873	38%	9%	6%	7%
Total	13'379	100%	14'489	100%	15'057	100%	15'307	100%	8%	4%	2%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Sans l'institut universitaire des hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'institut œcuménique de Bossey, le nombre d'étudiants de l'Université s'élève à 14'509 en 2011 contre 14'230 en 2010, soit une croissance de 2%.

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2011	2010	2011	2010
GF I (Sciences humaines et sociales)	4'093	3'957	20'649'185	19'963'065
GF II (Faculté des sciences et médecine)	627	588	7'658'805	7'182'420
GF III (Faculté de médecine clinique)	201	222	4'910'430	5'423'460
Réductions pour pertes migratoires			-551'541	-538'880
Sous-total	4'921	4'767	32'666'879	32'030'065
IHEID	-167	-164	-826'119	-812'246
UNIL	38	31	464'170	378'665
Paiement rétroactif 2005/2006 et 2006/2007			-97'797	
Sous-total	4'792	4'634	32'207'133	31'596'484
Rétrocession étudiants genevois autres cantons	-1'670	-1'604	-10'907'423	-10'475'800
Solde Université de Genève	3'122	3'030	21'299'711	21'120'684

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université en 2011

5.2.1 Personnel total par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.2	10	116.0	167	505.7	615	631.9	15%	792	14%
Faculté des Sciences	118.9	128	747.2	994	383.0	461	1'249.1	30%	1'583	27%
Faculté de Médecine	100.9	197	539.9	950	452.5	590	1'093.2	26%	1'737	30%
Faculté des Lettres	67.9	71	216.3	366	31.2	42	315.3	8%	479	8%
Faculté des Sciences économiques et sociales	66.7	71	205.3	296	57.2	73	329.1	8%	440	8%
Faculté de Droit	34.7	47	94.8	129	24.8	37	154.2	4%	213	4%
Faculté de Théologie	9.2	10	12.1	17	2.5	4	23.8	1%	31	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	46.7	49	216.7	312	41.7	56	305.1	7%	417	7%
École de Traduction et d'interprétation	9.6	12	49.2	124	8.0	9	66.8	2%	145	2%
Total	464.7	595	2'197.5	3'355	1'506.4	1'887	4'168.6	100%	5'837	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	9.7	10	59.1	85	430.7	526	499.5	17%	621	16%
Faculté des Sciences	110.4	120	453.7	597	287.2	345	851.3	29%	1'062	27%
Faculté de Médecine	82.2	134	251.1	423	317.0	405	650.3	22%	962	24%
Faculté des Lettres	62.9	66	166.0	289	27.0	35	255.8	9%	390	10%
Faculté des Sciences économiques et sociales	63.3	68	135.9	183	26.9	33	226.1	8%	284	7%
Faculté de Droit	33.1	44	78.9	104	21.5	31	133.5	5%	179	4%
Faculté de Théologie	-	-	11.3	15	2.1	3	13.4	0%	18	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	44.7	47	168.3	236	37.5	49	250.4	9%	332	8%
École de Traduction et d'interprétation	9.6	12	48.0	122	7.3	8	64.9	2%	142	4%
Total	415.8	501	1'372.3	2'054	1'157.1	1'435	2'945.1	100%	3'990	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation 2011 par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	520'165'168	80'128'331	82'655'051	682'948'550
Taxes universitaires	11'639'190	-	-	11'639'190
Autres écologies	1'656'798	-	15'102'830	16'759'628
Prestations de services et ventes	8'985'403	633'293	19'725'247	29'343'942
Dédommagement des tiers	2'046'929	702'414	1'231'312	3'980'655
Recettes diverses	3'527'075	-	-2'548'712	978'363
Dissolution de provision	623'213	-	4'725	627'938
Produits d'exploitation	548'643'776	81'464'037	116'170'453	746'278'266
Charges de personnel	405'335'463	53'101'917	74'022'015	532'459'395
Biens, services, marchandises	40'945'276	24'364'209	28'892'048	94'201'532
Charges bâtiments État & services	70'164'328	-	-	70'164'328
Amortissements	15'862'937	3'773'759	5'619'407	25'256'104
Pertes sur débiteurs	114'157	-	75'289	189'446
Subventions accordées	10'221'468	224'152	6'420'031	16'865'651
Charges d'exploitation	542'643'628	81'464'037	115'028'789	739'136'455
Résultat net d'exploitation	6'000'147	-	1'141'663	7'141'811
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	12'664'079	12'664'079
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	2'616'340	2'616'340
Gains latents immeubles de placement	-	-	1'827'000	1'827'000
Produits financiers	-	-	17'107'419	17'107'419
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	4'302'996	4'302'996
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	8'966'504	8'966'504
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	786'004	786'004
Charges immeubles de placement	-	-	2'117'544	2'117'544
Charges financières	-	-	16'173'048	16'173'048
Résultat financier	-	-	934'371	934'371
Résultat net	6'000'147	-	2'076'035	8'076'182

5.4 Compte d'exploitation 2011 par prestation

La politique fédérale de l'enseignement et de la recherche définit 5 domaines d'activités pour les hautes écoles suisses. Il s'agit de l'enseignement de base, l'enseignement post-grade, la recherche, la formation continue et les prestations de services à la Cité.

Autres informations

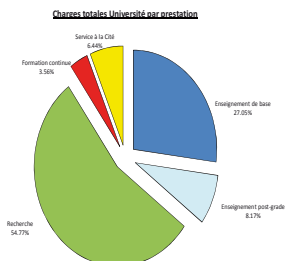
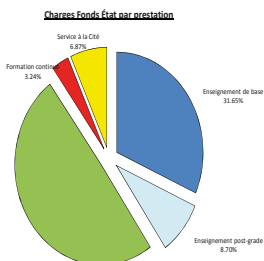
Dans le cadre du Modèle de comptabilité analytique (MCA), l'Université a mis sur pied une enquête auprès de ses collaborateurs dont l'objectif est d'évaluer le temps de travail accompli dans chacun des domaines d'activités. Seuls les collaborateurs de l'enseignement (corps professoral, collaborateurs d'enseignement et collaborateurs de recherche) sont interrogés. La dernière enquête a été réalisée en janvier 2010 et les résultats ont été transmis en avril 2011 à l'OFS, conjointement avec les statistiques financières.

Pour offrir une vue sectorielle des comptes de l'Université, la méthodologie consiste à répartir les charges d'exploitation enregistrées en 2011 en utilisant les résultats de l'enquête sur le temps de travail accompli par domaine d'activités (données MCA 2010).

Souhaitant distinguer la répartition des charges d'exploitation par domaine d'activités et par source de financement, la méthodologie a été complétée en sélectionnant, dans les résultats de l'enquête sur le temps de travail par domaine d'activités, les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail « État » de ceux au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé. Cette démarche constitue une approximation de la répartition des charges d'exploitation du Fonds « État ».

	Fonds État	Total Université
Enseignement de base	171'739'862	199'971'488
Enseignement post-grade	47'184'053	60'386'119
Recherche	268'863'223	404'837'692
Formation continue	17'600'486	26'324'858
Service à la Cité	37'256'004	47'616'298
Total des charges d'exploitation	542'643'628	739'136'455

La répartition des charges d'exploitation est illustrée avec les graphiques suivants :



5.5 Compte de fonctionnement « État » en 2011

5.5.1 Total Université

Nature	Libellé	Note 2	Comptes	Budget avec transferts *	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		548'643'776	548'761'787	-118'011	0.0%	548'761'787
42	Revenus des biens		3'051'032	3'029'000	22'032	0.7%	3'029'000
43	Recettes diverses		25'427'575	24'486'000	941'575	3.8%	24'486'000
	Emoluments		222'181	145'000	77'181	53.2%	145'000
	Taxes universitaires		11'639'190	11'903'000	-263'810	-2.2%	11'903'000
	Inscriptions aux cours d'été		1'112'758	1'000'000	112'758	11.3%	1'000'000
	Recettes dentaires		5'199'480	5'450'000	-250'520	-4.6%	5'450'000
	Ventes		512'709	384'000	128'709	33.5%	384'000
	Dédommagements de tiers		2'046'929	2'329'000	-282'071	-12.1%	2'329'000
	Autres recettes du groupe 43		4'694'327	3'275'000			3'275'000
46	Subventions acquises		520'165'168	521'246'787	-1'081'619	-0.2%	521'246'787
	Indemnité cantonale		320'973'575	323'522'910	-2'549'335	-0.8%	323'522'910
	Subvention conditionnelle		1'331'281	-	1'331'281		-
	Subventions non monétaires		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
	Subvention fédérale de base		84'939'610	87'000'000	-2'060'390	-2.4%	87'000'000
	AIU net		21'299'711	21'520'000	-220'289	-1.0%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.		15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Autres		5'593'727	5'110'000	483'727	9.5%	5'110'000
3	Charges		542'643'628	549'441'787	-6'798'159	-1.2%	549'441'787
30	Charges du personnel		405'335'463	420'137'211	-14'801'748	-3.5%	420'348'003
	Personnel administratif	N1	122'718'483	126'151'222	-3'432'739	-2.7%	128'446'182
	Corps enseignant	N1	213'824'711	220'960'419	-7'135'708	-3.2%	221'525'928
	Charges sociales	N2	65'342'129	69'657'642	-4'315'513	-6.2%	69'544'912
	Piend		2'642'553	2'714'380	-71'827	-2.6%	178'000
	Autres		807'587	653'548	154'039	23.6%	652'981
31	Dépenses générales		40'945'276	41'390'640	-445'364	-1.1%	41'246'907
33	Amortissements ordinaires		15'977'094	11'637'000	4'340'094	37.3%	11'637'000
	Créances irrécouvrables		114'157	190'000	-75'843	-39.9%	190'000
	Amortissement des équipements		15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Location bâtiments & service bureau		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
36	Subventions accordées		10'221'468	11'231'059	-1'009'592	-9.0%	11'164'000
	Non dépenses	N3	-	-7'601'000	7'601'000	-100.0%	-7'601'000
	Résultat net		6'000'147	-680'000	6'680'147	-982.4%	-680'000

* Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués entre les charges de personnel et les autres charges (crédits de fonctionnement).

Autres informations

N1 L'objectif de non dépenses implique que des économies à hauteur de 7'601 KCHF soient réalisées par les structures de l'Université. Ces économies se répartissent entre le personnel administratif et technique (PAT) et le Corps enseignant (PENS) respectivement pour un montant de 2'017 KCHF et de 4'294 KCHF, hors charges sociales. Par ailleurs, les structures de l'Université ont réalisé des économies supplémentaires de 1'417 KCHF sur le PAT et de 2'842 KCHF sur le PENS. Exprimés en termes de postes, 13.6 EPT sont restés vacants sur la dotation PAT et 23.5 EPT sur la dotation PENS.

N2 Le report de l'augmentation du taux de cotisation CIA induit une économie de 1'025 KCHF, soit près d'un quart de l'économie sur les charges sociales. Outre les postes vacants qui génèrent une économie supplémentaire, le solde de l'écart sur les charges sociales résulte d'un taux de charges sociales prévu au budget plus élevé que celui observé.

N3 L'objectif de non dépenses est dépassé.

5.5.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		540'963'546	542'311'787	-1'348'241	-0.2%	542'311'787
42	Revenus des biens		3'050'962	3'029'000	21'962	0.7%	3'029'000
43	Recettes diverses		17'912'094	18'036'000	-123'906	-0.7%	18'036'000
	Taxes universitaires	N1	11'639'190	11'903'000	-263'810	-2.2%	11'903'000
	Autres recettes du groupe 43		4'245'006	3'275'000			3'275'000
46	Subventions acquises		520'000'489	521'246'787	-1'246'298	-0.2%	521'246'787
	Indemnité cantonale	N2	320'965'612	323'522'910	-2'557'298	-0.8%	323'522'910
	Subvention conditionnelle	N3	1'331'281	-	1'331'281		-
	Subventions non monétaires		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
	Subvention fédérale de base	N4	84'939'610	87'000'000	-2'060'390	-2.4%	87'000'000
	AIU net	N5	21'299'711	21'520'000	-220'289	-1.0%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.	N6	15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Autres		5'437'011	5'110'000	327'011	6.4%	5'110'000
3	Charges		204'502'255	208'259'382	-3'757'127	-1.8%	208'877'338
30	Charges du personnel		86'822'278	93'305'761	-6'483'483	-6.9%	93'353'594
	Personnel administratif	N7	52'082'484	54'296'902	-2'214'417	-4.1%	55'529'371
	Corps enseignant	N8	17'763'136	20'323'735	-2'560'599	-12.6%	21'788'776
	Charges sociales	N9	13'910'874	15'604'785	-1'693'911	-10.9%	15'492'055
	Plend	N10	2'642'553	2'714'380	-71'827	-2.6%	178'000
	Autres		423'231	365'959	57'272	15.6%	365'392
31	Dépenses générales	N11	24'194'684	25'323'915	-1'129'231	-4.5%	25'494'037
33	Amortissements ordinaires		15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	dont Amortissement des équipements	N6	15'862'937	11'447'000	4'415'937	38.6%	11'447'000
	Location bâtiments & service bureau		70'164'328	72'646'877	-2'482'549	-3.4%	72'646'877
36	Subventions accordées	N12	7'458'029	7'924'000	-465'971	-5.9%	8'324'000
	Non dépenses	N13		-2'388'170	2'388'170	-100.0%	-2'388'170

N1 Bien que le taux d'exonération des taxes soit légèrement inférieur à celui budgété, le

Autres informations

produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS de juin 2010.

N2 L'écart s'explique principalement par la rétrocession de la part non utilisée du complément d'allocation liée à l'augmentation du taux de cotisation CIA et par la rétrocession de 25 % du résultat 2011 à l'État de Genève.

N3 Selon le mécanisme de subsidiarité défini par le Grand Conseil, la somme de la subvention fédérale de base, des revenus provenant de l'AIU et des taxes universitaires enregistrées dans les comptes de l'année comparée à celle des comptes 2009 détermine le montant de la subvention conditionnelle accordée. Alors que rien n'avait été budgété au titre de la subvention conditionnelle, la somme des revenus comptabilisés s'est relevée inférieure au plafond de 4'320 KCHF. En conséquence, l'Université bénéficie d'une partie de la subvention conditionnelle.

N4 La subvention fédérale de base est inférieure aux prévisions malgré une croissance du nombre des étudiants et des fonds de recherche.

N5 L'écart s'explique principalement par un nombre d'étudiants genevois du groupe "sciences humaines et sociales" inscrits dans les autres universités suisses plus élevé que budgété, et par une baisse des étudiants confédérés du groupe facultaire "médecine" inscrits à l'Université de Genève.

N6 En application des normes IPSAS les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart positif est entièrement compensé par une augmentation équivalente des amortissements et n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net.

En ce qui concerne le dépassement des charges d'amortissement des équipements, il s'explique par un volume de dépenses d'investissement qui s'est fortement accru les dernières années, notamment en 2010.

N7 Outre certains postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses, l'écart s'explique par les délais de recrutement de certains postes, notamment dans les services du Rectorat et dans certaines divisions administratives.

N8 Le report de certains projets du Rectorat et partant de l'engagement du corps enseignant y relatif s'est ajouté à l'économie découlant des postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non

dépenses.

N9 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie est en lien avec les postes vacants.

N10 Les charges du PLEND sont plus élevées que celles initialement prévues au budget (2'200 KCHF) en raison du nombre plus élevé que prévu de personnes ayant opté pour un départ en pré-retraite. Elles sont néanmoins plus faibles que celles enregistrées en 2009 et 2010, années qui avaient été marquées par un nombre record de départ en pré-retraite. En ce qui concerne la budgétisation, le montant est ventilé dans les rubriques de charges de personnel des facultés et dans celles de la division des ressources humaines. En cours d'année, pour tout départ en pré-retraite d'un collaborateur, une somme équivalente à 6 mois de salaire est transférée du budget de la structure concernée vers celui de la division des ressources humaines.

Autres informations

N11 La plupart des structures des autorités universitaires dégagent des économies qui individuellement sont insignifiantes, mais collectivement totalisent 661 KCHF. Par ailleurs, des gains de change à hauteur de 500 KCHF sur l'achat de périodiques et une économie de 154 KCHF sur le budget réservé à la gestion des conflits peuvent être mis en évidence.

N12 L'écart est expliqué à hauteur de 170 KCHF par des transferts budgétaires imputés sur la rubrique "subventions accordées", alors que les dépenses y relatives sont à imputer sur les "dépenses générales".

N13 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

5.5.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		422'835	-	422'835		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		269'756	-	269'756		-
	dont Dédommagements de tiers	N1	221'857	-	221'857		-
46	Subventions acquises	N2	153'079	-	153'079		-
3	Charges		108'522'613	108'192'777	329'837	0.3%	107'580'326
30	Charges du personnel		101'444'963	102'846'631	-1'401'668	-1.4%	103'119'208
	Personnel administratif	N3	27'914'671	28'909'261	-994'590	-3.4%	29'278'578
	Corps enseignant	N4	57'078'306	56'793'498	284'808	0.5%	56'696'758
	Charges sociales	N5	16'345'780	17'042'912	-697'132	-4.1%	17'042'912
	Autres		106'206	100'960	5'246	5.2%	100'960
31	Dépenses générales		7'075'980	6'561'530	514'451	7.8%	6'076'502
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N6	1'671	410'000	-408'329	-99.6%	10'000
	Non dépenses	N7	-	-1'625'384	1'625'384	-100.0%	-1'625'384

N1 Près de 163 KCHF des dédommagements de tiers proviennent des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire).

N2 Cet écart inclut 144 KCHF d'allocations de la Confédération pour couvrir le dépassement sur les charges des PRN.

N3 La rotation des postes ("turn-over") du PAT entraîne une vacance moyenne de 16.54 postes EPT.

N4 Le dépassement porte sur les postes d'assistants et est partiellement compensé par des remboursements d'assurances sociales (accidents, service militaire).

N5 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 190 KCHF.

N6 Les transferts budgétaires provenant des Autorités administratives pour soutenir les PRN de la faculté ont été imputés sur la rubrique "subventions accordées", alors que les dépenses y

Autres informations

relatives sont à imputer sur les "dépenses générales". Le dépassement des charges sur les PRN est compensé par des recettes équivalentes provenant de la Confédération (voir N2).

N7 L'objectif de non dépenses est quasiment atteint si l'on tient compte des remboursements liés au personnel.

5.5.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		5'717'500	5'450'000	267'500	4.9%	5'450'000
42	Revenus des biens		70	-	70		-
43	Recettes diverses		5'717'430	5'450'000	267'430	4.9%	5'450'000
	dont Recettes dentaires	N1	5'199'480	5'450'000	-250'520	-4.6%	5'450'000
	Ventes		76'817	-	76'817		
	Dédommagements de tiers	N2	266'234	-	266'234		
	Autres recettes du groupe 43	N3	174'899	-	174'899		
46	Subventions acquises		-	-	-		-
3	Charges		92'307'736	93'239'062	-931'326	-1.0%	93'839'745
30	Charges du personnel		84'815'803	87'329'106	-2'513'303	-2.9%	87'779'765
	Personnel administratif	N4	30'734'622	30'835'897	-101'275	-0.3%	31'329'562
	Corps enseignant	N5	40'120'617	41'911'067	-1'790'450	-4.3%	41'868'061
	Charges sociales	N6	13'772'323	14'508'968	-736'645	-5.1%	14'508'968
	Autres		188'241	73'174	115'067	157.3%	73'174
31	Dépenses générales	N7	6'466'617	6'310'617	156'000	2.5%	6'527'700
33	Amortissements ordinaires		114'157	190'000	-75'843	-39.9%	190'000
	dont Créances irrécouvrables	N8	114'157	190'000	-75'843	-39.9%	190'000
36	Subventions accordées	N9	911'159	780'059	131'100	16.8%	713'000
	Non dépenses	N10	-	-1'370'720	1'370'720	-100.0%	-1'370'720

N1 Les recettes de la médecine dentaire ont été inférieures au montant budgété, malgré un produit lié aux soins dentaires réalisés dans les hôpitaux plus élevé que prévu (59 KCHF). L'écart s'explique partiellement par l'introduction en milieu d'exercice d'une nouvelle politique de tarification des soins, notamment des abattements sociaux moins favorables pour les patients.

N2 L'écart correspond essentiellement à des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire, AI).

N3 84 KCHF de cet écart découlent de la participation annuelle des HUG aux frais de gardiennage de la faculté et doit être mis en relation avec le dépassement observé sur les charges de dépenses générales.

N4 L'écart s'explique par 12 postes vacants (en équivalent plein temps sur l'année), dont 7 correspondent à l'objectif de non-dépenses.

N5 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget,

Autres informations

l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 461 KCHF.

N6 Le dépassement s'explique par les coûts liés aux annonces de postes professoraux ouverts (87 KCHF), les frais de formation (79 KCHF) et la contribution aux abonnements TPG (22 KCHF).

N7 Le dépassement s'explique par les frais de gardiennage de la faculté, les coûts inhérents aux activités de la médecine dentaire (travaux et fournitures de laboratoires) et l'inscription en charges des abattements scientifiques et didactiques prévus par la nouvelle politique de tarification des soins dentaires.

N8 L'économie s'explique par des pertes sur débiteurs et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la médecine dentaire moins élevé que prévu au budget.

N9 Le dépassement découle de la participation aux frais du test d'aptitudes 2011 pour les études de médecine (70 KCHF) et du soutien financier à différentes recherches ou formations en collaboration avec d'autres institutions (CHUV, HES, etc.).

N10 L'objectif de non dépenses est dépassé.

5.5.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'221'704	1'000'000	221'704	22.2%	1'000'000
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		1'221'704	1'000'000	221'704	22.2%	1'000'000
	dont Inscriptions aux cours d'été	N1	1'143'958	1'000'000	143'958	14.4%	1'000'000
46	Subventions acquises		-	-	-		-
3	Charges		39'184'176	39'341'021	-156'845	-0.4%	38'919'799
30	Charges du personnel		38'254'929	39'024'433	-769'503	-2.0%	38'620'121
	Personnel administratif	N2	2'711'489	2'640'490	70'999	2.7%	2'658'331
	Corps enseignant	N3	29'149'674	29'966'421	-816'747	-2.7%	29'544'268
	Charges sociales	N4	6'381'596	6'385'325	-3'729	-0.1%	6'385'325
	Autres		12'170	32'197	-20'027	-62.2%	32'197
31	Dépenses générales		776'140	752'792	23'347	3.1%	735'882
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N5	153'107	200'000	-46'893	-23.4%	200'000
	Non dépenses	N6	-	-636'204	636'204	-100.0%	-636'204

N1 L'excédent de recettes résulte principalement du bon résultat des cours d'été lesquels sont néanmoins déficitaires globalement. Le surplus provient de quelques ventes et de remboursements divers.

N2 Le dépassement résulte de l'engagement (temporaire) d'une collaboratrice pour la préparation de l'année Rousseau, d'un remplacement maladie (avant maternité) et d'une faible "sur-utilisation" du budget des temporaires pour assurer divers travaux.

N3 L'économie concerne les charges du corps professoral (4,7 postes vacants sur l'année) et

Autres informations

momentanément des assistants.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA, l'économie en lien avec les postes vacants de la faculté est estimée à près de 36 KCHF. Mais le budget des charges sociales a été fortement sollicité par des rappels CIA, notamment dus à des promotions internes (un peu plus de 250 KCHF).

N5 Ce budget, qui sert à soutenir la recherche à travers des bourses aux doctorants et la publication de thèses, a été plus largement utilisé qu'en 2010. Il n'en reste pas moins que cette utilisation dépend de l'attractivité des programmes doctoraux et de la sélection des postulants.

N6 L'objectif de non dépenses est dépassé.

5.5.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		28'900	-	28'900		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		17'800	-	17'800		-
	dont Dédommagements de tiers		16'798	-	16'798		-
46	Subventions acquises		11'100	-	11'100		-
3	Charges		32'549'555	33'096'015	-546'460	-1.7%	33'102'866
30	Charges du personnel		31'774'434	32'769'683	-995'249	-3.0%	32'760'534
	Personnel administratif	N1	2'771'570	2'925'366	-153'796	-5.3%	2'925'366
	Corps enseignant	N2	23'748'523	24'400'745	-652'223	-2.7%	24'391'596
	Charges sociales	N3	5'227'436	5'416'259	-188'823	-3.5%	5'416'259
	Autres		26'905	27'313	-408	-1.5%	27'313
31	Dépenses générales		770'121	843'500	-73'379	-8.7%	859'500
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		5'000	15'000	-10'000	-66.7%	15'000
	Non dépenses	N4	-	-532'168	532'168	-100.0%	-532'168

N1 Le différentiel résulte du gel de postes vacants pour permettre la duplication de postes de responsables d'équipes administratives.

N2 Le différentiel est consécutif au décalage temporel entre le départ des anciens et l'arrivée des nouveaux professeurs.

N3 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 158 KCHF.

N4 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

Autres informations

5.5.7 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		94'309	-	94'309		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		94'309	-	94'309		-
	dont Dédommagements de tiers		17'481	-	17'481		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	75'985	-	75'985		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
3	Charges		17'382'666	17'967'169	-584'502	-3.3%	18'149'745
30	Charges du personnel		16'989'254	17'794'403	-805'149	-4.5%	17'986'979
	Personnel administratif	N2	1'861'583	2'147'367	-285'784	-13.3%	2'142'254
	Corps enseignant	N3	12'402'641	12'658'315	-255'674	-2.0%	12'856'004
	Charges sociales	N4	2'708'010	2'973'728	-265'719	-8.9%	2'973'728
	Autres		17'021	14'993	2'028	13.5%	14'993
31	Dépenses générales	N5	392'412	441'186	-48'774	-11.1%	431'186
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		1'000	25'000	-24'000	-96.0%	25'000
	Non dépenses	N6	-	-293'420	293'420	-100.0%	-293'420

N1 L'écart positif résulte du remboursement par IHEID à concurrence de la moitié d'un poste de professeur (0.6 EPT). À relever que le budget de la faculté enregistre le montant de la charge nette, à savoir 0.3 EPT.

N2 L'écart s'explique par la vacance de deux postes du PAT correspondant à l'objectif de non dépenses de la faculté.

N3 L'économie s'explique par la mobilité professionnelle interne ou externe du corps professoral, en particulier par l'évolution de carrière de certains professeurs nommés en cours d'année à des fonctions prestigieuses au niveau national ou international, sans qu'il soit possible, pour des raisons objectives, de les anticiper budgétairement.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 143 KCHF.

N5 L'écart s'explique par la prise en charge par le Rectorat des frais de location des salles d'examen (Palexpo et autres) qui jusqu'à présent étaient budgétés dans la faculté.

N6 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

Autres informations

5.5.8 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		-	-	-		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
3	Charges		2'528'988	2'769'205	-240'217	-8.7%	2'808'398
30	Charges du personnel		1'028'623	1'110'749	-82'125	-7.4%	1'149'942
	Personnel administratif	N1	177'237	101'630	75'607	74.4%	169'130
	Corps enseignant	N2	686'712	818'043	-131'331	-16.1%	789'736
	Charges sociales	N3	163'800	190'118	-26'319	-13.8%	190'118
	Autres		875	958	-83	-8.6%	958
31	Dépenses générales		97'162	103'000	-5'838	-5.7%	103'000
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N4	1'403'202	1'575'000	-171'798	-10.9%	1'575'000
	Non dépenses	N5		-19'544	19'544	-100.0%	-19'544

N1 En raison d'impératifs facultaires, le dépassement s'explique par le remplacement immédiat de l'administrateur parti en pré-retraite, alors que le budget a été réduit dans le cadre de l'application du délai de carence de 6 mois lors d'un PLEND.

N2 L'économie résulte du fait que plusieurs postes d'assistants n'ont pas été repourvus immédiatement et que l'assistant du nouveau professeur en théologie systématique a été financé par la CUS dans le contexte de la Convention de partenariat Triangle Azur.

N3 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, dans le cas particulier de la faculté, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 19 KCHF.

N4 Le salaire du nouveau professeur en théologie systématique a été financé par la CUS dans le contexte de la Convention de partenariat Triangle Azur. De ce fait, la subvention versée en 2011 à la Fondation de Théologie - qui prend en charge le traitement des professeurs - a diminué à hauteur du financement de la CUS.

N5 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

Autres informations

5.5.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		59'712	-	59'712		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		59'212	-	59'212		-
	dont Dédommagements de tiers		30'452	-	30'452		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	28'760	-			-
46	Subventions acquises		500	-	500		-
3	Charges		36'300'037	37'086'575	-786'538	-2.1%	36'670'030
30	Charges du personnel		35'008'700	36'465'357	-1'456'657	-4.0%	36'073'812
	Personnel administratif	N2	3'649'849	3'500'863	148'986	4.3%	3'620'143
	Corps enseignant	N3	25'899'016	26'970'149	-1'071'133	-4.0%	26'459'324
	Charges sociales	N4	5'435'676	5'964'271	-528'595	-8.9%	5'964'271
	Autres		24'159	30'074	-5'915	-19.7%	30'074
31	Dépenses générales	N5	1'003'037	900'100	102'937	11.4%	875'100
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		288'300	302'000	-13'700	-4.5%	302'000
	Non dépenses	N6	-	-580'882	580'882	-100.0%	-580'882

N1 Les produits proviennent de prestations de services et d'inscriptions diverses.

N2 Le dépassement s'explique par le fait que la faculté a opéré des réallocations budgétaires internes, profitant des économies sur le corps enseignant pour engager du personnel administratif affecté à la conclusion de certains projets en cours.

N3 Aux économies nécessaires pour atteindre l'objectif de non dépenses (équivalent à 2.3 postes de professeur ordinaire) se sont ajoutés des retards dans les engagements, des démissions et des interruptions de concours. 7.8 postes de professeur vacants fin 2011 n'ont été que partiellement compensés par un dépassement de 4 postes de professeurs associés.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 100 KCHF. Le solde de l'écart s'explique principalement par des questions liées à la budgétisation des rappels CIA.

N5 Le dépassement résulte essentiellement par des coûts indirects liés à des déménagements.

N6 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

Autres informations

5.5.10 Faculté de Traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		135'269	-	135'269		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		135'269	-	135'269		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	122'568	-	122'568		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
3	Charges		9'365'601	9'490'581	-124'980	-1.3%	9'493'540
30	Charges du personnel		9'196'478	9'491'089	-294'611	-3.1%	9'504'048
	Personnel administratif	N2	814'978	793'447	21'531	2.7%	793'447
	Corps enseignant	N3	6'976'087	7'118'446	-142'359	-2.0%	7'131'405
	Charges sociales	N4	1'396'635	1'571'276	-174'641	-11.1%	1'571'276
	Autres		8'779	7'920	859	10.8%	7'920
31	Dépenses générales	N5	169'123	154'000	15'123	9.8%	144'000
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
	Non dépenses	N6	-	-154'508	154'508	-100.0%	-154'508

N1 L'écart s'explique principalement par la dissolution de provisions pour rappels CIA.

N2 Le dépassement (22 KCHF) est compensé par une économie équivalente sur le corps enseignant, en accord avec le Rectorat.

N3 Les postes vacants ont permis de couvrir l'objectif de non dépenses et de compenser les dépassements annoncés sur le personnel administratif et les dépenses générales.

N4 Hormis la problématique générale des effets du report de l'augmentation du taux de cotisation CIA et du taux de charges sociales utilisé lors de l'élaboration du budget, l'économie en lien avec les postes vacants est estimée à près de 24 KCHF. En outre, certains collaborateurs de la faculté ne sont pas soumis aux cotisations CIA, étant déjà affiliés à la caisse de pension de leur employeur principal (exemple: organisations internationales).

N5 Le dépassement s'explique par les festivités du 70e anniversaire de la faculté. Il est compensé par une économie équivalente sur le corps enseignant.

N6 L'objectif de non dépenses est dépassé.

5.6 Investissements en 2011

5.6.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	7'191'822	3'802'412	4'007'814	15'002'048
Matériels informatiques	7'296'615	213'432	694'549	8'204'596
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	5'146'207	171'959	247'814	5'565'981
Logiciels	901'237	79'976	83'412	1'064'625
Immobilisations corporelles en cours	1'258'257	-	-	1'258'257
Immobilisations incorporelles en cours	1'614'446	-	-	1'614'446
Total	23'408'584	4'267'779	5'033'589	32'709'952

5.6.2 Investissements « État » par faculté

Le Grand Conseil a voté en décembre 2010 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 75'312'000 pour la période 2011 à 2014 (L10721). Le crédit de programme est réparti en tranche annuelle indicative calculée sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au remplacement et au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de programme, les soldes budgétaires de fin d'année sont mutualisés. Les engagements fermes réalisés en fin d'année (bons de commande) engendrant une livraison en début d'année suivante sont reportés, hors du processus d'arbitrages du Rectorat. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de programme sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en décembre 2014 et concrétisées au cours du premier semestre 2015.

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2011 / 2014 enregistrées en 2011 sont les suivantes :

Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de programme (loi 10721)		14'766'194	18'803'000	-4'036'805.65	-21.5%	18'803'000
Faculté des Sciences		3'899'052	4'091'600	-192'549	-4.7%	4'091'600
Faculté de Médecine		1'499'158	1'629'000	-129'842	-8.0%	1'629'000
Faculté des Lettres		252'478	255'000	-2'522	-1.0%	255'000
Faculté des Sciences économiques et sociales		150'084	417'000	-266'916	-64.0%	417'000
Faculté de Droit		43'586	43'000	586	1.4%	43'000
Faculté de Théologie		304'818	286'000	18'818	6.6%	286'000
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation		16'879	50'000	-33'121	-66.2%	50'000
École de Traduction et d'Interprétation		73'844	81'000	-7'156	-8.8%	81'000
Autorités universitaires		8'526'297	11'950'400	-3'424'103	-28.7%	11'950'400

Conformément au dispositif légal prévu dans la loi 10142, les engagements fermes (bons de commande) réalisés jusqu'en décembre 2010 qui se sont concrétisés par une livraison au cours du premier semestre 2011 et par le règlement d'une facture avant le 30 juin 2011 ont été imputés sur le crédit de programme 2008 / 2010 alloués à l'Université. Les dépenses d'investissement enregistrées en 2011 et relevant du crédit de programme 2008 / 2010 s'élèvent à CHF 1'901'125.59.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses d'investissement imputées sur le crédit de programme 2008 / 2010 :

	Notes	Comptes	Budget avec report	Écart		Budget voté
				en CHF	en %	
Crédit de programme (loi 10142)		54'701'299		-385'901.37	-0.7%	55'087'200
Année 2008		15'236'000	15'236'000	-	0.0%	15'236'000
Année 2009		11'731'343	17'571'778	-5'840'435	-33.2%	17'571'778
Année 2010		25'832'830	28'119'857	-2'287'027	-8.1%	22'279'422
Année 2011	N1	1'901'126	2'014'765	-113'640	-5.6%	

N1 Les dépenses inscrites dans les comptes 2011 de l'Université diffèrent de celles retenues par l'État de Genève dans le projet de loi de bouclage de la loi 10142 d'un montant de CHF 113'640.13. Cet écart s'explique par des régularisations des dépenses intervenues après le 30 juin 2011 mais concernant des commandes passées avant le 31 décembre 2010 dont la livraison est intervenue avant le 30 juin 2011. Cet écart est compensé dans les dépenses imputées sur le crédit de programme 2011 enregistrées dans les comptes de l'État de Genève.

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2011 :

Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		6'741'264	5'000'000	1'741'264.34	34.8%	5'000'000
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI 2009-2011	N1	1'021'164	1'630'000	-608'836	-37.4%	1'630'000
Loi 10445 E-Learning	N2	1'851'540	1'370'000	481'540	35.1%	1'370'000
Loi 10515 CADMOS	N3	3'868'561	2'000'000	1'868'561	93.4%	2'000'000

N1 En préambule, compte tenu du vote tardif de la loi et du délai référendaire, l'Université a pris plus d'une année de retard dans l'engagement des ressources dédiées à la mise en œuvre des projets inscrits (SI-Achat&Engagement, SIRH et SI-Décisionnel).

En outre, si l'on observe globalement des investissements à ce jour n'atteignant que 50 % du budget des deux premières tranches annuelles, l'état d'avancement est très différent selon les modules composants le projet. Ainsi, les dépenses pour le module SI-Achat&Engagement dont le début de la mise en œuvre a été retardé ne représente qu'environ 15 % des dépenses initialement prévues au cours des années 2010 et 2011. En ce qui concerne SI-Décisionnel, les dépenses cumulées dépassent ce qui était prévu initialement (environ 150 %).

À ce stade, les objectifs fixés dans la loi seront atteints et aucun dépassement de crédit n'est à ce stade attendu.

Dans le cadre des réalisations déjà effectuées, il faut noter la mise en place d'un outil d'édition et de publication d'annonces de places vacantes à travers un workflow dédié (projet SIRH), la modernisation de l'outil permettant de générer des rapports statistiques, la réalisation de deux prototypes liés à la base de données institutionnelles et au cockpit du Rectorat, l'industrialisation de processus de gestion de la base de données institutionnelles (projet BI / SI-Décisionnel), ou encore le début de la consolidation du socle SI institutionnel, intégrant entre autres la refonte du portail institutionnel.

N2 Les investissements prévus en 2011 ont été réalisés, en plus de certains travaux qui avaient été suspendus en 2010, notamment pour cause de problématique de présence d'amiante dans certains bâtiments. L'écart budgétaire qui avait été constaté en 2010 a été quasiment comblé avec un niveau de dépenses en 2011 plus important que prévu initialement. Aucun dépassement de l'enveloppe du crédit d'investissement n'est anticipé. Les objectifs seront atteints.

L'évolution des travaux a déjà permis d'équiper plusieurs auditoriums en nouvelles technologies. L'état d'avancement des réalisations dans les bâtiments universitaires indique les progressions suivantes : 70 % à Uni-Mail, 85 % aux Sciences, 50 % à Dufour, 0 % à Batelle et 60 % au CMU.

N3 Les dépenses dans le cadre du projet CADMOS s'élèvent à CHF 7'862'629.00 par rapport un crédit d'investissement de CHF 8'000'000 sur la période 2009-2012. Selon l'échéancier de paiement prévu par contrat avec le fournisseur, l'Université s'est acquittée des trois premières tranches liées à l'acquisition du ordinateur à haute performance, ainsi que des frais de mise en service. Le paiement de la dernière tranche (CHF 108'000.00) est prévu en septembre 2012.

L'objectif de la loi sera par conséquent atteint et l'enveloppe financière respectée avec un solde attendu de CHF 29'371.00.

5.7 Brevets et actions

5.7.1 Brevets

Les demandes de brevets publiées en 2011 par l'Université sont les suivants :

Titres des technologies	N° des brevets
Excipients for Protein Formulation	WO/2011/051916
LRH-1 (NR5A2) Agonists Protect Pancreatic Islets From Diabetes-Like Stresses	WO/2011/144725
Method of vaccination	WO/2011/128430
5-ALA Ester formulations and uses thereof	WO/2011/154916
Stabilized antibody preparations and uses thereof	WO/2011/121559-60
Stabilized protein formulations and use thereof	WO/2011/051916
Diagnostic Methods	WO/2011/144914
Mitochondrial Activity Inhibitors of Cancer-initiating Cells and Uses thereof	WO/2010/134039
New uses of Oxytocin-like molecules and related methods	WO/2011/145051

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)

5.7.2 Actions

Les actions détenues par l'Université au 31 décembre 2011 en échange de licences sont les suivantes :

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
Novimmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Oscient Pharmaceuticals	Sciences de la vie	525	USD 0.01	
Nano Bridging Molecules (Suriasis)	Sciences de la vie	108'500	CHF 0.10	Certificat d'actions
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	
Arisgen SA	Sciences de la vie	6'400	CHF 1	

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)